

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

COMPTE RENDU INTEGRAL — 45° SEANCE

Séance du Vendredi 27 Juin 1980.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 3199).
2. — Représentation à un organisme extraparlamentaire (p. 3199).
3. — Politique étrangère. — Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 3200).

MM. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères ; Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères ; Jean Garcia, Robert Pontillon.

*Suspension et reprise de la séance.*

4. — Candidatures à un organisme extraparlamentaire (p. 3212).
5. — Politique étrangère. — Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 3212).

MM. Henri Callavet, Francis Palmero, Pierre Marcilhacy, Jacques Genton, Serge Boucheny, Jacques Larché, Philippe Machefer, Jean-Pierre Cantegrit, Claude Mont, Anicet Le Pors, Pierre Salvi, Edouard Bonnefous, Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères ; le président.

6. — Nominations à un organisme extraparlamentaire (p. 3240).

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET

7. — Saisine du Conseil constitutionnel (p. 3240).
8. — Motion d'ordre (p. 3240).
9. — Transmission de projets de loi (p. 3240).
10. — Dépôt de rapports (p. 3240).
11. — Ordre du jour (p. 3240).

### PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à neuf heures quarante minutes.

**M. le président.** La séance est ouverte.

— 1 —

### PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

### REPRÉSENTATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'ai reçu une lettre par laquelle M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Relations avec le Parlement) demande au Sénat de bien vouloir procéder à la désignation de quatre représentants des élus locaux en tant que membres titulaires de la commission nationale d'urbanisme commercial et de quatre en tant que membres suppléants, en application de l'article 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 et du décret n° 74-63 du 28 janvier 1974, modifié le 6 octobre 1975 et le 16 février 1978.

En application de l'article 9 du règlement, j'invite la commission des affaires économiques et du Plan à présenter huit candidatures.

La nomination des représentants des élus locaux à cet organisme extraparlamentaire aura lieu ultérieurement.

— 3 —

## POLITIQUE ETRANGERE

## Débat sur une déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat, sur la politique étrangère.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au moment où s'ouvre ce débat, un sentiment domine dans tous les esprits : l'inquiétude. Personne, aujourd'hui, n'ose plus soutenir que la détérioration de la situation internationale n'est qu'une illusion inventée par le Gouvernement à des fins prétendument électorales.

Chacun voit que le monde a changé, que des tensions graves le traversent, que des périls le menacent.

Un mot résume la situation, c'est celui de crise.

Crise de l'Afghanistan, qui porte atteinte aux droits d'un peuple, met en cause les règles et les perspectives de la détente, menace les fondements de la paix.

Crise du Proche-Orient, plus ancienne, mais d'autant plus dangereuse que l'impasse dans laquelle elle est enfermée depuis si longtemps exacerbe les passions.

Crise de l'économie mondiale, que le second choc pétrolier, plus redoutable que le premier, vient à nouveau de relancer.

Crise de l'Europe, heureusement surmontée pour l'immédiat, mais qui n'en laisse pas moins planer sur l'avenir de sérieuses incertitudes.

Aucune de ces crises ne saurait nous laisser indifférents. Les questions qu'elles amènent à se poser ne sont ni abstraites ni académiques. Vous le savez mieux que personne, mesdames, messieurs les sénateurs, celles et ceux devant qui nous sommes responsables s'interrogent sur l'avenir de la croissance et de l'emploi. Ils se demandent de quoi demain sera fait, si le progrès est encore possible, si la paix, demain, sera assurée. Ils veulent connaître le jugement que leur gouvernement porte sur les événements et dans quel sens il oriente son action.

Ces questions sont légitimes. Elles appellent une réponse claire. C'est ce à quoi je vais m'efforcer en reprenant chacun des grands défis que je viens d'évoquer et auxquels la France entend faire face en assumant pleinement les responsabilités qui lui reviennent.

La crise de l'Afghanistan d'abord.

De toutes celles auxquelles le monde est aujourd'hui confronté, c'est la plus grave ; celle, par conséquent, à laquelle il est le plus nécessaire de faire face.

Il était clair, en effet, dès l'entrée des troupes soviétiques en Afghanistan, aux derniers jours du mois de décembre, qu'il ne s'agissait pas d'une crise locale mais d'une crise mondiale.

A travers les tragiques épreuves qu'elle inflige au peuple afghan, ce qui est en cause, c'est le respect d'un principe fondamental, celui de l'indépendance nationale ; c'est le comportement de l'Union soviétique, c'est-à-dire de l'une des deux puissances qui, seules, détiennent les moyens d'un conflit planétaire ; c'est, enfin, le sort d'une région dont la sécurité et la stabilité sont essentielles à l'équilibre et à la paix du monde.

Que voit-on en Afghanistan ? Un peuple qui s'est dressé pour défendre ses libertés, ses traditions et sa foi. Partout, dans les hautes vallées de l'intérieur comme dans les rues de Kaboul, sa résistance, face à l'écrasant appareil d'une armée ultra-moderne, dit suffisamment la détermination qui l'anime, l'élan populaire et national qui le soulève.

Que voit-on dans la région et dans le monde sinon la condamnation unanime du fait accompli par la force ? Les votes des Nations Unies, acquis à une écrasante majorité, les prises de position de la plupart des pays, des plus importants parmi les pays non alignés et des nations islamiques, témoignent massivement des sentiments de la communauté internationale et de sa volonté de ne pas s'incliner devant le fait accompli.

Que voit-on dans les relations Est-Ouest ? Le cours de la détente pratiquement suspendu ; les négociations sur le désarme-

ment interrompues ou bloquées ; les perspectives de progrès à la conférence de Madrid compromises. Le cadre de la détente subsiste, mais les espérances qui l'habitaient ont, au moins provisoirement, disparu.

Face à cette situation, la politique de la France ne peut être ni celle de la complaisance ni celle de l'alignement. Au nom d'un pseudo-réalisme, les uns nous pressent d'admettre que le fait accompli en Afghanistan est irréversible ; les autres, de reconnaître, devant la gravité des événements, qu'il faut nous en remettre à d'autres, plus puissants et mieux armés que nous, du soin de trouver une issue à la crise.

Il nous faut repousser ces deux tentations qui, sous des apparences opposées, nous proposent, en fait, la même politique de renoncement. Au contraire, c'est précisément parce que les circonstances mettent en cause les fondements mêmes de la paix que la France ne peut être ni résignée ni absente, mais doit être ferme et agissante.

La France, certes, n'est pas une superpuissance ; elle ne prétend pas en avoir les moyens matériels. Mais elle a une voix et une audience dans le monde qui n'appartiennent qu'à elle seule. Elle manquerait à son rôle, elle trahirait son devoir, si elle ne les mettait pas au service de la vérité et de la paix.

La vérité, c'est de dire qu'il est vain de vouloir bâtir sur le seul fondement de la force ; c'est de rappeler qu'il est sans exemple que la puissance militaire soit venue à bout de la résistance de tout un peuple quand celle-ci est soutenue par le sentiment universel de la justice de sa cause ; c'est de mettre en garde contre les dangers d'une escalade militaire et de souligner qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de tous — y compris de l'Union soviétique elle-même — de trouver à la crise une issue politique conforme aux légitimes aspirations du peuple afghan et aux exigences de la paix internationale.

Ce langage, à qui importe-t-il davantage de le faire entendre, sinon d'abord à l'Union soviétique ? Qui d'autre mieux que la France est en mesure de le tenir sans complaisance et sans arrière-pensée ? Comment, enfin, lui donner tout son poids autrement que dans une rencontre directe des plus hauts responsables ?

Certains — je le sais — ont pu, sur le moment, être sincèrement étonnés ou troublés. La France, en poursuivant ce dialogue, ne paraissait-elle pas fermer les yeux sur les événements d'Afghanistan ? Qu'ils se détrompent et qu'ils se rassurent. Quand la France parle avec l'Union soviétique, quand le Président de la République s'entretient avec M. Brejnev, ce n'est pas en dépit, mais à cause de l'Afghanistan. Chacun reconnaît aujourd'hui, comme l'a fait le président des Etats-Unis à Venise, que la rencontre de Varsovie était nécessaire et qu'elle a été utile.

Les voies sont désormais claires pour tous. Le Président de la République les avait, d'ailleurs, indiquées dès le mois de février. Il s'agit de permettre au peuple afghan de retrouver la maîtrise de son destin et d'écartier les deux obstacles qui, de l'extérieur, lui barrent le chemin. Le premier, c'est l'occupation étrangère ; le second, c'est la tentation de faire de l'Afghanistan un enjeu ou une menace.

Ce n'est pas à l'Afghanistan de lever ces hypothèses extérieures. Ce pays en est la victime. C'est aux Etats qui, soit du fait du voisinage, soit du fait de la puissance, sont en mesure de peser sur son destin qu'il appartient de s'imposer les contraintes nécessaires. Il s'agirait, pour eux, de s'engager à respecter la souveraineté de l'Afghanistan, de renoncer à l'attirer dans une forme quelconque d'association militaire et donc, à plus forte raison, de s'interdire d'y introduire leurs propres forces. L'égide des Nations Unies serait sans doute utile pour donner à ces engagements la solennité et les garanties requises.

La mise en œuvre d'une telle idée ne peut se concevoir sans le concours des pays de la région, qui sont — ne l'oublions pas — les premiers intéressés. C'est pourquoi la France a tenu à garder avec eux un étroit contact : avec l'Inde, où le Président de la République s'est rendu au mois de janvier ; avec le Pakistan et l'Iran, dont j'ai moi-même reçu à plusieurs reprises les ministres des affaires étrangères ; avec la conférence islamique, dont le secrétaire général, M. Chatti, a été reçu récemment par le Président de la République.

Ces contacts répétés et confiants illustrent une conviction qui a été, dès le début, celle de la France. Je tenais, ici, à le rappeler. Si la crise revêt, par son ampleur, une dimension Est-Ouest évidente, elle a aussi une signification dans les relations Est-Sud, je veux dire entre l'Union soviétique et les pays non alignés ou musulmans de la région.

La résolution très ferme qu'a adoptée la récente conférence d'Islamabad, le mandat qu'elle a confié à un comité restreint d'explorer les voies d'une solution, montrent l'importance du rôle que ces pays sont appelés à jouer. La France est prête, comme elle l'a déjà fait, à leur apporter son appui.

Telle est, mesdames et messieurs les sénateurs, sur ce sujet capital, l'analyse que fait la France, le langage qu'elle tient, l'action qu'elle conduit.

Le retrait récemment annoncé, et effectivement en cours de réalisation, d'un certain nombre d'unités militaires soviétiques d'Afghanistan ne peut que nous encourager dans la voie que nous nous sommes tracée, non pas — bien entendu — que nous prétendions nous en attribuer le mérite, mais parce que ce retrait constitue un pas dans la bonne direction. Quels qu'en soient les motifs, c'est un fait qu'il représente dans l'évolution de la crise un élément nouveau. Il est clair, en revanche, que cet élément ne prendra une signification réellement positive que si d'autres retraits le suivent jusqu'au retrait total.

C'est un fait aussi que le Gouvernement français en a été le premier informé. Il n'en tire qu'une conclusion : si la France veut être utile, il faut qu'elle reste elle-même, qu'elle demeure libre de ses démarches et de ses initiatives et que chacun sache qu'elle ne poursuit qu'un but, rendre au peuple afghan liberté et indépendance, à la région équilibre et tranquillité, au monde sécurité et espoir. (*Applaudissements.*)

Ce que je viens de dire à propos de l'Afghanistan, je peux le répéter à propos de la crise du Proche-Orient. Les données sont, certes, différentes, mais l'objet de la France est le même : ramener la paix dans la justice. En dépit des efforts entrepris depuis deux ans, en dépit des progrès qu'ils ont permis d'accomplir, force est de reconnaître qu'on en est encore très éloigné.

C'est un fait que la situation en Cisjordanie s'est sensiblement dégradée au cours des dernières semaines. La politique de colonisation pratiquée par les autorités israéliennes ne peut qu'exacerber les oppositions, favoriser l'affrontement des extrémistes des deux bords et rendre plus difficile la recherche d'un règlement.

C'est un fait aussi que les développements de la révolution iranienne et les répercussions de la crise d'Afghanistan ajoutent au conflit israélo-arabe de nouveaux éléments de tension.

C'est un fait, enfin, que le processus de Camp David, qui portait les espoirs de beaucoup, a dû être interrompu avant d'avoir atteint son objectif et même son échéance. Les tentatives en cours en renoueront peut-être le fil, mais on peut douter qu'elles suffisent à lui rendre l'élan perdu.

Telle est la situation. Un gouvernement responsable ne peut la considérer avec indifférence, comme si les dangers qui s'accroissent au Proche-Orient ne nous concernaient pas, nous et nos partenaires européens, et comme s'il n'y avait rien d'autre à faire que de laisser faire, alors que jamais il n'a été plus clairement du devoir de la France de se montrer présente et active.

Elle doit être présente, d'abord, en rappelant sa position avec d'autant plus de force que les blocages actuels en montrent davantage le bien-fondé.

Rétablir la paix au Proche-Orient sur des bases justes et durables, c'est, en définitive, trouver le moyen de faire vivre ensemble et de réconcilier un jour les deux réalités essentielles qui y sont aux prises : l'Etat d'Israël et le peuple palestinien.

L'Etat d'Israël est à juste titre, pour le peuple juif, la revanche de siècles d'humiliations, de persécutions et d'épreuves dont la dernière a failli l'anéantir. Il a été bâti à force d'obstination et de courage. Il a droit à la considération et à la sécurité. La France n'a jamais cessé de le proclamer.

Le peuple palestinien s'est forgé, sur les chemins de l'exil et de la dispersion, une conscience collective propre au sein de la nation arabe. Acharné à conquérir la maîtrise de son destin, il n'est prêt ni à se perdre, ni à se confondre. Au nom de quel principe lui refuserait-on le droit qu'a chaque peuple de disposer d'une patrie ?

Il ne suffit pas, cependant, de reconnaître le caractère fondamental de ces deux réalités. Il faut encore comprendre qu'aucune des deux n'est ni ne sera jamais, en mesure d'éliminer l'autre. La solution est, et ne peut donc être, que politique.

Dire cela, c'est dire aussi que la solution ne peut se fonder sur les prétentions extrêmes des uns et des autres. Le droit fondamental d'Israël à l'existence et à la sécurité ne peut aller

jusqu'à nier le droit du peuple palestinien à déterminer son destin et à disposer d'une patrie. Inversement, l'autodétermination du peuple palestinien ne peut s'exercer dans des conditions qui aboutiraient à menacer la sécurité d'Israël.

Bien plus, mettre fin à l'aliénation du peuple palestinien, c'est contribuer à la sécurité durable d'Israël ; et assurer cette dernière, c'est créer l'une des conditions indispensables à l'autodétermination du peuple palestinien. Bref, les deux problèmes, israélien et palestinien, ne seront pas résolus indépendamment l'un de l'autre mais ensemble, et c'est pourquoi la France a toujours dit qu'il n'y aurait au Proche-Orient de règlement que global.

Le caractère nécessairement global se justifie encore par une autre considération. Comment Israël renoncerait-il à son emprise sur les territoires occupés s'il ne recevait en contrepartie, et des représentants du peuple palestinien lui-même, la garantie que l'entité palestinienne qui s'y installerait acceptera de vivre en paix avec lui ? Et comment les représentants du peuple palestinien pourraient-ils donner semblable garantie s'ils ne sont pas considérés comme des interlocuteurs à part entière dans la négociation qui doit s'ouvrir ? En réalité, ce n'est qu'en réunissant et en équilibrant, dans un règlement d'ensemble, les divers éléments du différend qu'on a chance de concilier des positions de départ apparemment incompatibles.

Quand la France dit que l'autodétermination du peuple palestinien devra s'exercer dans le cadre d'un règlement d'ensemble, il ne s'agit pas, pour elle, d'une formule creuse ou vague. Elle veut dire très précisément que ce droit s'exercera dans les limites des territoires occupés depuis 1967 et moyennant des garanties précises, concrètes et contraignantes qui devront être prévues pour assurer la sécurité d'Israël.

Telle est la position de la France. Telle est aussi, aujourd'hui, la position d'un grand nombre de pays, mais d'abord celle de nos partenaires européens.

La déclaration adoptée par le Conseil européen à Venise, le 13 juin dernier, en témoigne. Conforme à la doctrine que je viens de rappeler, elle est très largement d'inspiration française.

Je me bornerai ici à en souligner trois aspects qui lui donnent toute sa signification politique.

En premier lieu, c'est un texte équilibré mais explicite. Il ne cherche ni à esquiver les problèmes ni à masquer les désaccords sous des artifices de rédaction. Contrairement à ce qu'on a dit, il n'a pas été difficile à mettre au point. Avec cohérence et fermeté, il exprime une position authentiquement européenne.

En second lieu, c'est un texte opérationnel. Pour la première fois, les Neuf se sont déclarés prêts à participer eux-mêmes, y compris sur le terrain, à un système de garanties concrètes et contraignantes. Pour la première fois aussi, ils ne se contentent pas d'énoncer des principes et des objectifs. Ils affirment leur intention d'en poursuivre l'application par des consultations avec toutes les parties concernées.

Enfin, la déclaration de Venise est un texte engagé. Il exprime une réalité politique : l'Europe, en tant que telle, apparaît désormais comme un partenaire agissant dans le conflit du Proche-Orient. Le fait est nouveau et important. Il a suscité des réactions positives ou négatives mais nulle part l'indifférence.

Ce résultat est, pour la France, le couronnement de longs et patients efforts. Il doit être, pour les Neuf, le début d'une action persévérante en faveur de la recherche d'un règlement au Proche-Orient. C'est l'intérêt de l'Europe, c'est l'intérêt de la paix.

Mesdames, messieurs les sénateurs, j'en viens à la situation de l'Europe.

En définissant, au sujet du Moyen-Orient, une politique commune, les Neuf n'ont pas réalisé par miracle un coup d'éclat. La déclaration de Venise n'est pas une manifestation isolée, ni une démarche exceptionnelle. Elle traduit une prise de conscience ; elle exprime une volonté. Elle reflète surtout une réalité : l'Europe s'impose un peu plus tous les jours comme une force indépendante et agissante sur la scène internationale.

A la conférence de Venise, comme l'an dernier à Tokyo, ce sont ses propositions qui ont nourri la discussion et permis l'accord.

Au sujet des événements d'Afghanistan, l'attitude ferme et mesurée des pays européens a suscité un large écho dans le monde, notamment auprès des pays islamiques les plus directement concernés.

Dans l'affaire des otages américains, les pays de la Communauté ont adopté une position commune à laquelle le ministre japonais des affaires étrangères, arrivé tout exprès de Tokyo, s'est publiquement rallié.

Avec les pays de l'A. S. E. A. N. — association of the south-east nation — l'Europe a ouvert un dialogue politique et économique hautement apprécié des intéressés.

Partout, l'Europe apparaît et s'affirme. Cette émergence suscite, il est vrai, l'impatience et la critique de ceux qu'elle dérange. Mais elle est saluée avec espoir par l'immense majorité des pays qui, dans l'affrontement des ambitions et la montée des périls, perçoivent la voix de l'Europe comme une voix de paix, de progrès et de désintéressement. Une voix qui est écoutée avec d'autant plus d'attention qu'elle est celle de très grandes puissances industrielles et financières, mais que nul ne soupçonne de visées hégémoniques.

Encore faut-il, il est vrai, que l'Europe surmonte ses divisions internes et assure le développement de la communauté qui l'unit.

Je ne rappellerai pas à la Haute Assemblée les données du différend qui a opposé la Grande-Bretagne à ses huit partenaires. Ces données sont bien connues. J'indiquerai seulement dans quelles conditions a été conclu le 30 mai, à Bruxelles, un compromis équitable dans ses termes qui a permis à la Communauté de reprendre sa progression mais qui lui fait, il faut le souligner, obligation de rechercher une solution durable et juste aux problèmes qui ont été reportés plus qu'ils n'ont été résolus.

Quatre résultats majeurs sont à inscrire à l'actif de l'accord du 30 mai.

Cet accord a d'abord permis de fixer les prix agricoles et de le faire à un niveau qui tienne compte de l'évolution des coûts de production.

Il a ensuite permis de donner satisfaction aux demandes françaises concernant la viande de mouton; or, il n'y allait pas seulement, je tiens à le souligner, des intérêts légitimes mais particuliers d'un grand nombre de producteurs français; il s'agissait de faire prévaloir, sur un point fondamental, les principes mêmes de la politique agricole commune.

L'accord du 30 mai a permis également de préserver le système des ressources propres et le principe de la solidarité financière qui constituent les fondements financiers de la Communauté.

Enfin, cet accord a permis de faire admettre par la Grande-Bretagne le principe de l'égal accès des ressortissants de tous les Etats de la Communauté à l'ensemble des zones de pêche communautaires.

Certains ont trouvé que cet accord faisait la part trop belle à la Grande-Bretagne, que les concessions qui lui ont été consenties étaient excessives et injustifiées et que le coût qui en résulte pour la France était trop élevé.

Ceux qui formulent ces critiques oublient ou dissimulent trois vérités.

Premièrement, la Grande-Bretagne, qui demandait l'établissement à son profit de la règle du juste retour, a finalement accepté de demeurer un contributeur net important, le second de la Communauté après la République fédérale d'Allemagne. L'accord met en effet à sa charge une somme nette de 600 millions d'E. C. U. pour 1980 et de 800 millions d'E. C. U. pour 1981. Le Sénat doit savoir que la contribution de la France pour ces deux années, après qu'elle ait pris en charge la part qui lui revient de l'allègement dont bénéficie la Grande-Bretagne, sera inférieure de moitié aux chiffres que je viens de citer pour la Grande-Bretagne. Or, c'est un fait que le revenu de la Grande-Bretagne par tête d'habitant s'établit à 80 p. 100 de la moyenne communautaire alors qu'il s'inscrit en France à 116 p. 100 de cette même moyenne.

Deuxièmement, les mesures nationales que le Gouvernement était résolu à prendre pour maintenir le niveau de vie de nos agriculteurs auraient dès 1981 coûté deux fois plus cher que l'accord de Bruxelles, s'il n'avait pas été conclu. Qu'on veuille bien, dans ces conditions, ne pas invoquer les intérêts du contribuable pour contester le bien-fondé du compromis du 30 mai.

Troisièmement, l'accord ne vaut que pour 1980 et 1981. Au-delà, des solutions nouvelles devront être recherchées et dégagées. La Commission a reçu mandat d'en proposer l'ébauche au conseil des ministres pour juin de 1981.

Mesdames et messieurs, l'accord de Bruxelles a évité que la Communauté ne donne au monde le spectacle de sa désunion

et ne s'enfonce dans une crise qui eût été la plus grave de son histoire au moment où de tous côtés on attend de l'Europe un message, un exemple et une action.

Mais l'accord de Bruxelles n'a pas, tant s'en faut, réglé les problèmes qui ont failli provoquer la crise et dont la Grande-Bretagne — ayons l'honnêteté de le reconnaître — n'est pas la cause unique.

Le premier de ces problèmes est d'ordre financier : il a deux aspects. D'une part, l'épuisement des ressources propres, dont la convention de 1970 a doté la Communauté. D'autre part, la répartition des charges entre les Etats membres. En effet, si les demandes britanniques ont mis en évidence le caractère excessif de certains déficits, le fait est qu'il existe aussi des situations inverses, sous la forme d'excédents considérables dont le bénéfice échoit à certains des pays les plus riches de la Communauté. Or, celle-ci ne trouvera de solution à l'impasse budgétaire qui la menace que si plus d'équité est rétablie entre ses membres. C'est la tâche que ceux-ci ont confiée à la Commission. Elle requerra, n'en doutons pas, autant d'effort que d'imagination.

Le second problème concerne la politique agricole commune, non parce que son existence serait en cause, ou ses principes menacés, mais parce qu'elle a subi — nous le savons tous — des déviations dont les conséquences financières sont si lourdes qu'un réexamen en profondeur s'impose. Je ne citerai qu'un exemple, celui du marché du lait, dont le soutien coûtera cette année 5 milliards d'E. C. U., soit un tiers du budget communautaire, soit cinq fois l'aide accordée annuellement aux cinquante-six Etats associés par la convention de Lomé. Encore faut-il se garder des critiques faciles et des remèdes bâclés. Si la politique agricole commune révèle d'indéniables dérèglements, ce n'est pas le plus souvent, contrairement à ce que disent certains, parce que ses principes sont mal conçus, mais parce qu'on omet de les appliquer. Un de ces principes est celui de la préférence communautaire; il souffre de lacunes béantes.

Puisque j'ai mentionné le déficit du secteur laitier, j'observe que la Communauté a acheté à l'extérieur en 1978, sous forme d'aliments pour le bétail — dont l'essentiel est constitué par du soja importé en Europe en franchise de prélèvement — un équivalent de lait de 33 millions de tonnes, alors que l'excédent sur le marché laitier n'a été, la même année, que de 7 millions de tonnes.

Le réexamen de la politique agricole commune, auquel j'ai fait allusion, ne saurait donc déboucher sur un démantèlement. Il doit, au contraire, conduire à un achèvement. A cet égard, trois considérations devront guider nos efforts.

Premièrement, un impératif : le maintien d'un mode familial d'exploitation, parce qu'il est une des bases de l'ordre social européen.

Deuxièmement, une constatation : la terre est la seule ressource naturelle dont dispose l'Europe, une ressource qui deviendra un levier dans un monde où l'expansion démographique bouleversera la relation qui existe entre les hommes et les ressources.

Troisièmement, une nécessité : celle de réserver l'essentiel des interventions communautaires aux exploitations qui s'approvisionnent à l'intérieur de la Communauté et dont la dimension correspond à ce mode familial d'exploitation auquel je me réfère.

Mis en évidence par les demandes de la Grande-Bretagne, les problèmes agricoles et financiers commandent, à l'évidence, le développement de la Communauté telle qu'elle est aujourd'hui avec ses neuf et bientôt ses dix partenaires. Comment pourrait-on ignorer ces problèmes lorsqu'il s'agit d'envisager l'élargissement de la Communauté ?

En exprimant tout haut cette vérité, que chacun énonce depuis longtemps tout bas, le chef de l'Etat n'est aucunement revenu sur l'acceptation donnée par la France, pour des raisons politiques et économiques très fortes, à la candidature de l'Espagne et du Portugal. Il n'a pas davantage cherché à reculer l'échéance de leur adhésion. Il s'est contenté d'énoncer une évidence : pour que les négociations d'adhésion puissent progresser, il faut que les problèmes internes de la Communauté aient été préalablement réglés, singulièrement ceux que viennent de faire apparaître les demandes de la Grande-Bretagne.

Mesdames, messieurs les sénateurs, l'organisation d'une Europe assainie, consolidée et élargie, fondant son développement sur la mise en œuvre de ses véritables ressources, sa terre et ses hommes, reste plus que jamais un objectif central de la politique étrangère du Gouvernement. Il est trop essentiel, à ses

yeux, pour qu'il accepte les analyses superficielles et les attitudes complaisantes ou qu'il s'abandonne à des calculs subalternes de politique intérieure. Le Gouvernement a déclaré qu'il défendrait l'Europe. Il a défendu l'Europe. Il continuera de le faire.

Mesdames et messieurs les sénateurs, j'en viens à la situation économique internationale, assombrie par le coup brutal que lui infligent depuis dix-huit mois les hausses répétées du prix du pétrole.

Je bornerai mon propos à quatre observations très simples.

Je voudrais dire d'abord à cette tribune à quel point le Gouvernement juge injustifiées et préoccupantes les augmentations successives qui ont relevé de 140 p. 100 en dix-huit mois le prix international du pétrole.

Injustifiées, parce que ces hausses sont sans rapport avec l'augmentation des prix industriels.

Préoccupantes, parce qu'au-delà des conséquences mécaniques inévitables qu'elles auront sur nos économies — inflation, déficit extérieur et récession — elles créent les conditions d'une perturbation durable et profonde qui avait pu être évitée après 1973, mais qui paraît désormais probable pour deux raisons.

D'abord, parce que la tendance à la stabilisation du prix du pétrole qui s'était manifestée, vous vous en souvenez, à partir de 1974 se heurte au comportement des pays producteurs, désormais déterminés à réduire durablement l'extraction plutôt qu'à accepter un ajustement de leurs prix en fonction des variations de la conjoncture.

Ensuite, parce que les nouvelles hausses ont créé pour les pays en développement une situation insoutenable. Leurs importations de pétrole accaparent, en effet, pour de nombreux pays de 70 à 100 p. 100 de leurs recettes d'exportation. Cette charge, s'ajoutant à celle qui pèse sur eux du fait de l'endettement contracté après le premier choc pétrolier par l'ensemble du tiers monde, les place dans une situation dont on n'aperçoit pas encore aujourd'hui l'issue.

Une crise profonde menace, de ce fait, l'économie mondiale. Des dispositions qui généraliseraient le recyclage international des capitaux, ainsi que l'action utile et responsable des pays producteurs de pétrole les plus modérés, auxquels je voudrais ici rendre hommage, peuvent retarder l'échéance et en atténuer les conséquences.

Mais rien ne peut à long terme remplacer la politique énergétique ambitieuse et persévérante que les grands pays consommateurs se doivent de pratiquer. A cet égard, et ce sera ma seconde observation, les sommets de Tokyo et de Venise ont abouti à des résultats positifs. Ils ont conduit les nations industrialisées à définir et à engager des politiques énergétiques qui poursuivent les mêmes objectifs et empruntent pour les atteindre les mêmes chemins.

Leur but commun est de rompre le lien qui existe depuis plus d'un demi-siècle entre la croissance économique et la consommation de pétrole, en recherchant systématiquement les voies d'une croissance « sobre » et en développant sur une grande échelle toutes les énergies de substitution.

Ma troisième observation concerne la France. Il n'est pas de rencontre internationale à laquelle il m'ait été donné d'assister depuis dix-huit mois où la politique de notre pays n'ait été citée en exemple : pour les économies d'énergie qu'avec persévérance et succès nous réalisons peu à peu, mais surtout pour notre programme nucléaire, admiré, j'allais dire jaloux, puisqu'il mettra à notre disposition en 1985 un potentiel électronucléaire équivalent à 45 millions de tonnes de pétrole, c'est-à-dire à la moitié de la production de la mer du Nord.

Ma dernière observation portera sur la situation des pays en développement. Je viens d'indiquer l'asphyxie économique qui les menace. Encore faut-il définir la conduite à tenir à leur égard sous le double rapport des actions à engager en leur faveur et de l'identité de ceux à qui il incombe de les conduire et de les financer.

Le premier problème a été largement exploré par les nombreuses conférences qui ont été tenues depuis vingt ans, notamment à Paris — il vous en souviendra — en 1974-1975. Il sera au centre des négociations globales qui s'engageront aux Nations-Unies à partir du mois d'août et auquel la France participera. Je n'y reviendrai donc pas.

Le second problème, en revanche, appelle un commentaire. Tout se passe comme si les pays industrialisés de l'Ouest plus le Japon, sous le prétexte des responsabilités coloniales qui furent les leurs, étaient considérés comme devant supporter seuls la charge d'aider le tiers monde dans son effort de déve-

loppement. On assiste dans les rencontres auxquelles je faisais allusion à un étrange spectacle. L'Occident est le seul « donneur », le seul contributeur, soit bilatéralement, soit à travers les institutions internationales qu'il alimente de ses cotisations. Or l'Occident est, paradoxalement le seul à être mis en accusation.

Si je formule cette remarque ce n'est pas, croyez-le, par sensibilité d'épiderme, ni par esprit de défense, ni pour tenter de faire échapper l'Occident à une des principales responsabilités qu'il a vis-à-vis de l'avenir. C'est pour poser le problème du tiers monde dans ses vrais termes, les seuls qui permettront un jour de le résoudre.

En réalité, trois groupes de pays et non pas un seul doivent supporter et se partager équitablement, c'est-à-dire en fonction de leurs ressources respectives, la charge de l'aide au tiers monde : l'Occident détenteur de la technologie industrielle moderne, les pays producteurs de pétrole qui accumulent des réserves financières immenses et inemployées, les pays industriels du camp socialiste qui en dehors d'une assistance hautement sélective réservée à quelques pays comme le Viet-Nam et Cuba...

**Mme Hélène Luc.** C'est un mensonge !

**M. Jean François-Poncet,** *ministre des affaires étrangères.* ... et en dehors des armements qu'ils vendent un peu partout à bas prix se sont, à l'exception de la Yougoslavie et de la Roumanie, obstinément refusés à participer à l'effort commun pour combattre le sous-développement et la pauvreté dans le monde. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P.*)

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, j'ai traité successivement devant vous des quatre grands sujets qui, dans la période difficile et troublée que nous traversons, retiennent en priorité l'attention du Gouvernement, comme, j'en suis sûr, celle de votre Haute Assemblée.

Qu'il s'agisse de l'Afghanistan, du Proche-Orient, de la crise économique internationale ou de l'organisation de l'Europe, je me suis attaché à démontrer que la France avait une pensée ferme et menait une action cohérente, qu'elle avait une analyse et une politique.

Je voudrais, pour conclure, répondre à une question qui, pour beaucoup d'entre vous, je le sais, est aussi une préoccupation. Cette question, c'est celle de la place de la France dans le concert de l'Alliance et dans la solidarité occidentale.

C'est une question fondamentale et les événements lui donnent aujourd'hui une actualité nouvelle. Je vais donc m'en expliquer sans détour.

La politique de la France est une politique indépendante. Cela signifie qu'elle se fonde sur des analyses, qu'elle se manifeste par des choix et qu'elle tient compte de circonstances qui lui sont propres. Cela implique qu'elle entend rester maîtresse de son langage, de ses initiatives et de ses interlocuteurs. Y renoncer, ce serait ruiner le crédit que les Etats étrangers font à la France, ce serait cesser de pouvoir jouer un rôle efficace ou tout simplement utile, ce serait se condamner à n'avoir plus de politique ou à n'avoir qu'une politique à éclipse. Cela, que personne ne l'attende de la France. Quelles que soient les pressions ou les sollicitations, et d'où qu'elles viennent, elle ne le fera pas.

Mais la politique de la France n'est pas une politique d'isolement.

La plupart des défis dont je viens de parler touchent en même temps et de façon analogue nos alliés et partenaires occidentaux. Nous y réagissons tous à partir d'un héritage historique de valeurs qui nous sont communes. Nous sommes unis par des engagements qui témoignent d'un sentiment partagé face aux périls qui pourraient menacer notre liberté et notre sécurité.

Cette solidarité, la France, autant que quiconque, en mesure le prix, spécialement dans les circonstances actuelles. L'Alliance, constituée pour elle une dimension essentielle et permanente de sa politique. Elle a tenu à le rappeler au début de l'année, en réaffirmant qu'elle honorerait, le cas échéant, toutes ses obligations.

**M. Jean Lecanuet,** *président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.* Très bien !

**M. Jean François-Poncet,** *ministre des affaires étrangères.* L'effort militaire qu'elle s'impose et dont la Haute Assemblée connaît l'importance est là pour témoigner, à cet égard, de la fermeté de sa détermination.

**M. Jean Lecanuet**, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

**M. Jean François-Poncet**, ministre des affaires étrangères. La solidarité appelle aussi la concertation, mais celle-ci a ses règles que je voudrais rappeler ici.

Si elle n'a pas fonctionné aussi bien qu'il aurait été souhaitable, c'est que ces règles ont été parfois ignorées ou méconnues.

La première est que le cadre de la concertation doit être adapté à son objet.

Les consultations politiques entre alliés se déroulent normalement au sein du Conseil Atlantique qui siège ordinairement au niveau des ambassadeurs et deux fois par an à celui des ministres. La France y participe naturellement et je reviens moi-même de la session qui s'est tenue à Ankara. Ce cadre, cependant, ne saurait suffire à tout. L'alliance est limitée géographiquement. Elle n'est pas compétente pour traiter des grands sujets économiques. Le nombre des membres ne permet pas d'y avoir toujours des discussions approfondies. Des cadres plus restreints et plus confidentiels sont nécessaires.

La deuxième règle est que la concertation doit être réciproque et équilibrée. Elle ne l'est pas si l'un des partenaires prend position de façon unilatérale et vient ensuite demander à ses partenaires de s'y rallier. Elle ne l'est pas non plus si les sujets de concertation concernent tel ou tel aspect d'une politique, mais non les principes et les analyses qui la commandent globalement. Il est probable, en particulier, qu'une affaire comme celles des Jeux olympiques aurait été traitée différemment par les uns et par les autres si la concertation avait été mieux conduite, et qu'en tout cas les malentendus et les aigreurs auraient été évités. Mais je dois dire qu'à cet égard, les choses sont aujourd'hui mieux comprises.

La dernière règle est que la concertation doit respecter le pluralisme. L'Alliance n'est pas un bloc monolithique et elle n'a pas intérêt à le paraître. Son unité est assez réelle pour se passer d'uniformité. Sa diversité, au contraire, qui est fille de la liberté, est une force et non pas une faiblesse.

A travers les crises que traversent les relations internationales, y compris celles qui unissent entre eux les alliés occidentaux, sachons voir, mesdames, messieurs les sénateurs, les grandes tendances qui transforment le monde. Les schémas simples opposant l'Est et l'Ouest ou le Nord et le Sud gardent assurément une part essentielle de validité. Mais ils ne suffisent plus à rendre compte de la réalité. La crise économique a fait apparaître de nouveaux clivages et de nouveaux partenaires : on ne peut plus confondre sous la même étiquette les pays producteurs de pétrole, les pays en voie d'industrialisation rapide d'Extrême-Orient et ceux sur qui se cumulent les handicaps du sous-développement, de l'endettement, et de l'absence de ressources énergétiques. D'autre part, les crises majeures d'aujourd'hui ne mettent plus directement aux prises les deux superpuissances, comme c'était le cas à l'époque des crises de Berlin et de Cuba. Leurs foyers se sont éloignés du cœur de l'Europe et des côtes américaines pour se situer aux franges de l'Occident, du monde communiste et du tiers monde. Au Proche-Orient, les pays arabes, autour de l'Afghanistan, les pays d'Asie du Sud autour du Cambodge, les pays de l'A. N. S. E. A., sont appelés à jouer un rôle que nous devons savoir reconnaître et encourager.

L'Europe, enfin, ne l'oublions pas, en dépit des difficultés qu'elle rencontre à s'organiser et de celles qu'elle devra encore surmonter, est redevenue une des réalités du monde contemporain. Elle n'est certes pas un Empire et n'y prétend pas. Mais elle a pour elle la capacité d'invention de ses habitants, une sagesse issue d'une longue expérience et sur tous les continents l'héritage d'un immense capital d'intérêts et d'amitiés. Sa voix est écoutée, les initiatives de ses hommes d'Etat suivies partout avec attention. Le moment est moins venu que jamais pour elle de s'effacer. Qu'elle s'affirme au contraire, sans prétention mais sans timidité ! Elle peut et doit être, par son message et par son action, un facteur d'équilibre et de paix. Qu'elle y parvienne et le monde en sera plus sûr, plus stable et plus juste ! Qu'elle y parvienne grâce à la France et à son exemple, c'est le sens de sa politique et ce serait, mesdames, messieurs les sénateurs, la justification de ses efforts ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du C. N. I. F., de l'U. R. E. I. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

**M. Jean Lecanuet**, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le ministre, après l'attention que tous les membres du Sénat viennent de porter à votre discours, il fallait faire un choix car sur de

nombreux problèmes que vous avez évoqués, comme c'était votre rôle, je partage vos analyses, je m'attache aux mêmes perspectives que celles que vous avez tracées au nom du Gouvernement.

Je devais faire un choix parce que, au demeurant, plusieurs de mes collègues dont je connais le sentiment traiteront d'autres problèmes. Je pense, en particulier, à ceux qui concernent l'élargissement de l'Europe à propos duquel il est clair maintenant que les polémiques un peu rapides qu'il avait suscitées se sont dissipées, élargissement qui reste la voie que s'assigne la France dès lors que la Grande-Bretagne cesserait de rendre incertaines les règles relatives tant au budget qu'à la politique agricole commune et qui font obstacle pratiquement et dans les faits à la possibilité d'aborder d'une manière valable cette négociation.

De la même manière, et quelle que soit la très forte attention que mes collègues de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées portent à cette affaire, je ne pourrai traiter le problème qui, cependant, comme vous l'avez signalé, me paraît crucial pour de longues années : celui des rapports Nord-Sud.

Puisqu'il fallait faire un choix, je limiterai donc mon propos à un commentaire de ce qui a été la première impression que vous avez tenue à exprimer devant le Sénat, à savoir l'inquiétude qu'éprouvent les Français devant ce qu'il faut bien appeler la crise internationale, la menace qui s'exerce sur la paix, pour porter interrogation sur les finalités et les moyens de notre politique étrangère.

Mes chers collègues, je n'étonnerai personne en disant qu'au moment où nous nous apprêtons, pour plusieurs d'entre nous, à intervenir, nous avons, comme immédiate impression, les analyses très fortes qui viennent d'être produites par le ministre des affaires étrangères, mais aussi — comment le dissimuler ? — la conférence de presse si nette, quel que soit le jugement que l'on porte sur le fond, si précise, si directe, donnée hier par M. le Président de la République. Ainsi, monsieur le président du Sénat, cette séance, sans que nous ayons pu prévoir la rencontre des dates, permettra, du moins je l'espère, à l'opinion française de connaître, d'une manière plus complète qu'une réaction sommaire ne permet de le faire, les points de vue, les opinions des porte-parole des grandes formations politiques françaises sur les lignes tracées hier par le Chef de l'Etat.

Je dirai seulement, pour m'attacher encore une fois aux propos qui ont été tenus hier, qu'en tout cas les critiques assez rares sur ce thème et qui s'étaient portées sur ce qui aurait été une fluctuation, une incision de la politique extérieure de la France, ont disparu ; la lecture attentive, à laquelle je me suis livré, de la presse de ce matin montre que s'il y a de larges approbations et, naturellement, des critiques — comment en serait-il autrement ? — personne ne parle plus de fluctuation, d'incision, d'incertitudes sur les grandes lignes de la politique étrangère de la France, et je devrais même dire, monsieur le président, de la politique de défense, car je n'oublie pas que la commission que j'ai l'honneur de présider rassemble, selon moi à bon droit, le domaine des affaires étrangères et celui de la Défense, qui, l'un et l'autre, ont été hier au cœur de la conférence de presse du Chef de l'Etat.

La deuxième remarque que je voudrais faire concerne le changement extraordinaire du climat de l'opinion qui est lui-même la conséquence du changement de l'environnement international. Changement par rapport à quoi ? Tout simplement par rapport à ce qu'était l'état de l'opinion publique française voilà encore un an. A l'époque, souvenez-vous, le débat en France portait sur les élections européennes, le choix des représentants de la France au Parlement européen, et la question de la sécurité paraissait presque, au sens propre du terme, intempestive.

Quant à la notion d'une sécurité assurée par des moyens de défense de l'Europe, c'était le thème presque interdit. Il y avait peut-être à cela des considérations de politique intérieure ; mais, enfin, il faut toujours aller à l'essentiel, l'opinion en France ne percevait pas les périls qui allaient, hélas ! rapidement s'annoncer.

Le thème longtemps célèbre du passage de la détente à l'entente et de l'entente à la coopération était une manière de postulat qu'il était presque indécent de remettre en question et que les événements se sont chargés de remettre en cause.

S'il est un reproche que je n'ai jamais compris et qui a été ici ou là formulé, c'est celui qui voulait que le Gouvernement français pratiquât une sorte d'anesthésie de l'opinion. Enfin, voyons ! C'est dès le 31 décembre — la date et l'heure avaient d'ailleurs surpris — que le Président de la République avait mis

en garde les Français, en un moment où on est plus disposé à ne penser qu'à la joie et à la facilité de vivre, devant les périls qui s'annonçaient et devant ceux qui s'étaient déjà levés.

En effet, dès le début de l'année, la révolution en Iran avait provoqué un ébranlement dont les effets ne sont pas terminés. Le réveil de l'Islam surgissait avec une force insoupçonnée. Le repli des Etats-Unis d'Amérique apparaissait — il s'est depuis malheureusement confirmé dans l'échec d'une tentative militaire malheureuse — et la flexibilité de la politique européenne, proche parfois de l'indétermination, est apparue.

L'affaire d'Iran a manifesté aussi comme un mépris du droit international. Il est tout de même énorme de voir une cinquantaine de diplomates séquestrés, avec — je ne pense pas que le mot soit exagéré — la complicité des autorités légales de ce pays !

Nous avons d'ailleurs observé, en d'autres points du globe, des affaires qui, pour être moins éclatantes, n'en étaient pas moins fâcheuses. Je pense aux incidents de Monrovia.

Bref, on a le sentiment que le droit international, règle que s'imposaient jusqu'à une date récente tous les Etats quelle que soit leur idéologie, recule devant la force.

Et c'est devant cet ensemble de phénomènes qu'une première alerte a eu lieu qui justifiait cette mise en garde du 31 décembre destinée, en un moment choisi, à appeler l'attention de l'opinion française. Mais, bien entendu, le choc qui s'est produit et qui a atteint directement l'opinion française, quelles que soient, autant que je puisse le mesurer, ses préférences politiques dans le domaine de la politique intérieure, a été l'invasion de l'Afghanistan par l'armée soviétique, par un Etat qui a donné des raisons qui n'ont convaincu que ceux qui à l'avance sont toujours d'accord avec les initiatives de l'Union soviétique.

L'événement était considérable parce que, à moins de remonter à des périodes assez anciennes de l'expansion de l'empire soviétique, qui s'est faite de manière continue au fil des siècles, pour la première fois, avec l'invasion de l'Afghanistan, l'U. R. S. S. sortait de ses frontières. Une sorte de dogme voulait — on ne sait pas pourquoi d'ailleurs il apparaissait comme tel — que l'Union soviétique soit un pays qui ne sortait pas de ses frontières, pays redoutable si l'on percevait ses frontières, mais peu disposé à sortir de son domaine. L'U. R. S. S. est sortie de ses frontières.

**Mme Hélène Luc.** On l'a obligée à en sortir !

**M. Roger Poudonson.** C'est un numéro pour rire !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission.** Aux yeux du monde, et d'abord aux yeux du monde musulman, aux yeux de l'O. N. U. qui, dans son immense majorité, l'a déclaré, l'U. R. S. S., par l'intention d'expansion qu'elle a manifestée ou par l'erreur d'appréciation dont elle s'est rendue coupable, apparaît comme une puissance d'expansion, comme la seule puissance impérialiste désormais dans le monde.

**M. Roger Poudonson.** Très bien !

**Mme Hélène Luc.** Parlez-nous des crimes du Chah !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission.** Alors, les yeux ont commencé à s'ouvrir. Il suffit de lire la presse, y compris celle qui est attachée aux convictions de la gauche, pour voir que les yeux, longtemps mi-clos, se sont ouverts.

Le temps n'est plus où un gouvernement français pouvait dire, afin d'excuser l'entrée des chars soviétiques à Prague pour y écraser le « printemps » : « Ce n'est qu'un accident de parcours ». Personne n'a dit que l'affaire de l'Afghanistan n'était qu'un accident de parcours. Les temps ont changé, et l'intrusion violente de l'Union soviétique en Afghanistan a réveillé des souvenirs que l'on pensait endormis ou appartenant à un passé révolu, ceux de Budapest et la présence, hélas, toujours actuelle du « mur de la honte », qui demeure à Berlin.

Tout cela, il faut le savoir, est présent dans l'esprit des Français, comme également de l'opinion mondiale, qui avait espéré que l'Union soviétique s'acheminait lentement, très lentement, mais enfin s'avançait vers une certaine libéralisation. Les accords d'Helsinki en avaient entretenu l'espoir, et ces brutales réalités ont montré que, hélas, rien n'avait changé de son côté.

Alors les yeux se sont ouverts et la crainte d'un expansionnisme soviétique s'est établie dans les esprits. A peine le drame de l'Afghanistan se déroulait-il que continuait celui du Laos et du Cambodge.

Les yeux se sont ouverts également sur les entreprises conduites par cette même puissance en Ethiopie, dans le Sud-Yémen, et dans tant d'autres jeunes nations fragiles qui s'efforcent de maintenir leur indépendance et où l'Union soviétique déploie ses efforts de façon à réaliser ce qu'il est convenu d'appeler, dans le langage diplomatique toujours pudique, la « déstabilisation ».

La crise du pétrole a non seulement engendré l'extraordinaire désordre économique et monétaire que vous venez de traiter, monsieur le ministre, dans des termes qui m'ont paru parfaits, mais derrière la crise économique engendrée par le pétrole, comment voulez-vous que les Français et les Européens ne voient pas se profiler un autre risque, dont les masses françaises sont très conscientes : la menace qui pèse sur nos sources d'approvisionnement.

La France le savait, mais elle ne ressentait pas, tout comme l'Europe, qu'elle est terriblement dépendante des sources d'énergie et, par conséquent, les risques qui pèsent sur la liberté des mers.

Bref, et je le dis sans plaisir, l'évolution espérée, au moment des accords d'Helsinki ne s'est pas produite. Le communisme apparaît comme incapable de changement. Non seulement il n'a pas pu apporter des niveaux de vie comparables à ceux qu'offrent les démocraties de liberté, même si ces dernières savent qu'elles ont encore des étapes à franchir pour les plus défavorisés, mais encore les pays communistes ont-ils été conduits à réduire toujours davantage les espaces de liberté individuelle. Le cri sur le Goulag de Soljenitsyne, celui de Sakharov, enfermé malgré son génie dans l'étroitesse de ses positions, sont là pour éveiller la conscience française.

Les Français, dans leur immense majorité, quelles que soient leurs inclinations personnelles pour un type ou un autre de majorité, découvrent que le communisme n'apporte pas la paix, qu'il ne s'est imposé, là où il existe, que par la violence, qu'il ne subsiste que par la force.

Pour ceux qui avaient cru aux évolutions que pourraient offrir les accords d'Helsinki, c'est évidemment le temps de la tristesse et de la désillusion, mais c'est aussi le temps d'une remise en cause qui, en France, à partir des préoccupations sur la paix et la sécurité, aura, je le crois, tôt ou tard, d'importantes conséquences sur le plan de la politique intérieure.

Face à ce bouleversement, quelle attitude pouvons-nous prendre pour maintenir la paix ? Quelle action devons-nous recommander ? Bref, quel jugement porter sur la politique suivie par la France ?

Cette politique, ainsi qu'il a été rappelé hier avec beaucoup d'éclat par le Président de la République, se définit en objectifs d'indépendance, de dialogue, y compris et d'abord avec la puissance soviétique, d'où viennent toutes nos préoccupations sur l'avenir de la paix.

Mais la politique de la France, politique d'indépendance et de dialogue, se définit — et c'est le point que je voudrais souligner dans cette deuxième partie de mon propos — à partir d'une volonté de fermeté, de détermination de la France en matière de défense et de solidarité avec nos partenaires européens et avec les membres de l'Alliance atlantique.

Le Président de la République a déclaré hier : « Notre politique étrangère est indépendante, mais elle n'est ni neutre ni neutraliste.

« Elle n'est pas neutre, car nous faisons partie d'une alliance, et si les clauses de cette alliance étaient en jeu, il va de soi que la France remplirait intégralement les obligations.

« Elle n'est pas neutraliste, car la France est une démocratie de liberté. Elle souhaite, partout dans le monde, aider au succès et au développement des démocraties de liberté. Bien entendu, elle le fera par des moyens pacifiques.

« La France est indépendante, mais elle n'est ni neutre ni neutraliste. Notre politique étrangère n'est pas neutre, car nous faisons partie d'une alliance. »

J'exprimerai, monsieur le ministre, le même objectif, avec une légère modification de vocabulaire qui est destinée à tenter de traduire ce que je ressens des nécessités de l'orientation de notre politique étrangère, et je dirai pour ma part que la France est indépendante parce qu'elle n'est ni neutre ni neutraliste.

Je n'étonnerai pas mes collègues, qui ont eu la patience de supporter depuis nombre d'années mes interventions périodiques à cette tribune, en leur disant que je n'ai jamais cru à ce qu'on appelait à l'époque l'indépendance, la « défense tous azimuts » ou la capacité de la France seule à assurer sa sécurité.

La France peut et doit préserver son indépendance. L'alliance ne signifie pas — nous sommes pleinement d'accord avec vous, monsieur le ministre des affaires étrangères — un quelconque alignement de la France ni de l'Europe, qui, d'ailleurs, parle heureusement de plus en plus d'une seule voix, en accord avec la France, des positions que prennent les Etats-Unis d'Amérique. La preuve en a d'ailleurs été donnée après Venise, où un jugement positif, qui a peut-être surpris certaines critiques trop empressées, a été porté sur la rencontre de Varsovie.

Le président Carter, dont j'ai naturellement écouté avec une attention particulière les déclarations, a qualifié lui-même la rencontre du 19 mai entre le Président de la République française et M. Brejnev « d'échange fructueux ». J'ajoute que M. Carter a estimé que la toute prochaine visite du chancelier Schmidt à Moscou « venait au bon moment ».

Après le premier retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan, retrait qui constitue un geste significatif, mais qui demeure pour l'instant, à mes yeux du moins, encore ambigu...

**Mme Hélène Luc.** Ce n'est pas ce que vous disiez dimanche !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission.** ... qui ne peut être que le point de départ...

Le « point de départ » : je m'étonne, madame, que vous ne partagiez pas ce désir !

... d'un calendrier allant jusqu'au retrait total de toutes les forces soviétiques en Afghanistan. Donc, après ce geste significatif qui est un début, dont nous souhaitons qu'il soit une incitation, au sujet duquel nous ne voyons pas encore tout à fait clair, mais qui n'en reste pas moins un premier acquis, et un premier acquis dont il faut bien dire que, pour une large part — et je parle avec un souci de modération et d'atténuation — il est dû à l'action du Président de la République française, après ce résultat, disais-je, le président Carter, qui n'avait pas montré au départ un très grand empressement, a approuvé cette rencontre de Varsovie. En effet, il a déclaré qu'il approuvait « maintenant » — je souligne ce mot « maintenant », non pas pour en faire reproche, bien entendu, au chef de l'Etat américain, mais pour montrer qu'il a perçu, grâce à une meilleure connaissance, l'intérêt de cette initiative — qu'il approuvait maintenant, dis-je, les démarches « séparées » — le mot est important — de ses alliés auprès de Moscou, estimant que ces démarches séparées ne pouvaient qu'inciter, voire obliger l'Union soviétique à revenir sur son occupation, en comprenant toutefois qu'il lui serait difficile de revenir en arrière.

Je ne dis donc pas, devant l'événement qui a conduit le président des Etats-Unis à modifier son opinion, que le premier retrait nous apporte la garantie que nous obtiendrons, comme la France n'a cessé, dès le premier jour, de le réclamer, le retrait des troupes soviétiques. Je dis seulement, en m'appuyant sur les témoignages des hommes d'Etat qui, au départ, étaient les plus réservés sur l'initiative du Président de la République française, qu'ils conviennent qu'un premier acquis positif a été obtenu grâce à l'action de la France, grâce au dialogue et, naturellement, il reste, par la pression morale que la France, l'Europe, ses alliés, le monde arabe, pour la plupart des pays qui le composent, exercent sur l'Union soviétique, que celle-ci comprenne qu'elle a commis une très grave erreur et que, si elle veut redonner à la détente au moins l'apparence d'être une détente, il convient que, dans le cadre d'un accord politique, elle revienne sur son initiative et rende au peuple afghan la libre détermination de son destin.

Au demeurant, la force même, sans moyens, de la résistance afghane montre que l'Union soviétique s'est trompée lorsqu'elle a pris l'initiative que nous sommes, du moins je l'espère, unanimes ou, du moins, largement majoritaires à dénoncer dans cette assemblée et dans le pays.

**Un sénateur communiste.** Vous parlez pour vous !

**M. Jean Lecanuet, président de la commission.** C'est ainsi donc que s'est trouvé reconnu, et par le plus sourcilieux de nos alliés — je pense là aux Etats-Unis d'Amérique — le droit à l'indépendance de la France et de l'Europe qui, je m'en réjouis, s'exprime de plus en plus souvent d'une seule voix.

De même, il est clair que, dans le dialogue avec les pays d'Afrique et avec le monde arabe, qui cherchent à s'émanciper aussi bien de l'hégémonie soviétique que de la prépondérance américaine, la France et l'Europe ont un rôle propre, unique, irremplaçable, à jouer pour la paix, pour le progrès, dans le cadre des négociations Nord-Sud. Tout ce qui permet à la France et à l'Europe d'affirmer d'une manière libre et indépendante

leur vocation, doit aller dans le sens non seulement du respect qui est dû à l'histoire et au présent mais aussi de la recherche de la paix.

Ces considérations, mes chers collègues, me conduisent à compléter l'expression de mon opinion.

La France, selon moi, et du point de vue d'un grand nombre de mes collègues avec lesquels je ne cesse de m'entretenir de ces problèmes au sein de notre commission, la France est indépendante parce qu'elle le veut, parce qu'elle développe des forces militaires sur lesquelles je m'arrêterai dans quelques instants.

Mais la France est indépendante aussi parce qu'elle appuie son indépendance sur une solidarité puissante qui est celle de l'Europe et celle de l'Alliance.

Je ne sépare pas la nécessité qui doit être toujours plus affirmée dans ses finalités, dans ses attitudes, dans ses moyens, de l'indépendance de la France, de l'indispensable solidarité avec les pays de la Communauté et avec les membres de l'Alliance.

Pourquoi, mes chers collègues, cette puissance en solidarité est-elle nécessaire et en quoi la France y contribue-t-elle ?

Il s'agit là non plus de la question des finalités que je viens de traiter rapidement devant vous, mais de celle des moyens mis au service des objectifs de notre politique de sécurité.

La déclaration produite hier par M. le Président de la République a précisé ces moyens avec une force, j'oserais dire inégalée, car elle constitue une nouveauté qui a pour seul précédent la décision — qui a dû se produire vers 1957 — par laquelle la France s'est résolue à disposer un jour de la dissuasion nucléaire qui est aujourd'hui la sienne.

Les propos tenus et les faits révélés hier pour donner les moyens de la défense, pour servir les finalités politiques de la sécurité et de la paix, ont constitué un acte — car c'était beaucoup plus qu'un discours — qui va, j'en suis convaincu, peser en faveur de l'indépendance de la France et de la sécurité de l'Europe comme de l'ensemble du monde libre, un acte qui n'a comme précédent que celui qui conduisit la France, voilà plus de vingt ans, à se doter de la dissuasion nucléaire.

Avant de justifier l'appréciation que je viens d'avancer devant vous, je voudrais manifester une conviction qui l'éclaire. La détente, comme je l'ai dit tout à l'heure, n'est, hélas ! pas devenue l'entente et la cordiale coopération que certains rêvaient qu'elle devint.

Je n'ai jamais cru, pour ma part, à une sorte de détente automatique, béate et euphorique. J'ai toujours pensé que la détente était une nécessité mais qu'elle ne pouvait exister — j'ajoute « hélas ! », mais c'est ainsi — qu'à partir de l'équilibre des forces entre l'Est et l'Ouest. Supprimez l'équilibre et vous perdez la détente !

Mes chers collègues, je voudrais, ne fût-ce que pour obtenir une dénégation — j'en serais heureux si cela se produisait — vous relire une déclaration qui est prêtée — je dis bien « prêtée » — à M. Brejnev, à Prague, en 1973, et que je n'arrive pas à chasser de mon esprit. Je tiens à la soumettre à la réflexion de mes collègues et, je le répète, dans l'espoir qu'on me dira qu'elle est fautive.

M. Brejnev aurait déclaré : « Le résultat de ce que nous sommes en droit d'obtenir grâce à la détente, c'est que nous aurons atteint, en 1985, la plupart de nos objectifs en Europe occidentale. Nous aurons si bien consolidé nos positions et le changement dans le rapport des forces sera tel que nous serons en mesure d'exercer alors notre autorité partout où cela sera nécessaire. »

Telle est la citation prêtée à M. Brejnev à l'époque que j'ai indiquée.

**Mme Hélène Luc.** Il s'agit de quel discours ?

**M. Jean Lecanuet, président de la commission.** Je viens de vous donner la référence : Prague, 1973.

**Mme Hélène Luc.** A quelle occasion ?

**M. Jean Lecanuet, président de la commission.** Si cette déclaration est exacte, elle éclaire l'évolution que j'ai décrite, et regrettée, de l'Union soviétique. Tout se passe comme si la stratégie expansionniste qui est dans la logique de l'idéologie communiste, qui ne la cache pas — c'est écrit dans tous les manifestes, dans tous les livres de fond du communisme — avait utilisé la détente comme une arme politique, comme une arme

parmi d'autres, destinée à endormir la vigilance des pays occidentaux et à lui permettre d'étendre, de proche en proche, sa puissance et sa présence dans le monde.

L'Union soviétique s'est mise en mesure d'exercer partout son autorité. Personne ne la menace. Or elle consacre près de 14 p. 100 de son produit national à l'armement. Le régime qui est le sien lui permet de faire prendre patience à son peuple, elle ne cesse donc de renforcer cet armement.

Alors que personne ne menace sa puissance militaire, elle en est à construire les fameux SS 20 qui sont dirigés contre nous, pays européens, et fabriqués au rythme d'un par semaine.

Elle aggrave incessamment et à son profit le déséquilibre des forces en Europe. Elle intervient directement ou indirectement, notamment par l'intermédiaire de Cuba, dans le tiers monde, en Angola, en Ethiopie, au Sud-Yemen et dans bien d'autres points, et il n'y a eu que la France — qui l'a montré à Kolwezi — pour tenter d'enrayer cette politique qui ferait qu'à terme l'Afrique ne serait même plus aux Africains et que toutes nos positions seraient tournées.

Enfin, elle n'a pas hésité à envahir l'Afghanistan, créant ainsi un fait d'une extrême gravité et la résistance de tout un peuple, le peuple afghan, ne l'a pas détournée encore de son projet.

Ainsi, quand on examine cette situation dans son ensemble, le danger n'est peut-être pas celui de la guerre. Combien de fois ne nous sommes-nous pas interrogés dans nos circonscriptions sur le péril de la guerre ?

Le danger n'est peut-être pas celui de la guerre, toujours possible, mais improbable. Le danger, c'est celui de la défaite sans guerre.

L'Union soviétique voudrait utiliser sa supériorité militaire, la maintenir et nous interdire de développer notre potentiel pour le rééquilibrer afin d'exercer des pressions et des intimidations sur les démocraties européennes.

Son objectif vise probablement en premier la République fédérale d'Allemagne. Son objectif, c'est la neutralisation du plus grand nombre possible des pays membres de l'Alliance atlantique.

C'est la raison pour laquelle je me félicite de la force avec laquelle le chef de l'Etat hier a répudié le neutralisme, ainsi que des propos — j'y reviendrai dans un instant — qu'il a tenus au sujet de ce que serait une politique de défense de la France si les menaces surgissaient.

En résumé, nous disons, parce qu'il n'est pas d'autre solution pour sauver la paix, oui à la détente entre l'Ouest et l'Est, mais non à la désintégration de l'Europe et du monde libre, parce que seuls le renforcement de la solidarité de l'Europe et le resserrement, sur des termes, qui doivent être définis, de l'Alliance atlantique peuvent nous permettre de maintenir l'équilibre sur lequel repose l'avenir de la détente. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., de l'U. R. E. I. et du C. N. I. P.*)

Puisque, monsieur le président, je crois comprendre que vous m'autorisez à prolonger de quelques minutes encore mon propos, je voudrais, comme je l'ai annoncé, aborder, en tant que président de la commission qui les a également en charge, les problèmes militaires.

Hier, par la voix du Président de la République, la France a manifesté devant les Français et devant le monde sa détermination de renforcer sa sécurité militaire.

« Dans l'état d'insécurité du monde actuel », a déclaré le Président de la République, « la réduction de la durée du service national serait un abandon et une démission de la France ». « Cette décision », a-t-il ajouté, « est irrévocable ».

Cette orientation concorde pleinement avec le point de vue de la majorité des membres qui composent notre commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées qui l'a manifesté par un communiqué récent et qui s'apprête, je l'espère, pour la période de la rentrée, à présenter un rapport d'ensemble sur le problème du service militaire.

« Notre armement nucléaire stratégique », a encore déclaré le Président de la République, « sera modernisé. Il sera développé et un lanceur stratégique mobile sera mis à l'étude et entrepris ».

Enfin, vint la nouvelle que nous étions un bon nombre à souhaiter, parce qu'il faut bien parler des moyens de nous protéger, non seulement la bombe à neutrons fait l'objet d'études mais les premières expériences ont été réalisées. La décision de la produire pourra être prise ultérieurement, dans un délai assez court, puisque ce sera pour l'année 1982 ou 1983.

La France a donc la détermination et elle dispose des techniques nécessaires pour se doter des moyens propres à assurer son indépendance et à jouer un rôle décisif dans l'équilibre dont je parlais et sur lequel repose la détente.

Enfin, le chef de l'Etat a précisé que la France est directement concernée par la sécurité des Etats européens voisins et que notre réflexion sur l'emploi de l'arme nucléaire en tiendra compte.

Le propos prolongeait des réflexions produites précédemment par M. le Premier ministre. Mais le moment où il a été tenu, le contexte dans lequel il se situait marquent un pas nouveau de la plus haute importance. Cette phrase que le Président de la République a tenu à ne pas dépasser parce qu'elle manifeste une orientation et qu'elle jette une incertitude de plus dans l'esprit de nos adversaires potentiels, ce qui accroît notre capacité de dissuasion du conflit, cette prise de position me paraît être d'une portée considérable pour l'avenir de la construction politique de l'Europe; elle devrait donner à l'Europe, qui l'attend, un sentiment de confiance en sa propre capacité de contribuer à sa sécurité.

Comment voulez-vous que l'Europe puisse un jour affirmer son indépendance, affirmer sa personnalité dans le monde, si elle demeure perpétuellement tributaire de la seule protection américaine, qui d'ailleurs n'apparaît plus avec la même force que dans le passé, bien qu'il demeure indispensable qu'elle reste présente par ses troupes sur notre continent pour maintenir l'équilibre sur lequel repose la paix ?

Si nous voulons que l'Europe surmonte ses problèmes économiques — et nous avons encore vu les difficultés qu'elle éprouve pour y parvenir — il faut qu'elle se trouve une personnalité, qu'elle ait le sentiment qu'elle a la capacité de contribuer à sa sécurité sinon de l'assurer seule.

Le propos tenu hier à cet égard par M. le président de la République, si je l'ai bien compris dans toute sa portée, dans toute sa dimension, est certainement l'un de ceux qui peuvent contribuer à la relance de la confiance de l'Europe en elle-même et à l'affirmation de sa personnalité dans le monde.

Ainsi, mes chers collègues, l'Europe, plus confiante en elle-même, pourra-t-elle s'affirmer dans le monde et s'attacher à concevoir l'Alliance non plus comme une dépendance mais comme une sorte d'arche reposant un jour sur deux piliers égaux en droit et, peut-être, je le souhaite en tout cas, en moyens.

Ainsi, l'Europe, confortée, mieux assurée de son destin, pourra-t-elle, parce qu'elle n'est suspectée, elle, d'aucune volonté d'imperialisme ni de puissance, bâtir, sur un dialogue, une fraternité avec les peuples du tiers monde et, d'abord, avec ceux d'Afrique.

Ainsi l'Europe pourra-t-elle être plus confiante en elle-même pour prendre les initiatives qu'elle a d'ailleurs l'intention de prendre, puisqu'elle les a définies à Venise, dans une précédente rencontre, pour la paix au Moyen-Orient, afin d'ouvrir la voie à la coopération euro-arabe.

Je note, à propos du Moyen-Orient, que les Neuf ont fait à Venise — je parle encore une fois de la rencontre qui a précédé la dernière, celle des pays européens — un pas de plus dans la ligne qu'ils avaient définie ensemble depuis plusieurs années, au-delà de la reconnaissance, maintes fois proclamée, du droit à l'existence et à la sécurité d'Israël et des droits légitimes du peuple palestinien.

Le Conseil européen s'est prononcé en faveur de l'association de l'O. L. P. à la négociation pour un règlement global de paix et s'est déclaré disposé à participer à un système de garanties internationales concrètes et contraignantes, y compris sur le terrain.

Il a, enfin, décidé de prendre les contacts nécessaires avec les parties concernées, en vue de déterminer la forme que pourraient prendre des initiatives de leur part.

La détermination de l'Europe d'apporter sa propre contribution à la recherche d'une paix globale est réaffirmée.

Cependant, ici, monsieur le ministre, j'aurais souhaité que la France prononçât les paroles que j'attendais ou trouvât le geste — s'il s'est produit, je l'ai mal perçu — qui témoignât une attention plus marquée aux efforts du président Sadate dans sa recherche de la paix avec Israël. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique. M. Edouard Bonnefous dit : Très bien !*)

J'attendais du Gouvernement français qu'il manifestât un comportement qui témoigne à Israël que nous comprenons son angoisse, même si nous n'approuvons pas toutes les démarches de son gouvernement, et que nous sommes à ses côtés pour assurer son indépendance et pour redire d'une manière très claire que la participation de l'O. L. P. à une négociation ne

peut être envisagée qu'après que cette organisation aura clairement manifesté son intention de reconnaître l'existence de l'Etat d'Israël. (*Applaudissements sur les mêmes travées et sur certaines travées socialistes.*)

Sur ce point, j'attendais des précisions de la part du Gouvernement.

J'en terminerai, monsieur le président, en déclarant que, sur l'essentiel, pour ne pas dire sur presque l'ensemble, nous approuvons une politique qui rejette le neutralisme, qui se propose pour objectif l'indépendance de la France, la solidarité et la sauvegarde de l'Alliance — qu'il conviendrait de définir de proche en proche en termes nouveaux et mieux équilibrés — l'aide au développement des démocraties de liberté, l'affirmation de la réalité et du rôle de l'Europe dans le monde.

Sur les grandes lignes d'une telle politique étrangère, à l'exception peut-être du parti communiste français — dont j'ai relevé les protestations il y a quelques instants tandis que je m'exprimais, protestations qui vont sans doute se traduire d'une manière explicite dans quelques minutes à cette tribune — la France n'est-elle pas capable de permettre que se rejoignent tous ceux qui sont attachés au principe de la démocratie pluraliste de liberté et à la sécurité réelle de la France, même si des nuances d'appréciation sur les moyens à mettre en œuvre pour servir ces finalités peuvent les distinguer sans pour autant les séparer sur l'essentiel ?

Quand le péril — je termine mon propos comme vous avez introduit le vôtre, monsieur le ministre — menace la paix et notre indépendance, l'union s'impose. Elle s'est toujours imposée dans notre histoire. Elle s'imposera tôt ou tard. L'échéance que constitue l'élection présidentielle de l'année prochaine masquera peut-être, quelque temps encore, cette exigence d'union nationale. Mais ensuite, j'ai confiance, elle s'imposera. Les Français sauront la rendre possible parce qu'elle est nécessaire.

Si l'effort de défense — comme l'a dit hier le Président de la République — est inscrit dans l'âme du peuple, le peuple, j'en suis convaincu, parce qu'il sent le danger, parce qu'il aime la liberté et parce qu'il veut garder son indépendance, exprimera sa volonté d'union pour assurer sa liberté.

Le seul péril, mes chers collègues, plus encore que la menace extérieure que je me suis efforcé d'analyser si inquiétante soit-elle, serait la désunion des Français et l'affaiblissement de la volonté d'indépendance. Ce péril, il ne dépend que de nous de le conjurer.

L'esprit de la France sera toujours — c'est ma conviction la plus profonde — celui de la résistance à toutes les servitudes. (*Applaudissements sur les travées du C. N. I. P., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Garcia.

**M. Jean Garcia.** Le 11 mars dernier, j'ai posé une question orale au ministre des affaires étrangères sur la rencontre du Président de la République avec le chancelier Helmut Schmidt ; je vous interrogeais, monsieur le ministre, sur des positions et des engagements allant dans le sens de l'intégration européenne et atlantique pris sans consultation du Parlement.

Mes collègues Mme Rolande Perlican et M. Boucheny vous ont également interrogé sur d'autres questions.

Nous nous félicitons donc de la tenue de ce débat que nous avons demandé, débat qui prend une signification importante après le sommet de Venise, dont les décisions auront des répercussions directes sur la vie politique et économique française.

Nous aurions néanmoins souhaité, quant à nous, que ce débat se conclue par un vote sur la politique étrangère du Gouvernement.

Nous avons entendu, monsieur le ministre, votre exposé sur la politique étrangère du Gouvernement, exposé qui, agitant la menace des dangers, recherchant le consensus, l'union nationale, constitue, selon moi, un plaidoyer pour une politique qui, sur le fond, tourne le dos à une grande politique indépendante de non-alignement, une politique qui se refuse à faire jouer à la France un rôle à la mesure de ses moyens et de ses possibilités.

Le sommet de Venise, que vous avez évoqué, en fournit une nouvelle illustration.

A Venise, en effet, votre gouvernement s'est aligné sur les positions du président Carter, lequel s'est déclaré, comme vous-même à l'instant, « extrêmement satisfait » de sa conclusion.

Si des différences d'appréciation sont apparues entre les sept chefs d'Etat ou de gouvernement sur les moyens de faire face à tel ou tel problème posé au monde capitaliste par la crise profonde qu'il engendre, elles n'ont jamais porté sur le fond. Or « le fond », pour les dirigeants de ces pays, c'est de tenter de faire peser sur les travailleurs de ces pays et sur les pays sous-développés le poids de la crise structurelle du capitalisme ; c'est essayer de relancer l'offensive contre les pays socialistes, en accélérant la course aux armements et en appelant tous les gouvernements occidentaux à resserrer leurs liens.

Qu'importent, dans cette perspective, l'indépendance et la souveraineté des peuples et des nations ! Elles constituent, au contraire, un obstacle intolérable qu'il s'agit, pour eux, de fouler aux pieds.

A Venise, les grands pays capitalistes ont décidé de suivre la même politique. Cela signifiera pour notre peuple plus d'austérité et de chômage, moins d'investissements publics et plus de profits pour quelques grandes compagnies multinationales, moins d'indépendance et plus de soumission.

Notons d'ailleurs que le sommet de Venise témoigne une nouvelle fois — on le voit à propos de la Palestine — du caractère totalement illusoire d'une soi-disant « Europe indépendante ».

S'il nous fallait une autre preuve de la capitulation de votre gouvernement devant le président Carter, on pourrait la trouver à propos de l'Afghanistan.

Certes, votre gouvernement est contraint à l'ouïe, et M. Giscard d'Estaing a dû reconnaître l'importance de la récente décision de l'U. R. S. S. de retirer une partie de ses troupes venues aider, à sa demande, le gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan contre les menées réactionnaires bénéficiant de soutiens étrangers, évitant ainsi, mesdames, messieurs les sénateurs, des massacres comme ceux du Chili avec Pinochet, ceux de l'Indonésie, où 500 000 communistes ont été tués ou fusillés sans la moindre protestation du monde libre. Nous enregistrons ici vos déclarations sur la recherche d'une solution politique.

Mais le sommet de Venise s'est acharné à minimiser cette décision, passant totalement sous silence les ingérences manifestes des Etats-Unis par Pakistan interposé, ne disant pas un seul mot sur la question capitale du désarmement, montrant donc par là même que les pays capitalistes n'entendent continuer à utiliser l'Afghanistan que pour justifier leur volonté d'accélérer la course aux armements.

De quelque côté que l'on se tourne, le sommet de Venise confirme donc l'aggravation de la politique atlantique dont est victime notre peuple. C'est un nouveau mauvais coup porté à l'indépendance de la France et à la paix dans le monde.

La réunion de Venise est la sixième rencontre en quelques années des plus hauts dirigeants d'Etats capitalistes. Elle illustre les difficultés que ces derniers rencontrent dans le monde d'aujourd'hui et met en évidence les obstacles qui se dressent devant leur politique, obstacles politiques d'abord — ils ne peuvent pas ramener le monde au temps de la guerre froide, l'existence des pays socialistes, puissant facteur de paix, les en empêchant — obstacles économiques ensuite, car ils s'avèrent incapables de surmonter la crise qui les frappe — vos propos en témoignent — et de « relever les défis de la décennie ».

Il n'est plus possible, monsieur le ministre, de conduire le monde sans tenir compte, même pour la combattre, de la politique de paix et de coexistence pacifique déployée par les pays socialistes, ainsi que des aspirations nouvelles qui se font jour dans tous les pays, notamment parmi ceux du tiers monde. Sans parler de textes supposés et sans user du conditionnel, il est vrai que la détente et la coexistence pacifique sont favorables au développement des luttes des peuples pour l'indépendance et le mieux-être.

Fondamentalement, l'impérialisme recule, tandis que les forces de progrès et de paix progressent.

Au Viet-Nam et dans les pays de l'ex-Indochine, les Etats-Unis ont subi une défaite historique. En Afrique, après la victoire de l'Angola, le Zimbabwe vient de se libérer du régime raciste rhodésien que les Anglais et l'Afrique du Sud, alliés des Etats-Unis, lui imposaient. Le peuple sahraoui et le front Polisario renforcent chaque jour leur lutte tandis que leur autorité internationale grandit.

Au Moyen-Orient, où le peuple palestinien exprime avec une force croissante son droit à vivre dans un Etat libre et indé-

pendant, l'O.L.P., traitée hier de bande d'assassins, est désormais devenue l'interlocuteur nécessaire et indispensable pour toute solution politique du problème palestinien.

En Iran, les Etats-Unis ont perdu avec le Shah l'une des positions les plus fortes qu'ils occupaient dans la région et en Amérique centrale, des Etats comme le Nicaragua parviennent à mettre en échec la politique de Washington.

Face à ce puissant mouvement des peuples — il est favorisé par la paix et la coexistence pacifique — pour leur libération nationale et sociale qu'il s'efforce d'endiguer, l'impérialisme s'est engagé aujourd'hui dans une contre-offensive généralisée.

A l'échelle mondiale, il renforce ses dispositifs offensifs militaires contre la lutte de libération des peuples et les pays socialistes, notamment l'Union soviétique. Ainsi les Etats-Unis accroissent-ils la puissance de leurs bases militaires ou tentent-ils d'en installer de nouvelles. Avec leurs alliés, ils renforcent leur flotte de guerre et leur capacité d'intervention dans des régions jugées d'intérêt stratégique comme le golfe Persique et l'océan Indien. Ils accroissent leur assistance militaire au Pakistan, à la Turquie et à d'autres pays. En Europe même, ils tentent d'implanter des missiles nucléaires dirigés contre l'Union soviétique, avec l'objectif de transformer l'Europe en champ de bataille en cas de déclenchement d'un conflit. De plus, ils refusent encore de ratifier les accords S. A. L. T. II.

Dans le même temps, les Etats capitalistes relancent une intense guerre idéologique dirigée autant contre les classes ouvrières et autres victimes du capital, et contre les partis communistes des pays capitalistes développés, que contre les mouvements de libération nationale du tiers monde et les pays socialistes. Ces derniers, notamment, sont l'objet d'une campagne incessante qu'alimentent souvent les erreurs et les mensonges les plus grossiers, comme on a pu récemment encore le constater en France avec l'affaire de Cuba.

Actuellement, les grands moyens d'information contrôlés étroitement par votre gouvernement rééditent au sujet de l'Afghanistan l'opération qu'ils avaient mise au point, voilà un an, contre le Viet-Nam et le Cambodge. Mais tout comme pour le Cambodge et le Viet-Nam, où la vérité a finalement éclaté, l'opinion publique commence à se rendre compte que la réalité n'est pas celle que cette propagande prétend dépeindre.

Il n'est pas jusqu'au sport, avec le forcing fait par le président Carter pour empêcher le déroulement des Jeux olympiques à Moscou, qui n'échappe à cette contre-offensive. Celle-ci rencontre des obstacles qui ne sont pas sans expliquer les tentatives actuelles des grands pays capitalistes pour resserrer leur solidarité face aux peuples en lutte tout en essayant d'instaurer entre eux une certaine répartition des tâches à l'échelle mondiale.

C'est dans le cadre de cette stratégie d'ensemble que l'impérialisme suscite, par exemple, la remilitarisation du Japon et que s'insère d'ailleurs votre politique. De plus en plus, c'est à Bruxelles et non à Paris que se décide, selon votre volonté, la politique de la France.

Cela, nous l'avons démontré tout au long de cette session de printemps en posant des questions orales avec débat, en effectuant des démarches au Sénat et dans le pays à propos des problèmes d'emploi qui se posent dans l'industrie et dans l'agriculture menacée par la politique de la Communauté et son élargissement.

Le Gouvernement répond aux désirs de MM. Helmut Schmidt et Carter, sans se soucier de la misère que cela provoque pour nos paysans, du chômage dans lequel il précipite les ouvriers de nos usines et de l'appauvrissement général de notre pays que cela suscite dans tous les domaines.

Aujourd'hui, des membres de la majorité osent évoquer ouvertement la possibilité d'une armée européenne, nouvelle mouture de la Communauté européenne de défense — C. E. D. — mais cette fois-ci nucléaire, ce qui revient à doter la République fédérale d'Allemagne de la bombe atomique.

Loin de s'opposer à l'implantation des fusées américaines que les Etats-Unis souhaiteraient baser à proximité de nos frontières, votre gouvernement, en fait, l'approuve et l'encourage.

De plus, le Président de la République annonce l'expérimentation de la bombe à neutrons, alors qu'il reste muet sur le désarmement. Cette grave décision, monsieur le ministre, implique en fait l'abandon de la stratégie de la dissuasion et représente un nouveau pas vers l'alignement sur la stratégie américaine.

Revenant sur les aspects positifs de la politique étrangère gaulliste, notamment dans le domaine de la défense tous azimuts, l'ensemble de votre démarche tend à désigner comme seul ennemi à notre pays l'Union soviétique, s'insérant ainsi ouvertement dans le dispositif militaire américain.

Dans le reste du monde, votre Gouvernement inscrit également sa politique dans les projets stratégiques de l'impérialisme. En Afrique notamment, il fait jouer à notre pays le rôle de gendarme contre les peuples africains en lutte pour leur libération.

En Asie, il a tout fait pour entraver le développement du Cambodge.

De même, le Gouvernement français s'est joint au concert réactionnaire européen pour couper toute aide alimentaire au Viet-Nam, alors que ce pays subit les conséquences désastreuses de l'une des guerres les plus longues et les plus destructrices de notre époque.

Quant à la Corée du Sud, dotée d'un régime fasciste pro-américain, M. Barre vient d'avoir l'indécence de recevoir l'un de ses dirigeants et voici que s'instaure une coopération nucléaire étendue avec cette dictature. D'habitude si prolixo quand il s'agit de se répandre en belles paroles sur les libertés, le Gouvernement n'a eu aucun mot pour condamner le martyre du peuple sud-coréen.

Enfin, votre Gouvernement poursuit une politique d'exploiteur, notamment à l'égard des pays producteurs de matières premières, comme le prouvent les positions que vous avez fait prendre à notre pays lors de la récente réunion de l'O. N. U. D. I. — l'organisation des nations unies pour le développement industriel — à New Delhi.

Monsieur le ministre, si j'en crois certains discours dominicaux, ou conférences de presse, on ne manquera pas — d'ailleurs, cela s'est déjà produit et se produira sans doute encore, notamment sur les travées socialistes — de critiquer votre politique, mais de la critiquer « de droite », si je puis dire.

On vous expliquera qu'elle n'est pas assez ferme ; on vous dira, à propos de la rencontre de Varsovie, que vous n'auriez pas dû « entretenir des relations ouvertes avec l'U. R. S. S. » ; on vous incitera à refuser toute solution politique au problème de l'Afghanistan, à cesser toute « hésitation » — hésitation toute formelle, bien sûr — à propos de l'élargissement de la Communauté économique européenne, à consolider mieux encore les mécanismes de l'alliance atlantique, ce sur quoi, cependant, vous vous êtes engagé ; on vous dira que vos déclarations sur la Palestine ont dépassé la limite.

Evidemment, c'est mal connaître le monde d'aujourd'hui où les forces de l'avenir bousculent le monde du passé ; c'est mal connaître l'ampleur de la crise, l'ampleur du mouvement populaire dans notre pays. Aussi les discours semblables à ceux de la période de guerre froide d'il y a trente ans ne sont-ils plus de mise et n'ont-ils plus de crédibilité. Le monde a changé et change.

Monsieur le ministre, votre politique est animée par les intérêts de quelques groupes multinationaux, quoi que vous en disiez. Dans un contexte d'approfondissement de la crise, les intérêts de ces groupes — cela se conçoit — ne sont pas exempts de divisions internes — avez-vous dit — ni de contradictions avec ceux de firmes d'autres puissances impérialistes. Sur le plan européen, l'exemple de nos démêlés et de votre capitulation devant les intérêts que représente Mme Thatcher est éloquent.

De plus, monsieur le ministre, vous êtes contraint de prendre en compte le poids de l'opinion publique dans un pays où l'action du parti communiste français et ses initiatives jouent — vous le savez — un rôle considérable. Tout cela explique les louvoisements de votre politique, votre gouvernement ne pouvant, comme il le souhaite, épouser en toute circonstance l'ensemble des positions de ses partenaires atlantiques.

Aussi, nous nous félicitons de ce que l'évolution du monde et notre lutte aient contribué à la tenue de la rencontre de Varsovie entre le Président de la République et M. Léonid Brejnev, rencontre que nous avons considérée comme une bonne chose pour la paix et la coexistence pacifique.

Nous nous félicitons également du fait que votre Gouvernement se trouvant face à un mouvement sportif et une opinion publique décidés n'ait pu suivre les injonctions américaines sur les Jeux olympiques.

Nous nous félicitons encore du fait que votre Gouvernement parle désormais du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, même s'il se refuse toujours à recevoir, en France, M. Yasser Arafat, le dirigeant de l'O. L. P.

Les communistes français, eux, veulent que leur pays joue dans le monde un rôle conforme à son histoire, son rayonnement international et ses potentialités. Aussi est-ce une grande politique étrangère de la France qu'ils préconisent.

Nous nous opposons, en premier lieu, à l'abaissement de la France. Nous luttons pour que soit préservée et développée l'indépendance de notre pays. C'est pourquoi nous rejetons l'intégration de la France dans une Europe dominée par la République fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis, et que nous refusons fermement toute supranationalité.

La politique de la France doit être décidée en France et nulle part ailleurs. Cela n'implique aucunement, comme le prétendent nos détracteurs, une quelconque autarcie de la France. Nous voulons simplement que celle-ci décide librement et en toute indépendance, sur la base de ses intérêts et de ceux de ses partenaires, des relations qu'elle doit développer avec les autres pays du monde. Ainsi pourront être préservés et développés l'économie de notre pays et le niveau de vie de nos travailleurs, paysans, ouvriers, employés et chercheurs.

De plus, nous luttons résolument pour une politique de paix et de désarmement, fondement de la doctrine du parti communiste. C'est la raison pour laquelle nous nous opposons avec la plus grande fermeté au projet d'installation de fusées américaines en Europe. Nous venons d'organiser à Paris une rencontre des partis communistes d'Europe à l'issue de laquelle un large appel a été lancé à toutes les forces politiques éprises de paix, quelles que soient leurs options politiques, religieuses ou philosophiques, pour qu'elles s'opposent à cette implantation.

C'est dans cet esprit, d'ailleurs, que le parti communiste a participé, aux côtés d'autres organisations démocratiques, à l'envoi de délégations à Bruxelles, au sujet de l'O. T. A. N., et que nous nous prononçons et luttons pour la tenue à la date prévue de la rencontre de Madrid qui devrait aboutir à de nouveaux pas dans la voie de la sécurité et de la coopération en Europe.

Dénonçant cette politique de réinsertion de la France dans le giron atlantique, sans remettre en cause les alliances de la France, nous œuvrons pour une politique de paix fondée sur la dissolution et le dépassement des blocs militaires et le non-alignement. Nous nous opposons à la politique de course aux armements dans laquelle le Gouvernement engage notre pays et agissons, au contraire, tout en maintenant le potentiel militaire défensif de notre pays, pour le désarmement.

Dans le même temps, nous nous engageons résolument aux côtés de toutes les forces progressistes et de paix dans le monde. Exprimant notre solidarité avec les peuples du Moyen-Orient, le parti communiste français vient d'organiser, à Paris, une conférence internationale de solidarité avec le Liban, conférence sur laquelle — nous le regrettons, car il y allait de l'intérêt du Liban et de l'intérêt de la France — les grands moyens d'information aux ordres du pouvoir ont fait scandalement silence.

En Afrique, où un récent voyage du secrétaire général du parti communiste français, Georges Marchais, a confirmé l'audience internationale de notre parti, nous soutenons la lutte des peuples contre l'exploitation néocoloniale et impérialiste des pays qui ont pris en main leur propre destin.

En ce qui concerne l'Asie, nous vous demandons, monsieur le ministre, de rétablir des relations diplomatiques normales avec le Cambodge. Nous demandons que votre Gouvernement cesse de participer au plan visant à affamer et à isoler le Viet-Nam mais qu'il aide, au contraire, ce pays meurtri à se développer, qu'il dénonce la sauvagerie répression qui sévit en Corée du Sud, qu'il cesse d'apporter son soutien de quelque manière que ce soit aux réactionnaires et féodaux afghans.

Enfin, le parti communiste français œuvre pour l'instauration d'un nouvel ordre international. Il faut que cesse le pillage des pays du tiers monde organisé par les grands pays capitalistes industrialisés et que s'instaurent des relations équilibrées, fondées sur l'égalité et la justice entre nations développées et nations sous-développées.

Telle est la grande politique étrangère que le groupe communiste propose : une politique fondée sur l'indépendance nationale, la paix et le désarmement, la solidarité et la lutte pour un nouvel ordre international, une politique qui serve les intérêts de notre peuple et non ceux d'une poignée de monopoles.

La politique de votre Gouvernement, monsieur le ministre, se situe à l'opposé de ces objectifs. C'est pourquoi nous la combattons, afin que la France puisse jouer un rôle digne d'elle et de ce qu'attendent les autres pays du monde, un rôle à la mesure de

son prestige et de ses moyens, un rôle qui réponde fondamentalement aux intérêts de ses travailleurs, de son peuple et des autres peuples du monde. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pontillon.

**M. Robert Pontillon.** Monsieur le ministre, vous avez eu raison de dire, tout à l'heure, que l'affaire d'Afghanistan était à l'origine du renouveau de la tension internationale. Cela implique, dès lors, que l'on se garde soigneusement de tout ce qui peut distendre ou affecter les cadres solidaires de l'action internationale de la France, sans lesquels il n'y a guère de chance pour cette appréciation ferme et cette action cohérente auxquelles vous vous référiez tout à l'heure.

Nous sommes membres de deux communautés qui déterminent également nos obligations : l'Alliance atlantique et la Communauté européenne, et celles-ci valent hors même du champ strict d'application des traités. C'est le cadre naturel dans lequel doit s'exprimer cette indépendance agissante à laquelle vous faisiez référence. Toutefois, certaines attitudes récentes ont pu prêter à équivoque et laisser douter de notre volonté à rechercher dans une affirmation plus collective la solution des difficultés actuelles.

On ne parviendra pas, en effet, à un règlement politique global de l'affaire afghane sans un effort accru de concertation, d'action et de sécurité collective, car le risque de la distorsion existe objectivement, vous le savez bien.

Qui peut en effet douter, dans le moment encore du moins, que l'objectif soviétique, en intervenant avec fracas dans le déroulement du sommet de Venise, visait à autre chose qu'à exacerber la contradiction entre les Etats-Unis et leurs alliés ? Quant à l'annonce du retrait d'une partie des troupes soviétiques d'occupation du pays afghan, nous y discernons moins le signe d'une option pour la recherche d'une solution politique globale que la concession que l'Union soviétique semble consentir aujourd'hui à ses propres exigences de règlement.

L'histoire est à cet égard impitoyable. Elle nous rappelle que le seul pays au monde dont l'Union soviétique se soit jamais retirée — et personne n'a jamais fourni à l'événement d'explication satisfaisante — c'est l'Autriche, à l'aube de l'ère Khrouchtchev et au lendemain de la signature du traité d'Etat.

Or, quand la France se fait, apparemment de sa seule initiative, l'avocat en Occident d'une version à peine améliorée de la proposition soviétique d'une conférence internationale aux objectifs incertains — ou trop certains — il nous semble qu'elle manque quelque peu aux solidarités nécessaires.

La vocation de la diplomatie française est d'être présente et agissante partout. Pourquoi, alors, ces silences face à des problèmes qui gouvernent aujourd'hui le destin du monde : je veux parler de la prolifération des armements nucléaires et de la promotion d'un nouvel ordre économique international ?

C'est dans ces domaines, nous semble-t-il, que nous avons besoin d'imagination et d'initiative. Et c'est la capacité d'audace de notre diplomatie à proposer, à organiser et à inspirer qui donnera à la France un rayonnement et une autorité réels en Europe et dans le monde.

Pour les socialistes, détente, désarmement, ordre international juste et durable sont, en effet, les volets divers d'une même ambition.

Sauver la détente, rétablir le dialogue, qui ne le souhaite ? Mais l'ambition risque de demeurer vaine si ce n'est pour promouvoir et relancer la négociation internationale sur ce qui en sappe aujourd'hui les bases : c'est-à-dire la course effrénée aux armements.

Ne serait-ce pas alors une initiative digne de la France et de l'Europe que de renouer le dialogue interrompu pour relancer la négociation sur la limitation et la réduction équilibrée — je dis bien équilibrée et non pas paritaire — des armements et la diminution progressive des crédits militaires ?

Le Gouvernement français avait, en janvier 1978, formulé des propositions sur le désarmement, largement empruntées aux propositions socialistes — et pourquoi pas ? — en préconisant quelques initiatives dans le domaine des satellites de contrôle et des mesures de confiance. Qu'en est-il, désormais, et de l'initiative et de la démarche ?

Peut-on tout à la fois prétendre favoriser les progrès de la paix et contribuer à l'accumulation des charges et explosifs au Proche-Orient ?

Je pense ici à l'Irak, pays du champ de bataille, auquel nous fournissons 25 p. 100 de ses armements et que nous contribuons, directement ou indirectement, à doter d'un armement atomique.

Pour ce qui est des armements euro-stratégiques, le Gouvernement peut-il faire connaître au Sénat ce qu'il pense de la proposition du chancelier Schmidt d'obtenir un moratoire pour l'installation des fusées Pershing, qui répondent à la montée en puissance, aux frontières de l'Europe occidentale, des armements nucléaires tactiques des forces du pacte de Varsovie ?

Ne pourrait-on mettre à profit les délais techniques nécessaires à ce déploiement pour prendre l'initiative de proposer à l'Union soviétique et à ses partenaires une négociation sur les armements nucléaires européens ? Que fait le Gouvernement dans ce domaine ? J'espère, monsieur le ministre, que vous nous apporterez des apaisements et des garanties sur ce plan, à moins que cette action de désarmement ne relève de secteurs où l'initiative demeure illusoire.

Que fera, demain, le Gouvernement, l'accord S. A. L. T. II étant ratifié après les élections de novembre, si nous sommes invités à négocier S. A. L. T. III ? Vous savez nos réserves sur ce point, monsieur le ministre. Le Gouvernement en a-t-il encore la possibilité, et quelle sera, alors, son attitude ?

Le désarmement et le rétablissement progressif d'une confiance atteinte par le coup de Kaboul ne suffiront pas seuls, par eux-mêmes, à promouvoir une dynamique du changement et de la paix si notre action internationale ne prend pas également en compte la dimension du développement.

A notre avis, l'équilibre prochain du monde se jouera dans le tiers monde. Qu'attend-on, alors, pour suggérer des formes nouvelles d'aide et de coopération qui soient autre chose que l'espérance d'un profit capitaliste retrouvé sur les pauvres de la planète ?

Il faut qu'un pays comme le nôtre, et tous ceux qui, avec lui — je pense ici à l'Europe — ont, à défaut de puissance, encore une certaine capacité de rayonnement, prennent clairement position en faveur d'un nouvel ordre économique mondial qui ne se bornerait plus à des discours mais offrirait les moyens de sa réalisation concrète.

L'inflation croissante des coûts pétroliers ne peut être le prétexte à freiner l'initiative, à bloquer l'effort. Elle les rend, au contraire, plus urgents et plus impératifs encore.

Monsieur le ministre, récemment, à l'Assemblée nationale, dans un de ces échanges complices avec votre majorité qui tiennent si souvent lieu de débat véritable, vous vous félicitez de l'heureux dénouement de la crise européenne le 30 mai dernier à Bruxelles. Permettez-moi de ne pas participer à ce bel optimisme. A accumuler trop souvent ces heureux dénouements, la Communauté européenne n'y survivra pas.

Il est vrai qu'après les échecs additionnés de Dublin, de Luxembourg et de Naples, on pouvait redouter le pire, le pire étant tout autant l'absence d'accord européen que le recours, que vous agitez comme une menace, à une solution purement nationale. C'est alors que nous serions apparus comme les ouvriers du démantèlement de la politique agricole commune ! Fort heureusement, nous avons échappé à ce risque, mais à quel prix pour l'Europe !

On voit certes bien ce que la Grande-Bretagne a obtenu : de l'argent, et davantage qu'elle n'en sollicitait. Mieux encore, elle a fait triompher la thèse du juste retour, qui est antinomique à la fois de la politique agricole commune et de l'Europe telle que nous la concevons et telle qu'elle s'affirme au travers du traité de Rome.

Il n'est hélas à nos yeux, monsieur le ministre, que deux voies pour sortir de l'impasse actuelle : par le haut ou par le bas. Par le haut, je veux dire par une relance des politiques communes, une réforme profonde de la politique agricole commune et une augmentation substantielle du budget communautaire. Par le bas, c'est-à-dire par le glissement progressif vers une zone de libre-échange « nouvelle manière ».

Je sais bien, en vérité, qui trouverait son compte à cette dernière aventure : l'Amérique, parce que cela est conforme à ses intérêts ; l'Union soviétique, parce que cela favoriserait ses desseins. Il n'y aurait guère de perdants que les peuples européens.

Monsieur le ministre, nous ne doutons pas de vos convictions européennes, mais nous doutons sérieusement de la volonté et de la capacité du Gouvernement à prendre les initiatives audacieuses susceptibles de nous sortir de la crise actuelle.

Pour leur part, les socialistes ont avancé des suggestions au Parlement français et au Parlement européen.

La proposition déposée devant le Parlement de Strasbourg par le groupe socialiste français, à l'initiative de notre collègue M. Pisani, présente, à cet égard, une importance primordiale qui n'a d'ailleurs pas échappé aux milieux agricoles européens.

Elle permet, en effet, de répondre aux critiques stériles qui sont adressées à la politique agricole commune, sans en ignorer les déficiences actuelles. Elle bouscule, certes, quelques idées reçues, mais, en définissant les objectifs et les règles de fonctionnement et de financement d'une nouvelle politique agricole européenne, elle ouvre de nouveaux espoirs et donne de nouvelles perspectives à la construction communautaire.

Que disons-nous en substance ? La politique agricole commune est essentielle à la survie du Marché commun, mais celle-ci, faussée dans sa pratique par la dérive libérale qui privilégie les prix sur l'organisation des marchés, aboutit à des inconséquences.

La politique agricole commune absorbe actuellement — vous le rappelez tout à l'heure — de 60 à 70 p. 100 des ressources communautaires. Elle a connu, ces dernières années, une croissance annuelle de 20 p. 100 du fait de l'expansion sans contrôle des productions laitières et sucrières. Il est donc nécessaire de freiner cette croissance anarchique pour rééquilibrer la part consacrée aux autres secteurs d'investissement.

Il faudrait enfin agir, comme le voulaient les initiateurs du traité de Rome, sur les structures et non se contenter de peser sur les prix.

La politique actuelle a conduit, par exemple, à dépenser 30 milliards de francs pour le lait, pour une production finalement bradée à des prix dérisoires. Une reconversion est donc nécessaire, même si elle doit s'effectuer à un rythme évitant les traumatismes sectoriels, c'est-à-dire protégeant l'agriculture de montagne et les zones défavorisées.

Diversification des productions, arrêt des productions excédentaires — à tout le moins, celui qui fabrique les excédents devra les payer — actions, enfin, aux niveaux structurels sont, pour nous, les conditions nécessaires d'une relance de la politique agricole commune.

Ma dernière observation, monsieur le ministre, prendra, si vous me le permettez, la forme d'une question sur l'élargissement de la Communauté. Nous y sommes favorables sous certaines réserves ou certains préalables qui vous sont connus. Nous avons cru que le Gouvernement l'était également et qu'il était prêt à saisir pour la France la chance d'être l'axe d'une Europe rééquilibrée vers le Sud.

Les variations du discours présidentiel, hier favorable à l'élargissement immédiat, aujourd'hui réservant son acceptation à la réaction britannique, ainsi que la contradiction entre ce discours et la politique effectivement suivie, ne nous paraissent que pouvoir nuire à la crédibilité de notre pays sur la scène internationale ainsi qu'à terme aux intérêts légitimes des agriculteurs français.

Alors, permettez-moi de reprendre, ici, les interrogations récentes que François Mitterrand posait au nom du parti socialiste.

D'abord, pourquoi, dans les conditions actuelles de la Communauté économique européenne et compte tenu des réserves de la Grande-Bretagne à honorer les engagements communautaires, la France ne propose-t-elle pas un projet de réglementation européenne des fruits et légumes en cette période de crise ?

Deuxièmement, pourquoi ne fait-on pas respecter pour les productions méditerranéennes la préférence communautaire et n'applique-t-on pas les clauses de sauvegarde ?

Troisièmement, pourquoi, si le Gouvernement français souhaite véritablement une pause dans la négociation sur l'élargissement, ne le fait-il pas savoir à la Commission des Communautés, qui poursuit la négociation comme si le Président de la République française n'avait rien dit ?

J'en viens maintenant aux problèmes du Moyen-Orient. Placés, nous semble-t-il, devant la triste réalité de la régression économique européenne et apparemment impuissants à dominer la « non-existence » de la Communauté, les Neuf cherchent désormais à compenser leurs faiblesses et à masquer leur insuffisance par des initiatives politiques extérieures.

Tel fut l'unique objet de la conférence de Venise, où, à défaut de clarification sur le compromis de Bruxelles, faute de pouvoir s'entendre sur la succession de M. Jenkins, le sommet européen s'est surtout préoccupé du Moyen-Orient, c'est-à-dire du pétrole.

Qu'on nous entende bien. Nous ne sommes, en aucun cas, opposés au fait que l'Europe prenne ses responsabilités au Proche-

Orient. Nous disons seulement que ces éventuelles initiatives doivent avoir pour objet essentiel de conforter le processus de paix engage et non de le contrarier.

Or, à nos yeux, le seul processus actuellement engagé est celui qui est issu des accords de Camp David. Seuls, dans le moment, ils définissent un cadre permettant effectivement d'ouvrir la voie et les étapes vers la réalisation de l'autodétermination du peuple palestinien, donc d'assurer la paix de la région sur des bases stables et durables.

Or, c'est là que réside l'ambiguïté fondamentale de l'attitude des Neuf et ce n'est pas la déclaration de M. le Président de la République dans la partie consacrée, hier, au Moyen-Orient qui aura contribué à lever cette ambiguïté. Ce n'était pas, en vérité, à mon sens du moins, le passage le plus assuré et le plus convaincant de la déclaration présidentielle.

Dirai-je à ce propos qu'il me semble regrettable que M. le Président de la République française ait laissé sans réponse la question de savoir s'il accepterait un jour de connaître la réalité israélienne autrement que des hauteurs d'un fort jordanien sur le Golan ?

C'est en Israël même, monsieur le ministre, qu'on peut le mieux comprendre le problème des frontières et l'impératif exigeant de sécurité qui domine depuis trente ans l'existence de ce pays et de ce peuple et comprendre dès lors combien la comparaison avec le Néguev est artificielle et illusoire.

Tout se passe aujourd'hui comme si, au lieu de vouloir contribuer au succès de l'entreprise amorcée par les accords de Camp David, on la tenait par avance vouée à l'échec.

Or, l'échec du processus actuel, quelque difficulté qu'il rencontre et quelque obstacle qu'y ajoute l'actuel gouvernement israélien, aurait pour conséquence de précipiter une radicalisation dangereuse, que l'Europe a intérêt à éviter, sauf à risquer de voir cette zone névralgique agitée par de nouvelles convulsions et finalement offerte sans risque à la pénétration extérieure.

Nous jugeons cette politique tout à la fois dangereuse et coupable.

Elle est coupable, d'abord, de se tromper d'adversaire.

Le blocage de la négociation résulte, non pas, à nos yeux, du retard dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution 242 des Nations unies, mais davantage de la conjonction négative de trois facteurs : l'attentisme jordanien, le refus persistant de l'O. L. P. de reconnaître l'existence de l'Etat d'Israël, l'intransigeance de l'actuel gouvernement israélien.

Ce n'est pas, dès lors, monsieur le ministre, sur le président Sadate qu'il faut faire pression, mais sur le roi Hussein et l'O. L. P.

Cette O. L. P., dont la faveur actuelle n'est payée d'aucune contrepartie et qui fait obstacle, autant que les colons fanatisés, aux progrès de l'autodétermination légitime du peuple palestinien.

L'autodétermination, c'est comme la liberté : elle ne doit pas contrevenir à l'existence des autres.

Nous considérons, pour notre part, qu'il y a incompatibilité fondamentale entre les droits légitimes des peuples de la région, y compris ceux des Palestiniens, à vivre en paix et en sécurité et les buts affirmés, récemment encore renouvelés, de l'organisation de libération de la Palestine visant à la destruction de l'Etat hébreu, création de la communauté internationale.

Prétendre aujourd'hui vouloir, comme le proclament les Neuf, associer l'O. L. P. aux négociations, c'est conférer à une organisation qui ne procède d'aucune légitimité démocratique un droit de veto moral et pratique sur toute initiative de paix.

Nous n'avons pas, nous, à déterminer souverainement et arbitrairement ce que seront les frontières de demain, ce que sera le territoire des futurs Palestiniens dans un Etat qui sera peut-être autre chose. Ce dont je suis convaincu, c'est que cet Etat ne peut être Israël. J'ajoute — mais c'est là une conviction personnelle — que je ne crois pas à la réalité durable d'un Etat palestinien, circonscrit à la Cisjordanie et à Gaza. C'est un peu comme si l'on demandait à la Savoie d'absorber 1 700 000 réfugiés turbulents, instables et nécessairement exigeants.

Ce serait là perpétuer la difficulté plutôt que la résoudre.

L'attitude et le comportement de la France, dans cette affaire, n'est pas, contrairement aux affirmations officielles, équilibrée. Elle nous paraît, hélas ! ambiguë et dangereuse.

Dangereuse, car la recherche d'un règlement politique, que vous souhaitez global, assorti d'une garantie internationale qui introduirait le loup dans la bergerie, vous entraîne à la réserve et à l'hostilité devant des accords particuliers.

Ambiguë, car elle manifeste que vous désespérez d'une contagion de la paix par des négociations directes.

Ambiguë plus encore, monsieur le ministre, dans votre attitude à l'égard de l'O. L. P., que vous prétendez ne pas vouloir reconnaître, mais dont vous négociez avec l'officine parisienne l'octroi de bourses à des étudiants palestiniens.

Monsieur le ministre, nous avons entendu hier M. le Président de la République.

Nous ne disputons pas avec lui les objectifs généraux quand il s'agit de l'indépendance, de la paix et de la sécurité de la France et de l'Europe.

Nous avons, nous aussi, de l'ambition pour la France et je ne doute pas que vous en ayez également.

Mais nous ne pensons pas que les moyens que vous employez, les intérêts que sert votre politique, les entreprises qu'elle soutient aident du mieux possible à notre crédit et à notre audience dans le monde.

Nous souhaitons que la France soit présente partout, agissante et solidaire : agissante, où sont ses intérêts ; solidaire, quand l'équilibre mondial, donc la paix et la guerre, sont en jeu ; présente partout où elle peut contribuer à l'établissement d'un ordre international de droit, de justice et de liberté.

Nous voulons surtout qu'elle témoigne et qu'elle agisse davantage partout où sont bafoués les droits de l'homme ou celui des peuples à disposer d'eux-mêmes.

L'intelligence et l'habileté ne sont pas les seuls moteurs de l'action politique. Il y faut encore de l'idéal, surtout quand on prétend à de grands desseins et qu'on affirme de grandes ambitions pour la France et son rayonnement dans le monde. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures trente minutes, est reprise à quinze heures cinq minutes.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

— 4 —

#### CANDIDATURES A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, a demandé au Sénat de procéder à la désignation de quatre représentants des élus locaux comme membres titulaires et de quatre comme membres suppléants de la commission nationale d'urbanisme commercial (art. 33 de la loi n° 73-1193 du 27 décembre 1973 et décret n° 74-63 du 28 janvier 1974, modifié le 6 octobre 1975 et le 16 février 1978).

La commission des affaires économiques et du Plan a fait connaître à la présidence qu'elle propose les candidatures, comme membres titulaires de MM. Jacques Mossion, Gérard Ehlers, Pierre Jeambrun et Serge Mathieu, et comme membres suppléants de MM. Richard Pouille, Pierre Perrin, Jacques Brannonier et Maurice Janetti.

Ces candidatures ont été affichées.

Elles seront ratifiées, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 5 —

#### POLITIQUE ETRANGERE

**Suite du débat sur une déclaration du Gouvernement.**

**M. le président.** Nous reprenons le débat sur la déclaration du Gouvernement relative à la politique étrangère.

La parole est à M. Caillavet.

**M. Henri Caillavet.** Dans votre intervention, monsieur le ministre, vous avez déclaré ce matin que le sentiment qui domine le monde est celui de l'inquiétude.

De fait, je partage cette appréciation. Nous vivons dans un univers bouleversé, plein de soubresauts et, comme vous l'avez dit dans une autre enceinte, la paix est toujours une conquête et elle demeure fragile.

Elle est fragile parce que, pour partie, les Etats-Unis ont perdu de leur crédibilité. Ils ont perdu la crédibilité morale qu'ils détenaient au lendemain de la grande guerre et quelque peu au plan militaire.

L'Europe — M. Lecanuet ne me démentirait pas — est encore incertaine. L'émergence de la Chine, le poids du tiers monde provoquent des distorsions et la diffusion de l'armement atomique, alors qu'un accord de désarmement général n'est pas signé, met donc en péril cette conquête de la paix.

Bref, je vous dirai, vous qui êtes un diplomate de carrière, que depuis Yalta l'univers a vieilli, qu'il a pris beaucoup de rides et qu'il est opportun que, désormais, nous l'examinions avec lucidité.

Les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ce matin vont m'éviter de dresser une nouvelle fresque. Je laisse à certains, ceux qui sont des ménestrels, des troubadours, le soin d'embellir le débat. Pour ma part, je voudrais simplement vous interroger sur des points particuliers parce que, bien évidemment, j'ai des inquiétudes. Mais je voudrais d'abord formuler deux remarques liminaires.

C'est par nécessité, monsieur le ministre, que je m'adresse à vous. Ce n'est pas, hélas ! — et je le regrette — le Gouvernement qui, dans cette affaire, conduit la politique de la nation. C'est un domaine réservé ; c'est l'Elysée qui décide et le Gouvernement exécute précisément ce qu'il a arrêté.

Mais, à la vérité, vous que je connais personnellement et à qui je porte une sympathie d'homme, je reconnais que vous servez avec probité le Président de la République, que vous témoignez toujours pour lui avec infiniment de loyauté. Mais cette situation juridique n'est pas convenable ; elle est contraire à l'esprit de la Constitution et risque, un jour, de provoquer des désordres dans ce pays.

Souvenez-vous qu'en 1968, monsieur le ministre, alors que le général de Gaulle était à la tête de l'Etat, qu'un homme exceptionnel, Georges Pompidou, était Premier ministre et que le parti communiste avait refusé de se rendre à Charley, le trône a vacillé. Qu'en serait-il demain si les mêmes éléments ne pouvaient pas retrouver cet équilibre ? C'était ma première remarque.

Deuxième observation : je suis — vous le savez pour me fréquenter — un opposant de concertation. Je vous ai connu dans l'opposition mais, moi, je n'ai pas encore été touché par la grâce ! En tout cas, je reconnais volontiers, monsieur Jean François-Poncet, que sous votre autorité, donc sous celle du Président de la République, la politique française a marqué quelques points forts et nous n'avons pas le droit de ne pas le déclarer.

D'abord, le souci de l'indépendance nationale, nous y sommes attachés. M. Valéry Giscard d'Estaing qui est un homme estimable a créé le conseil des ministres européen, lequel a un effet mobilisateur. Une dynamique nouvelle est introduite dans la communauté. C'est un actif important.

Ensuite, M. le Président de la République, grâce à sa vigilance et à sa persévérance, a mis en œuvre le S. M. E., le système monétaire qui désormais nous permet d'espérer de vivre non pas à l'abri des tempêtes, mais dans un havre relatif de paix.

Enfin, notons l'initiative du dialogue Nord-Sud qui est un élément important de la politique nationale, la défense de la francophonie, c'est-à-dire de l'expression d'une solidarité humaine importante, dernièrement le coup de frein réaliste donné au processus d'intégration de l'Espagne et du Portugal et, depuis hier, l'affirmation avec solennité et avec autorité du fait que la France n'était pas neutre. J'ai été heureux de l'entendre dire parce que j'allais vous interroger sur un communiqué commun de Mme Gandhi et de M. Giscard d'Estaing au lendemain de la conférence de New Delhi où l'on parlait de pays non alignés. Or je ne sache pas que la France veuille être un pays non aligné.

Ce sont, c'est vrai, des points forts, essentiels qui méritent d'être soulignés. Il ne faut pas mettre son cerveau en uniforme. Le Président de la République, dans ces domaines, a réussi. Mais au-delà de cette lumière, de cette architecture très nette, je vous dirai combien il y a eu de maladroites et parfois de faux-semblants. Au début des explications présidentielles, tout est clair, tout est simple ; hélas ! trop souvent les faits contredisent la brillance de l'exposé. Je me permettrai de vous dire que les fruits ne tiennent pas les promesses des fleurs.

Je voudrais juger avec vous quelques autres dossiers.

Je ne reviendrai pas sur l'affaire des Springboks. Je vous avais déjà interpellé à ce sujet. Je pense que vous avez eu tort. J'affirme, en revanche, que vous avez eu raison de faire en sorte que nos athlètes se rendent à Moscou.

Mme Hélène Luc. Très bien !

M. Henri Caillavet. Il faut se fréquenter.

Je dis qu'il n'est peut-être pas normal que, seul, l'ambassadeur français soit sur la place Rouge le 1<sup>er</sup> mai, en parade, alors que tous les diplomates se refusent à être à ses côtés, cependant qu'en France, devant les ambassades d'Argentine et de l'U. R. S. S., nous bousculons les pacifistes qui viennent dénoncer les goulags.

Puis, j'ai constaté avec une certaine tristesse que M. le Président de la République ne s'est pas rendu à Belgrade. Je sais qu'il y avait à Saint-Maixent une fête traditionnelle. Elle aurait pu être reculée de huit jours. Les hommes sous les armes obéissent. Il y avait aussi la venue des chefs d'Etat africains à Nice mais, avec les moyens aériens dont nous disposons présentement, nous aurions pu reculer d'une ou de deux heures cet entretien, ce qui aurait permis, à tout le moins, par notre présence, de manifester la solidarité de la France envers le peuple yougoslave. M. Carter, lui également absent, est venu par la suite à Belgrade.

Monsieur le ministre, avant de nous interroger sur les questions essentielles, notamment sur Israël, sur l'Afghanistan et l'Iran et sur la Communauté économique européenne, je voudrais exprimer quelques désillusions.

Nous avons — et c'est un euphémisme — dangereusement « flirté » avec Bokassa et personnellement, à plusieurs reprises, je suis intervenu pour dire que nous commettions une lourde faute en persistant dans cette voie. A ce sujet, les membres de l'opposition ont rallié ma position. C'est vrai que nous avons connu des errements détestables. Il a fallu les massacres de Bangui pour qu'enfin on découvre la réalité de cette dictature criminelle.

Je ne voudrais pas vous imposer la pensée de Joubert : « La complaisance est souvent proche de la complicité ». Cependant nous avons commis bien des fautes et il nous reste de la glu sur les mains.

Nos relations diplomatiques ont parfois été dangereuses, notamment avec Francesco Macias, dictateur sanguinaire lui aussi. Je vous ai interrogé par la voie du *Journal officiel* et je vous ai demandé s'il était convenable que seules la France, la Chine et l'U. R. S. S. aient une ambassade auprès de Francesco Macias. Vous m'avez répondu de manière laconique que tout cela était naturel. Et pourtant, ce dictateur a été abattu après avoir massacré presque la moitié de son peuple.

Ce matin, l'un d'entre nous, M. Pontillon je crois, disait — et en cela je rejoignais sa préoccupation — qu'en ce qui concerne le Cambodge, nous avons un rôle historique à jouer dans cette partie de l'univers. Ce n'est pas à vous que je l'apprendrai. Pour le Cambodge, nous avons été, semble-t-il, sans courage politique et sans courage moral, et nous n'avons pas aidé Sihanouk, parce que nous ne voulions mécontenter ni Pékin ni Hanoï ni Moscou.

Le résultat, vous le connaissez : c'est l'enlèvement, l'holocauste, les assassinats. Il est vrai — et ce n'est pas une insolence de ma part — qu'on ne peut pas prononcer deux fois le discours de Pnom Penh.

J'en arrive à ce qui me préoccupe : le dossier d'Israël. Je suis président du groupe d'amitié sénatorial France-Israël. Je garderai la tête froide. Je ne veux pas vous gêner, mais au contraire, vous interroger.

J'ai dit à mes amis israéliens qu'ils commettaient de très graves erreurs et je l'ai fait dire à M. Begin. Dans cette affaire, j'ai aussi avec moi une partie de l'opposition à M. Begin : MM. Abba Eban, Shimon Peres, Youssef Sarid.

Proclamer, comme l'a fait M. Begin — et ce n'est pas une ingérence dans les affaires d'Israël de le dire, car le président du groupe d'amitié peut parler à haute et claire voix — que Jérusalem deviendra la capitale d'Israël, c'est une provocation. Ce n'est pas convenable.

Vouloir installer son bureau de Premier ministre dans la cité de Jérusalem, autrefois protégée par les Arabes, c'est encore une erreur. L'amitié permet de tenir le langage de la vérité.

C'est également une faute que d'envisager de nouvelles implantations dans les territoires occupés, parce qu'on risque ainsi de démontrer — je l'ai dit à l'ambassadeur Rosen — que les accords de Camp David ne sont pas appelés à connaître un plein succès, que, dès lors, ils sont déjà entachés d'inefficacité.

Dans les mêmes conditions, je considère qu'Israël, auquel je porte une affection profonde, a commis une faute en organisant une institution juive à Hébron, ville d'Abraham.

Pourquoi accumuler tant de fautes ?

Le pire, ce sont bien les derniers attentats de Cisjordanie, cette sorte de contre-terreur, de contre-terrorisme qui déchire la toile de l'espoir, qui ébrèche, hélas ! la cohabitation israélo-palestinienne et qui compromet donc le processus de paix établi à Camp David.

Oui, je le dis parce que je porte une estime affectueuse à ce peuple, je reconnais les torts d'Israël.

En revanche, comme vous, monsieur le ministre, nous savons que les conquêtes de certains territoires ont été la réplique victorieuse à une agression extérieure, c'est-à-dire une protection indispensable — les « frontières sûres » dont parlait, ce matin, M. Pontillon.

Nous savons également que l'Organisation de libération de la Palestine, dans sa charte de Beyrouth, notamment aux articles 18 et 22, exige la destruction de l'Etat d'Israël. Le général de Gaulle, lui aussi, lorsqu'il avait débattu avec le F.L.N., avait eu soin de dire qu'il fallait « mettre des couteaux au vestiaire ». Je comprends donc les inquiétudes d'Israël face aux déclarations de l'O.L.P. et à l'application éventuelle de la charte.

J'ajoute qu'après les efforts lucides de Sadate et de Carter, l'évacuation du Sinaï est un geste exceptionnel. Vous qui avez une grande connaissance de la diplomatie et de l'histoire de la France, vous savez sans doute, monsieur le ministre, que lorsque Jérusalem était placée sous la protection des Arabes, les Juifs devaient fournir un certificat de baptême pour se rendre aux lieux saints. Autrement dit, on leur interdisait, de fait, d'accomplir leur pratique religieuse.

Ce sont là autant d'erreurs qui ont été accumulées.

Pendant des années il y a eu cohabitation acceptable entre Palestiniens et Juifs, au plan administratif comme au plan politique. Mais, pour autant, l'amitié que nous portons à Israël ne nous autorise pas à esquiver le fait palestinien. Le Pape lui-même a dit que nous ne pouvions pas l'éluder. Pour moi, le Pape n'est évidemment pas une référence essentielle. (*Sourires.*)

Toutefois le fait palestinien se traduit en quelque sorte dans une diaspora incertaine, quelque peu illogique, voire contradictoire. Toutefois le fait palestinien s'impose à nos consciences.

Alors, monsieur le ministre, je vais vous interroger. Lorsque M. Giscard d'Estaing parle d'autodétermination, lorsque vous en parlez vous-même, à quoi très exactement songez-vous ? Sans doute pensez-vous à une terre palestinienne, à une patrie palestinienne ? Mais quand M. Giscard d'Estaing, au retour de son voyage dans les émirats, a rencontré le roi Hussein de Jordanie, lui a-t-il parlé de ce sujet et qu'a-t-il entendu de sa bouche ? Ce problème, qui concerne bien évidemment le roi de Jordanie, concerne également Israël. Ne vous apparaît-il pas, comme à moi, qu'il vaudrait mieux faire pression non pas sur Sadate, mais sur le roi de Jordanie et sur l'O. L. P. pour tenter d'aboutir à une meilleure négociation ? Répondez-moi. Cette terre est-elle composée uniquement de la bande de Gaza et du territoire de Cisjordanie ? Et si ce n'était que cela, quelles sont les parties qui viendront à la discussion d'un accord éventuel ? Bien évidemment la Syrie, le Liban, sans doute la Jordanie, l'Égypte et Israël.

Lorsque vous parlez, avec l'autorité qui s'attache à votre fonction et lorsque surtout M. le Président de la République propose, d'une manière très personnelle, de globaliser l'accord entre les Palestiniens et les Israéliens, faut-il, d'après vous, modifier la résolution n° 242 de l'O. N. U., qui a l'immense privilège de maintenir à la fois l'existence d'Israël et l'existence du fait palestinien ?

Je pose ma question sous une autre forme. Lorsque M. Giscard d'Estaing parle d'autodétermination, a-t-il un plan ? Il en a un, bien sûr. Alors, quel est ce plan ?

Pour Jérusalem, qui est au centre de toutes les difficultés, envisageriez-vous une solution binationale ou une solution internationale ?

Au terme de vos entretiens avec le roi de Jordanie, concevriez-vous comme possible une fédération entre la Jordanie et la

Palestine, telle que la souhaite le roi du Maroc, lequel, par ailleurs, s'exprimant dans un langage quelque peu vulgaire, n'hésite pas à parler de son « copain » Giscard ! (*Sourires.*) Je pense que tout cela fait l'objet de débats diplomatiques, en sorte que je voudrais savoir si la France imagine une fédération jordano-palestinienne.

Et puis, vous êtes allé à Venise. A nouveau des doutes, des interrogations ont surgi dans mon esprit. Vous avez déclaré, dans un communiqué, que le problème de l'O. L. P. n'est pas un problème de réfugiés, que l'association de l'O. L. P. à la négociation est une nécessité et que nous enverrons, s'il le faut, nous, Européens, un contingent sur le terrain pour assurer l'exécution de l'accord. Cependant, des tiraillements apparaissent déjà. C'est pourquoi je m'inquiète et me permets de vous interpellier.

Ce communiqué à peine publié semble déjà ne plus recueillir l'approbation de tous les cosignataires, cela peut-être parce que leurs sensibilités sont différentes. Tout un univers sépare la sensibilité d'un Italien de celle d'un Danois. Que constatons-nous ? Lorsque nous demandons aux Italiens — nous leur avons posé l'autre jour la question au Parlement européen — à quel moment ils comptent arrêter le calendrier de cette discussion éventuelle, ils ne répondent pas, ils estiment ne pas avoir à répondre. Cependant, les Français sont quelque peu pressés, tout au moins M. le Président de la République qui a manifesté quelque hâte ; et en cela je lui donne raison.

Nous avons demandé si cette délégation européenne rencontrerait les Russes, car ce problème concerne ces derniers. Sur ce point, nous n'avons pas non plus obtenu de réponse.

Il semble donc que la délégation qui devrait relancer la négociation n'ait pas l'autorité suffisante et, à tout le moins, qu'il y ait des tiraillements au sein de celle-ci.

Si nous nous tournons vers M. Begin, il nous dit : « Venise — le premier Venise — c'est un nouveau Munich ». M. Peres n'hésite pas à déclarer que vos propositions l'inquiètent. M. Wehner, président du S. P. D., proteste, et avec véhémence. Certains partenaires de la majorité, que je ne veux pas citer, mais dont le nom est sur vos lèvres, ont parlé, à propos du premier Venise, de « politique d'amateurs ».

Comme je suis dans l'opposition de concertation, comprenez que je cherche où se trouve la vérité ! J'essaie de la découvrir. C'est pour cela que je suis heureux de vous voir ici accompagné de vos deux secrétaires d'Etat. C'est pour nous très honorable et j'espère qu'ainsi vous pourrez nous répondre plus complètement. Je souhaite donc, monsieur Jean François-Poncet, vous entendre afin de mieux réfléchir en commun.

Quoi qu'il en soit, je manifesterai peut-être une certaine crispation, ce dont je vous prie de m'excuser. Je formule des réserves sur le comportement de M. le Président de la République au cours de son voyage dans les Etats du Golfe, car l'habileté dont il a fait preuve sentait terriblement l'ambre.

Il a parlé d'autodétermination là où il pouvait être compris, félicité, je dirais acclamé. Chaque jour un couplet nouveau s'ajoutait à un autre, la voix s'enflait et allait *crescendo*. Cependant, il a bien voulu parler d'Israël. On en a parlé le dernier jour, lorsqu'on a été sur la frontière, avec beaucoup d'humilité, accompagné par le roi Hussein. Evidemment, on ne pouvait plus se dérober. Il fallait parler de frontières sûres. Mais puisque je suis interpellateur, je vous demande, monsieur le ministre, ce qu'ont rapporté à la France de semblables déclarations.

M. Arafat était concerné. Il vous a remercié du bout des lèvres et a déclaré : « C'est un fait positif mais il faudra faire plus. » Et il a ajouté : « Il faudra nous reconnaître et il me serait plaisant de venir à Paris. »

Voilà les réponses qu'ont mérité les audacieuses déclarations de M. Valéry Giscard d'Estaing.

Le roi de Jordanie était également concerné par ces déclarations. Il n'a rien répondu, il n'a soufflé mot, il est demeuré silencieux comme son désert.

Quant aux Juifs et aux Egyptiens, ils ont bien évidemment protesté, et nos amis Américains nous ont sévèrement rabroués, même sans ménagement.

M. Giscard d'Estaing, sans précaution, tout au moins selon moi qui ne suis pas au fait de sa politique et qui entend vous interroger, a suggéré que les Européens pourraient prendre une nouvelle initiative. La réponse ne s'est pas fait attendre. Comme, monsieur le ministre, au nom du Président de la République, vous avez déclaré : « Nous pouvons relancer la concertation », aussitôt les trois parties concernées, M. Sadate,

M. Beguin et M. Carter, nous ont rappelés à l'ordre, et les Etats-Unis nous ont même menacés d'exercer leur droit de veto au conseil de sécurité si nous persistions dans de tels errements.

Il me faut conclure dans cette affaire, et je le ferai avec modération. Ce voyage, que je qualifierai de « périple », a sinon « cassé » — le mot serait excessif — du moins ébréché, freiné et, pour un temps, stérilisé, comme le disait ce matin M. Pontillon, le cheminement vers la paix qu'a précisément ouvert l'espérance de Camp David.

Je redoute, c'est vrai, que M. Valéry Giscard d'Estaing ne se soit quelque peu aventuré, sans profit pour Israël, alors que nous devrions toujours entourer ce pays d'une amitié fervente parce que son peuple est seul, parce qu'il se bat seul. Or, hier, nous n'avons pas eu de mots sensibles à son endroit, dans ces épreuves redoutables. Sans profit encore pour le monde arabe, et nous n'avons pas eu une parole d'encouragement pour M. Sadate qui a eu un courage moral, un courage politique et un courage physique extraordinaires. Je me demande même si ces déclarations tapageuses nous auront apporté quelques satisfactions.

Vous pourrez sans doute me répondre longuement. Je vous prie par ailleurs de m'excuser s'il y a quelque sévérité dans mon propos ; celui-ci ne s'adresse pas à l'homme mais au responsable politique de notre diplomatie.

J'en arrive à la deuxième partie de mes observations. Je voudrais, monsieur le ministre, vous interroger sur l'Iran et sur l'Afghanistan.

Lorsque le monde a connu la prise d'otages, la France a déclaré, et c'était le moins qu'elle pût faire, que c'était inacceptable. Seulement, je vous le dis, j'ai été choqué, comme d'ailleurs nombre de mes collègues, par le fait que la France ait cru devoir attendre des couples et des couples de jours pour protester, pour dépêcher notre ambassadeur, pour faire des remontrances, en clair, pour dire que nous étions indignés. Dans le peloton des pays contestataires, nous sommes arrivés bons derniers, car vous savez que nous n'avons pas protesté tout de suite.

Alors je me suis interrogé. Pourquoi tant d'atermoiements ?

J'ai trouvé une réponse convenable, justificative ; je ne sais pas si elle est fondée et, dans le cas contraire, j'espère que vous pourrez me contredire. J'ai constaté, en effet, au moment où l'Iran se comportait si mal, que la France avait cependant satisfait 25 p. 100 des achats globaux de l'Irak en armements. Quand on connaît l'opposition entre l'Iran et l'Irak, il est évident que si l'on veut tendre une main amicale vers l'Irak, on ne peut pas la tendre vers l'Iran. Ici, nous sommes dans une situation pleine d'ambiguïté. C'est pourquoi je dirai que, dans ce domaine, notre comportement a surtout senti la poudre à feu.

Mais puisque vous êtes diplomate de carrière, je voudrais vous poser une question très précise : est-il conforme à l'usage, vous qui êtes du corps du Quai, qu'en visite officielle M. Gromiko, dans une conférence de presse, se permette, d'abord d'ironiser, puis de condamner sans scrupule et sans retenue sur notre territoire, au cours d'une conférence de presse, les Etats-Unis, qui sont nos alliés ? Je vous le demande : n'avez-vous pas été, comme d'autres, un peu crispé et agacé par le comportement de M. Gromiko ? Personnellement, après l'affaire d'Iran et l'échec de l'opération aéroportée de sauvetage de Tabas, c'est un fait que je manifeste une grande tristesse, et que je me pose, en cet instant, la question : pour qui sonne le glas ? En effet, nous ne savons plus, désormais, comment peut évoluer cette affaire détestable.

J'en arrive maintenant à l'Afghanistan.

Ce pays nous laisse un goût de cendre : Kaboul, l'Afghanistan sont envahis. C'est un pays que je connais bien pour l'avoir parcouru.

Les forces armées déferlent sur ce pays. On nous dit : 130 000 hommes. A supposer que l'on en ait enlevé 10 000 et que 5 000 soient revenus, mettons qu'il y ait 120 000 hommes.

Le monde dit son indignation. Tant mieux. Mais quelle a été la réaction de la France ? L'attaque, nous l'apprenons le 15 décembre — je vous le rappelle. Or notre première réaction date du 29 décembre, et vous n'avez pas d'autre commentaire...

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Caillavet, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. le président.** Monsieur Caillavet, M. le ministre demande à vous interrompre dans votre envolée. (Sourires.) L'y autorisez-vous ?

**M. Henri Caillavet.** Je l'y autorise deux fois : en tant que sénateur et en tant qu'ami.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec la double autorisation de l'orateur. (Nouveaux sourires.)

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Je voudrais simplement corriger la date : c'est le 24 au soir que les troupes soviétiques sont entrées à Kaboul.

**M. Henri Caillavet.** Et qu'ai-je dit ?

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Le 15 !

**M. Henri Caillavet.** Je vous prie de m'excuser ; vous avez raison.

**M. le président.** Veuillez poursuivre votre exposé, monsieur Caillavet.

**M. Henri Caillavet.** Je m'étais, en effet, trompé sur le quantième. C'est une bonne remarque de la part du ministre, qui a donc droit à une meilleure note que celle que je lui aurais décernée. (Sourires.)

C'est vrai, mais vous avez attendu quatre jours — le 29 décembre ! — pour réagir, et le deuxième commentaire date du 6 janvier. Nous avons mis donc beaucoup de temps et c'est cela que je vous reproche.

Nous aurions également dû être protestataires immédiatement parce que l'ampleur du désastre était telle que la France se devait de manifester son indignation.

Cette situation était prévisible, monsieur le ministre ! Elle était prévisible après l'assassinat de Taraki et d'Amin, en sorte qu'aujourd'hui une menace permanente pèse sur le golfe Persique. Aujourd'hui, c'est vrai, nous sommes menacés.

Vous évoquerez le retrait — c'est là où je voudrais vous interroger — voilà quelques jours à peine, d'une division de 10 000 hommes. Pensez-vous que c'était un alibi, c'est-à-dire un stratagème, pour diviser les alliés, pour essayer à nouveau de les éprouver ou bien — ce qui compte, pour moi, c'est votre sentiment profond d'homme — avez-vous l'impression que nous sommes en présence de l'amorce d'une désescalade et que, partant, les Russes continueront à faire les gestes nécessaires. Ils ont sans doute conscience qu'ils se sont engagés malencontreusement et qu'ils ont porté atteinte, par une violation grave, au droit des gens ? C'est ce témoignage du responsable de notre diplomatie que je souhaite entendre à cette tribune.

J'ai approuvé le voyage de M. Giscard d'Estaing à Varsovie. Oh, je sais, on a été sévère pour M. le Président de la République. On a dit qu'en réalité il avait levé la quarantaine qui frappait la Russie ; peut-être. On a dit, ailleurs, qu'il voulait organiser une conférence, laquelle pourrait se tenir en 1981, qu'il avait donc gelé la situation et qu'en réalité il poursuivait un but personnel et présidentiel : être le responsable de cette grande conférence à la veille de sa candidature ; peut-être. Je n'en sais rien, mais tout cela me paraît dérisoire.

Ce que j'ai constaté, c'est que le fait pour le Président de la République d'être allé à Varsovie alors qu'il y avait un vide politique, que les Américains et les Russes ne se parlaient pas, avait jeté une passerelle et permis un rapprochement. Même si le départ d'une partie des troupes russes d'Afghanistan n'est pas le fait du sommet de Varsovie, une prise de conscience des Russes a peut-être été favorisée par les longues conversations entre MM. Brejnev et Giscard d'Estaing.

Il est certain que la visite à Varsovie de M. Giscard d'Estaing, puis celle du ministre indien des affaires étrangères et, dans quelques jours, celle de M. Schmidt sont de nature à conforter les chances de la désescalade.

Personnellement, j'ai trouvé un peu puéril le secret dont on avait voulu entourer ce départ à Varsovie. Tout le monde le savait, c'était un secret de Polichinelle. N'en parlons pas ; cela donnerait prise à la facilité.

Certains ont pu déclarer : en France, il y a deux diplomaties, celle de l'Elysée, c'est-à-dire celle de M. Poniatowski, qui est réaliste, et puis, pour la façade, celle qui est officielle. Je ne le crois pas. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais vous entendre sur les décisions prises à Varsovie et savoir dans quelles conditions vous comptez désormais conduire la politique de la France.

Je terminerai par deux interrogations concernant la Communauté européenne.

Monsieur le ministre, j'estime personnellement que M. Giscard d'Estaing a eu raison de freiner l'élargissement de la Communauté. En bloquant le processus de l'entrée de l'Espagne et du Portugal, il a pris en compte un certain nombre d'arguments qui lui ont été opposés.

A Agen, le Président de la République avait souligné — vous vous en souvenez — l'intérêt « de faire, au terme d'un délai de huit à dix années, de ces deux pays, des membres à part entière de notre Communauté ». Comme il comprenait notre crispation, car il a une grande sensibilité, il nous a répondu, pour nous rassurer, et je vous complimente : « Ne craignez rien, c'est votre ami Jean François-Poncet qui sera chargé de la négociation. »

Certes nous préférons que ce soit vous plutôt qu'un autre, mais je ne sais pas combien de temps vous serez ministre des affaires étrangères, combien de temps durera la négociation. J'ai dit, je l'ai répété et je l'ai même écrit : dans l'état de la Communauté, une proposition d'élargissement reste hasardeuse, je dirai même qu'elle est dangereuse parce qu'elle pénalise non seulement l'économie agricole, mais aussi l'économie industrielle du sud de la France.

M. Valéry Giscard d'Estaing, en sa qualité de Président de la République, a une vision historique de la situation : « L'entrée de l'Espagne est une aspiration légitime, conforme à la nature des choses. »

Bien évidemment, vous avez une appréciation diplomatique de ce problème et je le comprends.

Vous avez dit : « Grâce à un plan du grand Sud-Ouest, cette participation est une chance pour l'Aquitaine, le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon. »

Etes-vous si sûr que l'Espagne et le Portugal soient de bons partenaires et se révèlent, demain, de fidèles partenaires ? Nous avons analysé l'évolution de la balance commerciale de ces deux pays. Nous y constatons, et vous l'avez remarqué aussi, que l'Espagne, au plan agricole, s'approvisionne largement dans les pays situés hors de la Communauté. Nous nous posons la question de savoir si, demain, intégrée dans la Communauté, elle ne suivra pas l'exemple de la Grande-Bretagne consistant à acheter à l'extérieur alors que, par sa propre production, elle nous imposerait des charges supplémentaires.

Voilà pourquoi je vous ai interrogé, monsieur le ministre, sur ce sujet parce qu'il existe, semble-t-il, des contradictions.

J'écoute le Président de la République avec la déférence que méritent sa fonction et, au demeurant, ses qualités humaines. J'écoute également un homme pour lequel j'ai beaucoup d'estime, M. Deniau. J'écoute M. Barre qui conduit, tout au moins nominale (sourires), la politique du Gouvernement, et je vous écoute vous-même. Or, qu'est-ce que je lis ? « La position gouvernementale — et c'est vous-même qui avez rédigé ce communiqué — n'a pas évolué en ce qui concerne l'élargissement. La solidarité financière demeurera, mais nous devons ériger les déficits et les excédents avant que de conclure — ajoutez-vous — de nouvelles négociations. »

Que dois-je comprendre ? En effet, le même jour, je lis la déclaration de M. Helmut Schmidt. De son côté, le Chancelier affirme qu'il faut limiter la solidarité financière, alors que, vous, vous voulez la maintenir. « Il faut limiter la solidarité financière, il faut aménager la politique agricole commune et réduire les dépenses de soutien. A quoi sert-il de fixer des prix d'objectifs garantis en période d'inflation galopante ? » Voilà ce que dit votre partenaire, le meilleur partenaire de la Communauté pour la France.

Je vous interroge alors. Qui dois-je croire ? M. le Président de la République, lorsqu'il dit qu'on ne peut pas aller plus loin dans l'élargissement ? M. Barre, qui parle d'une Europe à deux vitesses ? Faut-il écouter M. Deniau, selon lequel on a mal interprété les paroles de M. le Président de la République ? Ou faut-il que je vous croie, en espérant que je n'adultère pas votre sentiment et votre jugement ?

En effet, monsieur le ministre, et c'est là que je me différencie de vous, il est vrai que la Communauté à neuf a ouvert des brèches dans les mécanismes agricoles ; *a fortiori*, douze partenaires représenteront, pour l'évolution de cette Communauté, encore plus de difficultés. Soit. Mais là, je vous interroge pour que vous me répondiez presque par oui ou par non, parce que c'est, pour nous, essentiel. Il est évident que ce nouvel et lointain élargissement de la Communauté à l'Espagne et au Portugal ne serait concevable que si, préalablement, vous pouviez élaborer des règlements spécifiques de nature à protéger toutes les productions du Sud ; que si vous étiez

capable d'aménager des normes foncières nouvelles, en particulier d'envisager la création d'offices fonciers en vue de la restructuration rurale ; enfin, troisième condition, j'ai proposé lorsque je présidais le colloque d'Estenach, de remettre en œuvre pour partie une politique de quantum agricoles afin d'adopter une nouvelle stratégie commerciale au plan des exportations et des importations car il est grand temps de frapper les matières grasses qui encombrant le Marché commun. Il faut taxer le soja, le manioc, pour rétablir les équilibres.

Je souhaite que vous puissiez me répondre favorablement car je pense, en effet, comme vous — et comment ne le ferai-je pas, moi qui suis à la fois d'origine provençale et gasconne ? — qu'il faut tirer l'Europe vers le sud, vers la lumière, et cesser de regarder toujours vers le nord. Nous sommes des Latins et nous n'avons aucun mérite à nous exprimer de la sorte, car j'ai été un des rares parlementaires ou hommes politiques à mener campagne contre l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté.

J'ai dénoncé la politique de Georges Pompidou et je regrette que M. Giscard d'Estaing ait fait voter pour l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. C'était un péché, c'était une erreur. Bon, il a été commis, il faut pardonner. Cependant, ce n'est pas une raison pour persévérer dans l'erreur.

Craignez, précisément, que d'autres n'agissent comme les Britanniques et ne deviennent des tricheurs dans la Communauté. Je sais que vous me répondrez que si nous avions refusé, à Bruxelles, l'accord avec la Grande-Bretagne, cela nous aurait coûté plus cher. Sachons d'abord que cela nous a coûté cher.

Quand nous sommes allés à Dublin, cela ne devait rien coûter ; Mme Thatcher s'opposa aux conditions. On décida de se rendre à Luxembourg et on accorda 8 milliards de francs. Mme Thatcher se montra à ce point agaçante que même M. le Président de la République, dont la patience n'a d'égale que la vôtre à cet instant (sourires) fut obligé de rompre. Heureusement, on sauvait 8 milliards. Puis, cette mauvaise conduite continua et l'on a accepté de payer 15 milliards de francs.

Il est vrai que, si nous avions été seuls à supporter cette charge, son poids aurait été plus lourd. Mais, tout de même, sur ces 15 milliards de francs, 4 milliards de francs restent à la charge de la France et 8 milliards à celle de la République fédérale d'Allemagne. C'est important. Pour autant, l'augmentation du prix des produits agricoles obtenue ne couvre pas le phénomène inflationniste. En effet, en moyenne, les prix agricoles ont été majorés de 10,5 p. 100 alors que la perte de revenu des agriculteurs s'est élevée à 13 p. 100.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, si vous ne craignez pas, après avoir cédé une première fois à Mme Thatcher, d'être, dans un an ou deux, amené à souffrir la même politique puisque l'accord est limité dans le temps. En effet, cette « sainte personne » est capable de vous demander de négocier de nouveau. Dans ces conditions, n'allez-vous pas, pour sauver l'Europe, céder encore et accepter indirectement la notion de juste retour ?

Au terme de ce long propos, je souhaite que vous puissiez m'affirmer que vous, représentant de la France, vous pourrez, malgré les criaileries de Mme Thatcher ou d'un autre — en effet, qu'ils soient travaillistes ou conservateurs, ils ne sont qu'anglais — protéger les trois principes essentiels de la politique communautaire, à savoir la politique agricole, fondée sur une unité de marché et de prix, la préférence communautaire et la solidarité financière.

S'il vous est apparu parfois que j'étais critique, monsieur le ministre, ne croyez pas que je sois injuste. J'ai simplement constaté des faits ; j'ai relevé quelques erreurs, j'ai souligné quelques contradictions, j'ai également reconnu les points forts de la politique française.

Je vous ai exprimé des inquiétudes et aussi des déceptions car, trop souvent, malgré quelques succès, les changements que nous a proposés M. le Président de la République sont restés ou restent au niveau du verbe.

Il a cependant une excuse — vous l'invoquerez sans doute — c'est que, dans votre majorité parlementaire, il n'y a pas de majorité politique, il y a tout simplement une majorité de pouvoir.

Or cette inconséquence a une cause profonde, c'est la conduite constitutionnelle irrégulière de M. le Président de la République. Cela porte un nom : le présidentielisme. Le présidentielisme, ce n'est pas le régime présidentiel, ce n'est surtout pas le régime parlementaire que nous avons connu ; c'est, en quelque sorte, un consulat éclairé. Or, juridiquement, il ne serait pas convenable

que nous ne voulions pas globalement le sanctionner. (*Applaudissements sur certaines travées socialistes et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Palmero.

**M. Francis Palmero.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, deux graves conflits sévissent toujours en Méditerranée orientale, en des lieux qui évoquent toute l'histoire du monde. Or il semble que notre diplomatie ne fasse rien dans un cas et en fasse trop dans l'autre. J'espère, monsieur le ministre, que vous me démentirez.

S'agissant de Chypre, on a bien vite oublié la tragédie de cette île mutilée et de ce peuple écartelé. Malgré la visite en France, en février dernier, du président Kyprianou, suivie, ces jours derniers, de celle du président de l'Assemblée nationale chypriote et d'une délégation parlementaire que nous avons reçue au Sénat, la troisième île de la Méditerranée, devenue indépendante en 1960, grande comme la Corse, est toujours coupée en deux à l'égal de l'Allemagne et de la Corée, et ce depuis l'invasion turque du 20 juillet 1974, par 40 000 soldats, avec artillerie et aviation.

Quelque 200 000 Chypriotes ont dû fuir l'invasion et l'occupation de l'île se poursuit, contraignant 80 p. 100 de la population à vivre sur 40 p. 100 du territoire, alors que les Turcs, qui ne représentent que 18 p. 100 de cette population, occupent 60 p. 100 de l'île.

Six ans ont passé depuis que l'assemblée générale des Nations unies, le 1<sup>er</sup> janvier 1974, par sa résolution unanime a exigé le retrait des troupes étrangères et le retour des réfugiés.

La résolution n° 365, également unanime, du Conseil de sécurité le confirme mais on est toujours sans nouvelles des 2 000 disparus dont l'absence perturbe la vie de leur famille et qui seraient d'ailleurs depuis six ans détenus en prison.

Avec beaucoup de courage, le tiers d'une population de 600 000 habitants est réfugié dans le reste de l'île où elle doit refaire provisoirement sa vie.

Chypre, dans ses institutions, est un exemple de démocratie, alors que le rideau de fer est tombé sur la partie nord de l'île. Nul ne sait ce qui s'y passe. Les Français mêmes ont été spoliés. Notre ambassade a été annexée en zone turque. Aucune indemnisation n'est jamais intervenue.

Les Maronites francophones, à l'égard desquels nous avons quelques devoirs, ont été dépossédés de leurs terres. Cependant, sous prétexte de rechercher un règlement à négocier, la France, hélas ! n'a pas voté, le 20 novembre 1979, la résolution des Nations unies concernant le problème chypriote, comme elle l'avait fait pour toutes les résolutions précédentes.

En vertu de la résolution du 4 décembre 1979 du Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'O.N.U. devait présenter un rapport sur l'évolution de sa mission de bons offices avant le 31 mai 1980. L'a-t-il fait ?

C'est le 15 juin aussi que la présence des « casques bleus » devait s'achever.

Or, dans le même temps, dix-sept pays de l'O.C.D.E., pour des raisons géopolitiques, accordent à la Turquie 1 016 millions de dollars. La France y contribue pour 100 millions de dollars, la Communauté économique européenne pour une somme égale. Notre ministre de l'économie, M. Monory, a d'ailleurs confirmé sur place cet engagement.

De son côté, la Banque mondiale a accordé 340 millions de dollars, et le Fonds monétaire international 300 millions.

La France s'est même proposée pour jouer un rôle coordinateur auprès de différents pays de l'O.C.D.E. afin d'obtenir un moratoire et consolider les dettes de la Turquie. Qu'a-t-on exigé en retour ? Au moins, je l'espère, le simple respect des droits de l'homme.

De même, l'Allemagne fédérale se propose maintenant d'octroyer à la Turquie un prêt de 600 millions de Deutsche-mark à titre de crédits militaires, ce qui est un comble lorsque l'on connaît, en l'occurrence, le comportement de l'armée turque. La Turquie s'est déclarée prête à retirer son armée d'occupation après un accord, mais elle n'a jamais fait un pas pour engager les pourparlers.

De toute façon, la communauté internationale reconnaît, heureusement, le seul gouvernement de Chypre. Il est temps que la France insiste pour que les pourparlers reprennent dans le

cadre de l'accord du 19 mai 1979 pour un dialogue efficace entre les deux communautés. Nous serions heureux d'apprendre que déjà vous agissez dans ce sens.

Tant de drames traversent actuellement la vie des peuples que l'on finit par s'habituer à vivre dangereusement, mais personne ne vit aussi dangereusement que le peuple d'Israël.

Vous avez, M. le Président de la République et vous-même, raisonné en termes de droits fondamentaux. Permettez d'abord qu'en France et en Europe ce problème de haute moralité politique qui nous concerne tous soit évoqué en termes de devoir, de notre devoir historique.

Puisqu'il est vrai, juridiquement, qu'au-delà des régimes qui passent, la responsabilité des Etats demeure, nous devons nous souvenir des responsabilités collectives de notre génération à l'égard de ceux qui, à l'heure nazie, furent contraints à porter l'étoile jaune.

Cette responsabilité a été partagée par tous les peuples d'Occident. Il suffit de se rappeler l'échec honteux de la conférence d'Evian, juste avant la Seconde Guerre mondiale, où aucun pays ne s'est porté volontaire pour accueillir les juifs allemands qu'Hitler déjà pourchassait et chassait.

Puis, ce fut chez nous le séquestre des biens, les arrestations, la rafle du vélodrome d'hiver, le camp de Drancy, la déportation et la disparition de 40 000 juifs français. Ce fut pire encore ailleurs.

Ensuite, ni l'armée rouge ni personne n'a secouru le ghetto de Varsovie lorsqu'il résista vingt-huit jours, en 1943, avant son anéantissement.

Les Alliés, en 1944, n'ont pas bombardé les voies ferrées d'Auschwitz ou d'autres camps, ce qui aurait pu sauver encore quelques vies humaines. Les Anglais, à l'heure de l'espoir, ont fermé les ports de la Palestine aux rescapés de la mort qui s'entassaient sur des rafiots. Rappelons-nous l'odyssée de l'*Erodus* !

Le double de la population actuelle de l'Etat d'Israël, 6 millions de juifs, ont disparu dans l'effroyable holocauste et ce tragique souvenir continuera longtemps à hanter les vivants.

Désormais, tout ce qui met Israël en danger est ressenti légitimement par les juifs non israéliens à travers le monde comme une atteinte à la dignité humaine. Il faut les comprendre car il doit en être de même pour tous ceux qui ont été les témoins de ces années noires, ne serait-ce que pour racheter les faiblesses et les erreurs passées et éviter que l'Histoire ne soit un éternel recommencement. Car, s'il est vrai que le chef de l'O.L.P. est le neveu du trop célèbre Grand Mufti de Jérusalem, allié d'Hitler dans le massacre des juifs, l'Histoire est vraiment un éternel recommencement.

Le « plus jamais ça » des rares déportés qui ont survécu doit toujours résonner dans nos consciences.

Après quelque 4 000 ans d'exodes, de pogroms, de révoltes et de tueries, les Nations Unies ont redonné une terre à ce peuple, mais c'était déjà sa terre, car 5 millions de juifs vivaient en Palestine au temps de Jésus-Christ.

C'est là un droit que vous reconnaissez enfin avec force et en priorité.

Le royaume de David et de Salomon s'étendait de l'Egypte à l'Euphrate et, après la tragédie de Massada, des siècles de multiples occupations, des Romains à l'Empire ottoman, n'ont pu séparer le peuple juif de son sol légendaire autour des tombeaux des patriarches à Hébron, de celui de Rachel à Bethléem et de ce qui restait du mur du Temple de Jérusalem après Titus.

Vous disiez ce matin qu'il s'agit de territoires arabes. Mais cela est historiquement contestable. Les tombeaux prouvent la loi du premier occupant et, s'il n'y a plus de juifs à Hébron, c'est qu'ils ont été « liquidés » en 1929.

D'ailleurs, lorsque, dans les années 1920, la Société des nations a donné mandat à la Grande-Bretagne pour créer un foyer national juif, il devait s'établir sur les deux rives du Jourdain, comme il le fut dans l'Antiquité. Relisez la déclaration Balfour !

Or on sait que, en définitive, l'Etat créé par les Nations unies en 1947 ne recouvre qu'un territoire de 27 500 kilomètres carrés, y compris le désert du Neguev, alors que la superficie totale de la Palestine, qui n'était d'ailleurs que la Syrie du Sud, administrée de Damas, est de 120 000 kilomètres carrés. Relisez l'émir Fayçal !

Quoi qu'il en soit, tout homme devrait être conscient qu'il ne doit plus y avoir un Massada des Temps modernes. Autrement, on s'apitoyera, à l'avenir, sur l'anéantissement d'une espèce humaine, comme on le fait déjà pour un million d'Arméniens anéantis voilà soixante-cinq ans, plus récemment pour les Cambodgiens exterminés, et bientôt pour les Afghans.

Dans ces perspectives douloureuses, la politique de la France au Moyen-Orient est-elle conforme à l'apaisement de nos consciences ? Hélas ! elle a été ressentie, depuis la visite des Etats du Golfe, comme une caution donnée à ceux qui exigent la disparition de l'Etat d'Israël.

C'est le mot « autodétermination », amplifié par les « mass-media », qui a été seul entendu aux quatre coins du monde. Or, depuis l'autodétermination des Sudètes en 1938 qui a conduit à la guerre mondiale, et depuis l'exode d'Algérie, c'est une finalité qui porte malheur.

Et encore, en Algérie — M. Caillaud l'a rappelé tout à l'heure — avait-on exigé qu'on laissât les couteaux au vestiaire ! D'ailleurs, si l'on devait généraliser l'autodétermination, la France s'honorait de la proposer pour le Liban et l'Afghanistan.

De tout cela, vous vous êtes expliqué plusieurs fois, monsieur le ministre, d'abord dès le 13 mars 1980 devant notre commission des affaires étrangères, et encore ce matin.

Nous relevons avec satisfaction que le Président de la République a affirmé hier que le premier droit, c'est le droit d'Israël à la sécurité. Mais cette affirmation suppose que vous en tirez les conséquences.

Or, en proposant l'évacuation préalable des territoires occupés, on livre la victime désignée, la poitrine nue, aux assauts promis dans une charte et dans de solennelles déclarations.

Sur ce point, nous souhaitons apprendre comment vous entendez concilier deux propositions si contradictoires. Voyez-vous sans appréhension les chars T 34 dans Jérusalem et à 14 kilomètres de Tel-Aviv ?

En effet, vous ne pouvez ignorer les proclamations les plus récentes venues de Damas, quelques jours seulement avant la réunion de Venise, revendiquant toute la Palestine, y compris le territoire actuel d'Israël, ainsi que la liquidation politique, économique, militaire, culturelle et idéologique de l'entité sioniste.

Vous savez aussi que l'acceptation d'un mini-Etat n'est qu'une première étape. Nous ne pouvons feindre de l'ignorer et continuer de croire idylliquement au Père Noël, car cela fait des années qu'on promet au monde la destruction d'Israël.

Nous avons bien tort, nous, Occidentaux, de ne pas croire ceux qui, tel Hitler dans *Mein Kampf*, disent ce qu'ils feront, car ils le font.

Vous savez qu'on a surtout reproché à la France, nation pacifique s'il en est, de ne pas s'être réjouie d'un accord de paix. Certes, il s'est concrétisé sous l'arbitrage américain au prix de seize mois de négociations. Mais il n'en constitue pas moins un événement historique capital parfaitement conforme, d'ailleurs, à la résolution n° 338 des Nations unies, qui, après la guerre du Kippour, demandait des négociations entre les parties.

Hélas, la France n'a assisté qu'en spectateur muet à ce miracle en lequel Ben Gourion, visionnaire du destin de son peuple, n'avait cessé de croire.

L'Egypte, pays arabe le plus peuplé — plus de 42 millions d'habitants — a, des années durant, appelé à la destruction d'Israël. Elle a lancé quatre guerres contre l'Etat établi dans l'ordre international. Pourtant, le 19 novembre 1977, le président Sadate a tendu la main à l'ennemi héréditaire en prenant place personnellement à la tribune du parlement de Jérusalem. C'était aussi inespéré que la réconciliation franco-allemande après l'ultime guerre. Surtout lorsque l'on songe que, quatre ans avant, Israël, agressée dans ses synagogues le jour le plus sacré, celui du Kippour, avait conquis, grâce au sacrifice de ses fils, les territoires qui la protègent.

Pourtant, sans aucun marchandage, Israël applique scrupuleusement les résolutions de l'O.N.U. et restitue à l'Egypte un territoire grand comme trois fois son Etat, qui garantissait sa sécurité, évacue ses trois aérodromes, ses bases navales, donne le pétrole qui assuraient le tiers de ses besoins et qu'il lui faudra désormais payer à l'Egypte — soit 650 millions de dollars, 800 millions bientôt, c'est-à-dire la totalité de l'aide économique reçue des Etats-Unis, qui ira à l'Egypte en transitant par Israël. Tout cela simplement en échange d'une parole donnée, d'une reconnaissance inespérée et d'une renonciation

au recours à la guerre de la part de l'Egypte. Le prix Nobel décerné aux deux responsables de l'accord a reconnu leur mérite. Quant à nous, nous avons ignoré cet événement que le monde attendait depuis des siècles.

La complaisance va aux autres. C'est ainsi que la commission des droits de l'homme réunie à Genève en février dernier a condamné les accords de Camp David ; la France s'est abstenue. Or, peut-on raisonnablement condamner des belligérants qui font la paix ? Lorsque l'Italie a signé la paix séparée en 1943, personne ne l'a critiquée. En 1917, l'armistice séparée de Brest-Litovsk a été considérée comme un grand moment de l'histoire.

Faut-il rappeler que, s'il existe aujourd'hui un problème de territoires occupés, c'est l'aboutissement victorieux de quatre guerres imposées à Israël pour survivre, celles de 1948, 1956, 1967 et, enfin, 1973 ? Dans le même esprit, les alliés vainqueurs de 1945 ont-ils évacué les territoires occupés de part et d'autre du rideau de fer ?

Or, depuis sa création le 14 mai 1948, Israël n'a pas connu un jour de paix. Lorsque Ben Gourion annonçait à la radio de Tel-Aviv le vote des Nations Unies, les avions jordaniens bombardaient déjà la ville.

Pendant des années, chaque jour, la radio du Caire portait dans tous les foyers israéliens les chansons de la célèbre vedette arabe, aujourd'hui disparue, Oulm Kalsoum, dont le refrain disait : « Nous irons à Tel-Aviv sur une route pavée de crânes de juifs. Egorgeons-les ! Egorgeons-les ! »

On comprend la motivation, la vaillance et le sacrifice des soldats qui ont dû conquérir le glacis protégeant leur famille.

Que proposez-vous maintenant à l'Est, là où la paix n'a pas encore été signée par la Syrie et la Jordanie, pour protéger les vies humaines du fanatisme ?

Avez-vous vu le Jourdain ? Dites-moi si ce modeste cours d'eau est une frontière sûre et défendable.

Quant au Golan, on a bien vu pendant dix-neuf ans, de 1948 à 1967, que les Syriens, qui tenaient les hauteurs, n'ont cessé de mitrailler les paysans de la vallée du Jourdain. Seule l'occupation de ces hauteurs en 1967 a mis un terme aux agressions, et, aujourd'hui, des monuments s'élèvent à la place des canons.

Nous devons avoir le souci qu'avant d'évacuer les lieux les victimes d'hier soient assurées de ne pas être les victimes de demain ; pour cela, il faut assurer le respect de la résolution n° 242, qui préconise des frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces ou d'actes de force.

Observons — j'ai pu moi-même le constater — que les frontières de Jordanie et de Syrie sont paisibles, car les deux pays empêchent fermement toute pénétration du terrorisme.

Le terrorisme vient du malheureux Liban sans autorité, où il s'élabore à l'abri des contingents des Nations unies. J'ai pu constater que, pour commettre l'attentat sur la pouponnière de Misgav Am, en territoire d'Israël, c'est-à-dire en territoire non occupé, les assaillants ont dû s'infiltrer à travers les barbelés, sous le regard des observateurs de l'O.N.U. venus des îles Fidji, lesquels ont surtout l'ambition de fréquenter les plages du lac de Galilée.

Alors, garanties internationales, voire européennes ? Est-ce la panacée ? Qui voudra mourir pour Tel-Aviv ou Naplouse, comme hier pour Dantzig ? Croyez-moi, il n'y a que les juifs qui soient capables de mourir pour Jérusalem, et ils l'ont montré !

Ces garanties que vous souhaitez concrètes et contraignantes ont-elles existé pour la Pologne, pour la Tchécoslovaquie ? En 1956, la force d'urgence des Nations Unies, cantonnée dans le Sinaï, n'a pu empêcher le conflit, et lorsqu'on mesure l'incapacité des casques bleus au Liban — j'y reviens — on comprend la vanité d'une telle protection.

Depuis le déclenchement des hostilités au Liban, on y compte 30 000 morts, 70 000 blessés, 22 000 orphelins, 35 000 logements détruits, 425 000 personnes chassées de leur maison, et la paix n'est pas pour demain.

Il faut donc avoir conscience des réalités. A cet égard, monsieur le ministre, je vous renvoie à l'histoire.

Quant à la valeur et à l'autorité des Nations Unies, il suffit de considérer le résultat obtenu par la dernière résolution en date concernant l'Afghanistan, votée pourtant par cent quatre nations, pour en apprécier l'efficacité. Que vaut, par ailleurs, l'action de l'O.N.U. dans les drames du Cambodge, du Viet-Nam et de l'Iran ? Nulle part et jamais l'O.N.U. n'a pu faire mieux que de maintenir un *statu quo* et de s'incliner devant le fait accompli.

Lorsqu'on relit la résolution n° 242, on remarque qu'elle prévoit l'essentiel et définit un cadre évolutif de négociations « vers une paix juste et durable au Moyen-Orient, basée sur la cessation de tous les états de belligérance, le respect et la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat de la région ainsi que leur droit de vivre en paix avec la garantie de l'inviolabilité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat par des mesures comprenant la création de zones démilitarisées ».

Or, j'observe que cette résolution — à laquelle vous vous référez souvent — se retrouve intégralement dans le préambule des accords de Camp David : « Il est convenu que la résolution n° 242 du Conseil de sécurité considérée dans toutes ses parties servira de base à un règlement pacifique du conflit entre Israël et ses voisins. » Elle se retrouve aussi dans l'accord cadre pour la conclusion d'un traité de paix entre l'Egypte et Israël, qui prévoit que « tous les principes de la résolution n° 242 des Nations unies sont applicables au présent règlement du différend entre Israël et l'Egypte ».

Elle se retrouve enfin dans le traité de paix entre l'Egypte et Israël on peut lire : « Convaincus de la nécessité urgente de l'établissement d'une paix juste, globale et durable au Proche-Orient, conformément aux résolutions n° 242 et 338 du Conseil de sécurité... »

Pourquoi condamnez-vous les accords de Camp David, puisqu'ils contiennent la résolution n° 242, qu'ils l'ont mise déjà en application vis-à-vis de l'Egypte ?

Il faut bien dire que l'autodétermination peut suggérer qu'on ouvre la porte à un Etat palestinien éventuel. Mais doit-on rappeler à nos diplomates que l'Etat créé le 29 novembre 1947 par l'Assemblée générale des Nations unies à une majorité de plus des deux tiers partageait la Palestine en deux Etats : un Etat juif et un Etat arabe, indépendants mais liés par une union douanière et économique, que préfigure cette autonomie qu'on envisage de créer en Cisjordanie entre des peuples destinés, depuis les Philistins, à vivre sur le même sol, mais que les extrémistes des deux camps rendent si précaire ?

D'ailleurs, où se situerait le troisième Etat ? La Judée et la Samarie représentent quelque six mille kilomètres carrés. Un Français éminent, qui a observé, dit-on, ce territoire à la jumelle, n'y aurait vu que des pierres. Non, il y a aussi des fruits et des fleurs, dans ce désert, et nous savons qui les a fait pousser. Mais il est vrai qu'il n'existe aucune infrastructure d'un Etat physiquement viable.

En fait, comme le Sinai a fait retour à l'Egypte, il nous semble que la Judée et la Samarie devraient faire retour à la Jordanie, puisque c'est sur cet Etat qu'elles ont été conquises, ce qui impliquerait, bien sûr, toutes les garanties voulues en faveur d'Israël.

Je suis surpris, comme M. Caillaud tout à l'heure, que l'on ne parle plus de la Syrie et de la Jordanie dans cette affaire.

Vous avez rencontré le roi Hussein, qui s'est prononcé pour la reconnaissance d'Israël. N'a-t-il plus l'espoir de récupérer les territoires qu'il a perdus dans une guerre imprudente ? A-t-il vraiment renoncé à ses droits ? Je sais que, dans son nouveau cabinet, six ministres au lieu de quatre sont des Palestiniens, et le ministre de l'information s'était prononcé, avant sa nomination, pour une fédération jordano-palestinienne. J'ai sous les yeux la déclaration de son premier ministre publiée en France le 8 mars dernier. Elle dit que « les Palestiniens et les Jordaniens n'appartiennent pas à des nationalités différentes. Ils sont détenteurs du passeport jordanien, sont des arabes et ont une même culture ».

Dès lors, le conflit semble moins se situer entre Israël et l'O. L. P. qu'entre l'O. L. P. et la Jordanie.

Enfin, l'Europe a-t-elle plus de chances, plus de moyens matériels que les Etats-Unis pour contraindre le roi de Jordanie et éventuellement aussi, bien sûr, le président Assad de Syrie à emprunter le chemin de la paix ? Nous pouvons en douter.

La déclaration européenne de Venise a été considérée, par certains, comme « un os à ronger », par d'autres, comme une « deuxième capitulation de Munich ». C'est sans doute excessif, mais Sadate lui-même s'est déclaré déçu. Décidément, pour le moment, cette déclaration n'a pas rapproché les parties ! Souhaitons alors que les contacts envisagés maintenant par les Neuf soient plus efficaces. Mais même le leader de l'opposition travailliste israélienne demande que l'Europe ne dérange pas le processus de paix auquel, jusqu'à présent, elle n'a jamais contribué.

En vérité, si l'Europe obtenait sur le front de la Cisjordanie ce que le président des Etats-Unis a obtenu sur le front du Sinai, elle aurait gagné son dangereux pari. A défaut, sa démarche restera une vue de l'esprit qui, par la surenchère, aura retardé l'heure de la paix.

Strictement du point de vue des intérêts français, chacun sait qu'Israël, saluée par le général de Gaulle en 1964 comme notre amie et notre alliée, a été ensuite dénoncée comme un Etat « sûr de lui et dominateur ». Or, il s'agit d'une démocratie authentique — et M. le Président de la République déclarait, hier, que la France veut aider les démocraties de liberté — qui fonctionne avec toutes les surenchères et les conflits de parties et de personnes inhérents à cette forme de régime, surtout à la veille de consultations électorales, et ce, malgré un état de guerre permanent, ce qui n'en est que plus remarquable.

Est-il normal, alors que nous entretenons des relations diplomatiques régulières et que 400 000 Français réfugiés, notamment d'Afrique du Nord, vivent là-bas, qu'il n'y ait aucune visite réciproque au niveau des gouvernements — alors surtout que le moindre roitelet est reçu chaleureusement dans nos palais nationaux ?

Depuis la venue en France de M. Levi Eshkol en 1965, aucun contact n'a eu lieu au niveau des premiers ministres, même si nous devons saluer les récentes visites techniques de nos secrétaires d'Etat, MM. Aigrain et Charretier, en Israël.

Nous avons, cependant, dans ce pays, de multiples intérêts culturels — il compte, en effet, 600 000 francophones — et surtout commerciaux, ces derniers étant, d'ailleurs, battus en brèche par nos partenaires européens.

A cet égard, en 1979, notre pays n'a vendu que pour 338 millions de dollars de marchandises, alors que la Grande-Bretagne en a vendu pour 680 millions, et la République fédérale d'Allemagne pour 768 millions, soit presque le double.

Quant aux importations, elles ne représentent que 247 millions de dollars de produits israéliens, alors que le seul Benelux en traite 411 millions de dollars.

En fait, la France a perdu la suprématie qu'elle détenait sur ce marché dans les années 1950 et nous sommes loin d'avoir retrouvé des compensations dans les pays arabes qui, de l'Algérie à la Libye, de l'Irak à l'Arabie Saoudite, présentent une série impressionnante d'annulations de contrats.

Quant à ceux qui pensent que notre politique est fondée sur notre soif de pétrole, j'observe que, comme pour tout le monde, le baril est passé pour la France de trois dollars à trente-sept dollars et que nous n'avons bénéficié d'aucun privilège.

Enfin, l'intérêt stratégique du Moyen-Orient, après l'invasion de l'Afghanistan, devrait nous inciter à la prudence.

Les pays de la région sont surarmés et l'on sait d'où viennent les armes du terrorisme. La prudence, là aussi, nous enseigne la solidarité.

Il se trouve que la France a des responsabilités dans la création de l'Etat d'Israël, pas seulement d'ailleurs parce qu'elle l'a votée à l'O. N. U. et qu'elle a aidé cet Etat dans ses débuts.

Je voudrais rappeler que Hertzl, père de la patrie, simple journaliste à l'époque, suivit à Paris le procès Dreyfus. C'est ce qui lui inspira son livre prophétique « *L'Etat juif* », afin que les fils d'Israël qui rentrent chez eux puissent échapper aux persécutions dans les pays où ils étaient dispersés.

Ainsi la naissance de l'Etat d'Israël est-elle inspirée de nos vicissitudes nationales et, en particulier, de l'immortel « *J'accuse* » de Zola.

Quelles responsabilités pour ceux qui nous gouvernent, mais aussi pour nous tous si, maintenant, nous nous trompons dans nos jugements et que la France se retrouve avec les fossoyeurs d'une grande espérance humaine qui vient du fond des âges et que les siècles enfuis n'ont toujours pas sauvée.

Oui, quelles graves responsabilités, car ce serait trahir à la fois notre histoire et notre civilisation. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcilhacy.

**M. Pierre Marcilhacy.** Monsieur le ministre, j'aimerais vous dire, d'abord, que s'il m'arrive d'être sévère dans mes propos, ce ne sera certainement pas au détriment de la grande estime que je vous porte.

Je voudrais aussi que vous ne vous étonniez pas si je ne parle pas directement de M. le Président de la République.

Je ne partage pas, sur ce point, l'analyse de mon ami M. Caillaudet. En effet, je crois qu'en matière de politique étrangère le Président de la République, même si cela n'est pas expressément écrit, a des devoirs et, par conséquent, des droits. Au surplus, sa simple situation de chef suprême des armées ne permet pas — hélas ! — défense et politique étrangère sont liées — de lui dénier les responsabilités qu'il prend. Je sais que la lettre constitutionnelle ne va pas tout à fait en ce sens, mais nous devons, en démocrates convaincus que nous sommes, nous incliner devant les nombreux scrutins qui ont ratifié un état de fait qui, par certains aspects, est peut-être dangereux.

D'autre part, monsieur le ministre, je n'attends de vous aucune réponse, non pas que je pense, par avance, que vous ne me donnerez pas satisfaction, mais pour une raison plus grave : vous êtes investi actuellement de responsabilités extrêmement lourdes et même si je n'approuve pas certains des aspects de la politique générale de la France, je ne voudrais pas qu'une interrogation de ma part ou une réponse de la vôtre puisse, en quoi que ce soit, gêner votre action. Je ne vous ferai donc aucun grief, même en aparté, si vous ne répondez pas à mes propos.

J'en viens au grand sujet qui nous occupe aujourd'hui. Vous avez parlé ce matin d'état de crise. Moi qui suis un modeste sénateur, je vais employer une autre expression, celle d'état de guerre. Il ne faut pas avoir peur de la prononcer.

S'il est un reproche que j'adresse au Gouvernement français, c'est de ne pas suffisamment dire la vérité. Nous sommes dans un état de guerre, ce qui ne signifie pas que nous la faisons ou que nous la subissons. Si le Gouvernement français acceptait de le dire à la face du pays et du monde, un certain nombre d'efforts qui sont ou devront être demandés seraient davantage justifiés.

Comment voulez-vous définir autrement que par ce mot affreux de « guerre » ce qui se passe, notamment, en Afghanistan ? Cela est impossible.

Tout à l'heure, on vous a dit, à juste titre, que pour condamner un certain nombre d'actes de guerre, le Gouvernement français avait exagérément pris son temps. Je reprends à mon compte le propos de M. Caillaudet : il y a des moments où, pour la défense de la paix, les minutes comptent.

L'état de guerre est — cela va de soi — contraire à l'état de paix. Sur quoi repose cette dernière ? Soit sur un rapport de droit, soit sur un rapport de forces. Ce serait parfait si la force et le droit étaient toujours du même côté, mais c'est là un pari que Pascal, lui-même, n'a pas osé formuler.

Or, depuis la fin de la dernière guerre mondiale — c'est la conséquence de Yalta — la paix repose sur un rapport de forces qui engendre nécessairement, quelquefois pour des raisons mineures, ce que l'on appelle d'un euphémisme la « déstabilisation » et que moi, cruellement, j'ai qualifié, tout à l'heure, d'état de guerre.

Ce rapport de forces a conduit les Etats-Unis à confier à l'Iran une responsabilité, une sorte de mission de sentinelle avancée du monde occidental que ce pays, sous le régime du Shah, n'avait pas qualité pour assumer et qu'il n'a toujours pas qualité aujourd'hui pour exercer.

Le fait que ce pays, débarrassé du régime odieux du Shah — je le dis comme je le pense — conserve encore en otage des diplomates américains parfaitement innocents, ce en violation non seulement de ce que l'on appelle le « droit des gens », mais aussi des textes internationaux, des usages, et, tout simplement, en violation d'une certaine morale, prouve qu'il n'a pas le droit de se réclamer de ce que l'on appelle les pays civilisés.

Quelle est, dans ce contexte, la position de la France ? S'agissant des rapports de forces, nous disposons, certes, de l'arme atomique avec des perspectives « enrichies » — pardonnez-moi ce terme qui s'applique aussi à la fission nucléaire — pour 1982, 1983 ou 1984.

A mon avis, l'arme atomique n'est d'aucune efficacité pour préserver l'équilibre du monde et je vais vous dire pourquoi. A partir du moment où l'on commencera à faire « voltiger » des bombes chargées de l'Apocalypse à travers le monde, il importera peu qu'il y en ait une, trente ou cinquante. C'est tout un univers qui sera en train de mourir.

Comme tout le monde est bien conscient de ce fait, il est probable que l'état de guerre — en tout cas, je le souhaite, vous le devinez — se limitera, dans une large mesure, à un affrontement entre nations possédant l'arsenal nucléaire, mais n'osant pas l'employer.

Ce matin, dans votre très bel exposé, monsieur le ministre — je l'ai approuvé en grande partie — vous avez dit que la France n'était pas une superpuissance. C'est vrai. Nous avons même trop négligé, sans doute, notre puissance conventionnelle au profit d'un armement atomique dont on a beaucoup trop raconté au pays qu'il le dispensait des efforts qu'il doit toujours être prêt à consentir s'il veut garder sa liberté.

Dans ces conditions, je m'inquiète quand je constate que la politique française s'insère dans ce qui ne sont, à proprement parler, que des rapports de forces.

Lorsque nous sommes dans le domaine des rapports de droit, alors notre position est fondamentalement française ; nous devons l'exploiter rigoureusement à fond.

Après M. Palmero et avant M. Machefer, j'évoquerai le modeste exemple de Chypre. Il existe dans cette île un rapport de droit qui est scandaleusement bafoué sans que personne ne réagisse. Une cruelle expérience prouve que toutes les résolutions des organismes internationaux s'appliquent aux faibles, mais jamais — ou presque jamais — aux forts. On préfère donc, en définitive, les rapports de forces.

Il est des gestes que nous pouvons faire, et même que nous aurions dû faire.

Mais, je le dis tout net, nous ne devons pas aller aux Jeux olympiques de Moscou. Oh, certes ! il est parfaitement odieux de mêler le sport et la politique, mais les athlètes français qui vont aller à Moscou, et pour lesquels seule compte la performance, accompliront, quoi qu'ils fassent, un geste politique.

Je reproche au Gouvernement français de s'être « défaussé » sur des comités sportifs — qui ne pouvaient, à mon sens, décider autrement — pour savoir si on allait ou si on n'allait pas aux jeux olympiques de Moscou. Permettez-moi, en tout cas, de saluer au passage ce vieil esprit cavalier qui fait que nos écuyers n'iront pas dans le pays qui a envahi l'Afghanistan.

Laissez-moi vous dire aussi que les entretiens directs entre le chef de l'Etat français et le chef de la Russie soviétique n'étaient peut-être pas nécessaires pour la France, mais qu'ils étaient à mon sens très utiles pour le chef de la Russie soviétique qui, si mes renseignements sont exacts — et ils doivent être à peu près les mêmes que les vôtres — se trouvait légèrement en difficulté avec certains pays du pacte de Varsovie pour lesquels la présence et la parole de la France, cela existe !

Si je demande au Gouvernement français d'être prudent lorsqu'il s'agit de rapports de forces mais intransigeant lorsqu'il s'agit d'une notion de droit, je ne puis cependant méconnaître que le monde doit tenter de se rééquilibrer. Et c'est ici, me semble-t-il, que nous devons prendre en compte la formidable évolution qui se produit dans ce que je vais appeler « la partie asiatique de l'univers ».

Monsieur le ministre, en Extrême-Orient le monde explose, je ne vous l'apprendrai pas, dans tous les domaines. Et puisque nous avons reçu fort dignement assez récemment, et notamment à votre table, monsieur le ministre, la veuve de Chou en Lai et la délégation chinoise, je voudrais dire à quel point j'ai été frappé, en Chine, par le crédit dont y jouit la France. Je le dis d'autant plus nettement que ce n'est pas partout, il faut le reconnaître, que le simple fait d'être Français ouvre les visages et, dans une certaine mesure, je le pense, les cœurs.

Nous le devons à un certain nombre de faits : d'abord, le fait que le général de Gaulle a été le premier à reconnaître la République populaire de Chine ; ensuite, le fait que nous y avons toujours eu — y compris maintenant — une représentation diplomatique de très haute qualité ; enfin, le fait que la Chine, avec son milliard d'habitants — le quart de la population totale du globe — est un pays qui a un immense besoin de s'appuyer sur un certain nombre de forces et d'héritages spirituels que la France a le très grand privilège de représenter.

Vous verrez, monsieur le ministre des affaires étrangères, que lorsque le chef de l'Etat se rendra, au mois d'octobre prochain, en Chine, il y recevra un accueil qui, certainement, confirmera le renseignement que le très modeste sénateur français que je suis a pu recueillir là-bas.

Or nous avons, nous, besoin de la Chine pour rééquilibrer le monde en présence d'une Russie soviétique vers laquelle je suis terriblement attiré — quel est le Français que l'héritage slave n'attire pas ? — mais dont, on l'a déjà dit, l'armement n'est pas en proportion des droits qu'elle a à défendre ; en présence d'une Russie soviétique qui, dans l'opération d'Afghanistan, a fait, je le répète, un acte de guerre qui ne peut pas

trouver la même explication que d'autres actes qu'elle a accomplis ailleurs et qui m'ont bouleversé, par exemple à Budapest ou à Prague, et qui, eux, avaient une justification stratégique. Kaboul n'en a pas. Kaboul, c'est l'ouverture sur la mer d'Oman et le Golfe persique. Kaboul, c'est la Russie soviétique qui place ses pions.

A ce propos, monsieur le ministre, je voudrais ajouter que nous, Occidentaux, avons sans doute commis, depuis longtemps, de très lourdes erreurs en confondant les régimes et leur philosophie avec ce qui est la destinée naturelle des peuples. Nous avons commis cette erreur en 1917, au moment de la Révolution d'octobre et des interventions que nous avons voulu faire contre le communisme. Nous l'avons commise à l'égard de la Chine. Nous la commettons toujours.

Eh bien, non, je m'y refuse ! Il y a la Russie soviétique et il y a la Chine, avec des modifications et des structures différentes. Nous devons considérer tout cela comme un vaste jeu commencé depuis la nuit des temps.

Bien sûr, il faut toujours parler, et tant qu'on parle... Monsieur le ministre, j'ai vu l'une des premières de « La Guerre de Troie n'aura pas lieu ». Malheureusement, la guerre de Troie a lieu.

Alors, dans ce modeste propos où j'exprime, croyez-moi, non seulement mon angoisse personnelle mais également l'angoisse du pays, je viens vous adjurer, non pas d'être prudent — vous l'êtes — non pas d'être davantage conscient de vos devoirs — vous l'êtes largement — mais d'oublier toutes les séquelles qui demeurent autour des régimes politiques de ceux-ci ou de ceux-là.

Monsieur le ministre, puisque l'Europe est en train de se défaire au lieu de se faire — et c'est pour moi une immense tristesse — il va falloir prendre des décisions énergiques.

Contrairement à M. Henri Caillavet, je suis intervenu à plusieurs reprises, à cette même tribune, pour demander que la Grande-Bretagne vienne dans le Marché commun. Je fais amende honorable. Je me suis trompé. Tout en gardant à la vieille Angleterre tout mon cœur et ma reconnaissance pour ce qu'elle a fait, je tiens à dire très nettement que nous n'avons pas à être les *paying guests* de la Grande-Bretagne et que, si cette dernière ne veut pas payer le prix de l'effort commun, et bien ! nous nous séparerons bons amis, mais il faudra nous séparer.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que je dis cela, mais je le dis parce que je le pense profondément. Il y a des moments où il faut reconnaître que l'on s'est trompé. Cela dut-il coûter, je le fais ici. Il ne faut jamais transiger sur ce que l'on croit être le droit.

Un certain jour de septembre 1938 — j'étais alors journaliste — je suis parti, impromptu, sur la route du Bourget avec Georges Altchuler pour « couvrir », comme l'on dit en terme de métier, le retour de Daladier de Munich.

Nous étions tous persuadés que le président du conseil d'alors et Georges Bonnet, qui l'accompagnait, allaient être accueillis par des pavés ou, tout au moins, par des cris hostiles. Ma voiture était placée juste derrière la voiture des « Actualités ». Dans Aubervilliers, il y avait peu de monde ; la densité était plus forte dans la rue de Flandres. Lorsque nous arrivâmes à la hauteur des Galeries Lafayette, il me fallut abandonner le cortège. La foule parisienne hurlait, je dis bien hurlait, sa joie ! Nous rentrâmes au journal *Paris-Soir*. Gabriel Péri, ancien combattant, s'y trouvait. Il était triste et nous aussi. « Cirez vos bottes », nous dit-il. Hélas ! c'est ce qu'il nous a fallu faire.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, l'histoire, c'est vrai, n'est pas un perpétuel recommencement. Mais quand des menaces se lèvent, il est grave d'oublier les leçons de l'histoire. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Genton.

**M. Jacques Genton.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, au cours de ce débat de politique étrangère, je me sens obligé de reprendre un certain nombre de questions qui ont été traitées par plusieurs de nos collègues, et notamment par MM. Pontillon et Caillavet. Vous voudrez bien m'en excuser, mais vous comprendrez que la délégation du Sénat pour les Communautés européennes ne soit pas absente de ce débat et que son président retienne à son tour votre attention sur les problèmes liés à l'Europe communautaire.

Il y a à cela deux raisons. La première est la publication récente du premier rapport d'information de notre délégation, établi par notre collègue M. Cluzel, adopté à l'unanimité moins

une voix et distribué sous le n° 271 à la date du 29 mai 1980 ; la seconde tient à l'état préoccupant de la Communauté qui se trouve à un tournant, cette fois vraisemblablement décisif, de son histoire. Dans cette affaire, la France joue un rôle déterminant et à sa mesure.

J'ajouterai une troisième raison. Ce débat ayant lieu le lendemain de la conférence de presse du Président de la République, certaines de nos réflexions méritent d'être mises à jour.

L'accord du 30 mai et la réunion de Venise du 13 juin ont donné l'impression qu'après plus de six mois de querelles internes, la Communauté avait retrouvé sa cohésion et devenait un véritable acteur sur la scène politique internationale.

Oubliés les marchandages, les procès d'intention permanents, la partie de « bras de fer » engagée avec le Royaume-Uni ! Ecartées les menaces de paralysie et d'éclatement ! Mais gardons-nous bien de nous laisser abuser par ces apparences trompeuses. La Communauté continue de traverser une crise larvée rampante, profonde, que des propos plus ou moins léni-fiants — je ne me réfère pas aux vôtres, monsieur le ministre — ne sauraient masquer.

Le temps des incertitudes est venu et je suis frappé par le fait que, sans s'être concertés, plusieurs orateurs se soient exprimés en évoquant ces incertitudes. Vous-même, monsieur le ministre, avez, je crois, utilisé cette expression au début de votre déclaration.

Ces incertitudes portent sur la nature de la Communauté, sur son cadre géographique et sur la réponse qu'elle apporte aux grands défis de l'heure.

Parlons d'abord des incertitudes sur la nature de la Communauté. La demande du Royaume-Uni tendant à une révision de sa contribution au budget communautaire aura eu, au moins, un mérite : celui de contraindre les Neuf à s'interroger sur la nature profonde de la Communauté qu'ils ont instituée entre eux et de celle qu'ils sont décidés à maintenir.

Grande, cependant, est notre déception, aujourd'hui, de voir que le débat n'est plus entre maximalistes et minimalistes, mais entre partisans de l'Europe communautaire et zéloteurs d'une simple zone de libre échange. Quel recul par rapport aux espoirs formés au début des années soixante-dix où les Etats membres s'étaient engagés à transformer l'ensemble de leurs relations en une union européenne avant la fin de la présente décennie !

Hier, la discussion se résumait ainsi : peut-on aller plus vite et plus loin ? Aujourd'hui, le débat peut être ramené à cette interrogation : comment éviter qu'à force de ne plus avancer, l'Europe ne recule ?

Je sais bien qu'officiellement l'accord du 30 mai dernier ne remet pas en cause l'acquis communautaire. On ne peut cependant s'empêcher de penser que la compensation financière accordée au Royaume-Uni est considérable en volume et dans le temps.

Si c'est le prix payé pour un accord sur la fixation des prix agricoles, accord — il faut le dire — indispensable dans la situation actuelle et répondant aux demandes françaises, reconnaissons qu'il est particulièrement élevé !

Demandons-nous aussi dans quelle mesure il ne pourrait pas constituer un précédent dans l'hypothèse d'un élargissement. Par ailleurs, si la garantie existe que la Grande-Bretagne ne bloque pas à nouveau la fixation des prix agricoles l'année prochaine, qu'en sera-t-il l'année suivante ? La politique d'obstruction ne sera-t-elle pas à nouveau à l'ordre du jour ?

Enfin, j'observe qu'on en vient à parler des contributions des Etats membres au budget de la Communauté et à les comparer, alors qu'il n'y a contribution qu'en apparence, puisqu'il s'agit, en fait, de transfert de ressources propres aux communautés.

La confusion dans les termes me paraît, hélas ! traduire une confusion que l'offensive britannique a fini par introduire dans les esprits.

Au-delà de ce compromis transitoire, la Grande-Bretagne a obtenu de ses partenaires que soit engagée une réflexion sur le développement des politiques communautaires, l'objectif étant d'éviter que des situations inacceptables ne se présentent de nouveau pour tel ou tel Etat membre. Il a été spécifié que cet examen ne devra mettre en question ni la responsabilité financière commune, ni le financement par des ressources propres à la Communauté, ni les principes de base de la politique agricole commune. Soit !

Mais le Chancelier fédéral a fait récemment des propositions tendant à revoir les règles budgétaires avec comme idée de

plafonner les « bénéfiques » perçus par certains Etats membres, tels que l'Italie et les Pays-Bas, afin que la République fédérale d'Allemagne ne soit pas le « banquier » de l'Europe.

Nous avons d'ailleurs cru comprendre qu'au Conseil européen de Luxembourg la France s'était provisoirement ralliée à cette formule de solidarité financière limitée.

Si une telle réglementation était adoptée, il est clair que cela modifierait de manière radicale le visage de la Communauté : on s'acheminerait progressivement vers une Europe du « juste retour », dont l'accord du 30 mai ne constitue peut-être que les prémices.

Je tiens, à ce sujet, à rappeler la position très ferme adoptée par notre délégation : rejet du principe dit du « juste retour », qui est antinomique avec l'idée même de Communauté ; solidarité financière de tous les Etats membres dans l'exécution de toutes les politiques communes ; respect de l'acquis communautaire et, en particulier, la préférence communautaire ainsi que le système des ressources propres qui garantit le financement des politiques communes.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, bien que vous ayez partiellement répondu ce matin par avance, que le Gouvernement puisse nous indiquer quelles remarques liminaires lui inspirent les réflexions du Chancelier fédéral et comment il envisage, sous l'angle financier, l'avenir de la Communauté, compte tenu, en particulier, du butoir de 1 p. 100 de la taxe sur la valeur ajoutée communautaire.

Une autre interrogation essentielle que n'a pas éludée notre délégation est celle de l'Europe à plusieurs vitesses. Notre collègue M. Jean Cluzel constate à cet égard : « Loin de diminuer, les divergences économiques entre partenaires s'accroissent. Alors que certains pays apparaissent comme possédant une monnaie forte, une inflation maîtrisée, une balance extérieure positive, d'autres, au contraire, ont laissé dériver leurs prix, flotter leur monnaie et s'endetter leur économie. »

On peut donc se demander s'il ne conviendra pas de reconnaître qu'au sein de l'Europe tous les Etats membres ne peuvent pas marcher du même pas et de permettre à ceux qui le veulent d'aller « plus vite et plus loin », *a fortiori* dans l'hypothèse d'un nouvel élargissement. Mais, là encore, comment aménager de telles procédures sans risquer de dénaturer la construction européenne ?

Nous sommes inquiets, monsieur le ministre, et nous souhaitons être rassurés, voire être simplement informés à l'égard de ce que certains appellent « l'Europe à deux vitesses » et d'autres « l'Europe à la carte ».

Incertitude quant à la nature de la Communauté, mais aussi incertitude quant au cadre géographique de l'Europe.

Je viens d'évoquer l'Europe à « Douze », même s'il ne s'agit que d'une hypothèse. C'est la seconde incertitude qui plane sur la Communauté : le nombre de ses membres, le cadre géographique qui doit et peut être le sien. Je tiens à affirmer que de toute évidence la place du Portugal et de l'Espagne se trouve à l'intérieur de la Communauté. Le préambule du traité de Rome appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent l'idéal des six Etats fondateurs à s'associer à leurs efforts le démontre éloquentement. La seule condition formelle qui ait jamais été posée figure dans la « déclaration sur la démocratie » adoptée par le Conseil européen à Copenhague les 7 et 8 avril 1978. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont déclaré, solennellement, que le respect et le maintien de la démocratie représentative et des droits de l'homme dans chacun des Etats membres constituent des éléments essentiels de l'appartenance aux Communautés européennes. Nul doute que ces conditions soient remplies dans les deux pays qui frappent à la porte de l'« Europe ». La France ne l'a jamais contesté ; elle s'était même fait l'avocat des candidatures portugaise et espagnole.

Les propos tenus par M. le Président de la République voilà quelques semaines ont donc provoqué un mouvement de surprise : la « pause » suggérée ne risquerait-elle pas de conduire à un coup d'arrêt ? Il ne semble pas que les réponses données hier par le chef de l'Etat aux questions posées sur ce sujet diffèrent de notre interprétation, même si le terme « pause » n'a pas été utilisé. Elle rejoint d'ailleurs celle que vous avez exposée ce matin, monsieur le ministre.

Pour ma part, j'interprète selon trois idées directrices la déclaration présidentielle : elle fait un constat irréfutable ; elle constitue un avertissement au Royaume-Uni et un appel à un aménagement interne de la Communauté.

Elle représente, tout d'abord, une constatation de bon sens ! La Communauté n'est pas à même, aujourd'hui, de faire face aux multiples incidences de l'élargissement méridional. Cela pour deux raisons.

La première — notre délégation l'a, d'ailleurs, clairement indiqué en émettant un avis favorable à l'adhésion de la Grèce à la C. E. E. — cette adhésion ne saurait servir de précédent pour l'adhésion de l'Espagne et du Portugal.

Il reste encore beaucoup à faire, sur le plan tant national que communautaire, pour que soient remplies les conditions indispensables au succès de l'élargissement méridional. Je ne ferai qu'énumérer les mesures à prendre : renforcer la Communauté, promouvoir une politique de l'emploi, harmoniser le régime des échanges industriels et mettre en œuvre la politique industrielle commune, renforcer les organisations de marchés des produits agricoles sensibles, accélérer le développement des régions méditerranéennes.

J'ajouterai à améliorer le fonctionnement des institutions communautaires et je redoute, à cet égard, que le rapport du comité des sages, malgré ses suggestions bien modestes, ne connaisse le sort peu glorieux qui fut, en son temps, réservé au rapport Tindemans sur l'Union européenne.

La seconde raison que l'on peut énoncer pour différer l'élargissement tient à la réforme des mécanismes communautaires qui va être engagée. Serait-il raisonnable de négocier les conditions d'adhésion de nouveaux pays à un traité dont certaines dispositions pourraient faire l'objet d'aménagement ?

Autre interprétation du propos du chef de l'Etat : il donne un avertissement solennel à ceux de nos partenaires qui veulent, sans cesse, remettre en cause les règles de base de la Communauté ; je vise par là le Royaume-Uni, qui demande à être dispensé d'une partie des obligations communautaires.

On doit considérer, effectivement, qu'il serait difficile, voire impossible, de faire face aux problèmes posés par le second élargissement, alors même que la Communauté n'a pas encore « assimilé » le premier.

Troisième argument éclairant la position française : celle-ci consiste, me semble-t-il, à rappeler que l'aménagement interne de la Communauté reste encore à réaliser et que nos partenaires, qui, comme nous-mêmes, sont favorables, pour des raisons politiques, à l'élargissement, doivent en assumer solidairement le coût.

Voilà, me semble-t-il, comment interpréter la position française. Il reste qu'une certaine imprécision a jusqu'ici entouré cette position officielle, malgré les explications données par le Gouvernement le 11 juin devant l'Assemblée nationale et par vous-même ce matin au Sénat.

La réaction de nos partenaires n'a pas été unanime aux propos français ; une émotion légitime s'est emparée d'eux. Au sein des institutions communautaires, certaines divergences sont apparues : la Commission des Communautés n'a-t-elle pas déclaré récemment que l'adhésion du Portugal en 1983 restait possible ?

La question que nous poserons, monsieur le ministre, est donc la suivante : la France a-t-elle l'intention de saisir les organes communautaires de propositions, d'un memorandum précisant, à cet égard, des objectifs, un programme, un calendrier ? Cela n'a pas été fait au Conseil de Venise, où l'élargissement n'a pas été évoqué, selon la réponse faite hier par M. le Président de la République.

Je voudrais, avant d'en venir, pour conclure, aux problèmes soulevés par la rénovation de la politique agricole commune, poser une dernière question liée à la précédente : la Communauté n'entrera dans la phase finale des négociations d'adhésion qu'après avoir réglé le problème de ses mécanismes financiers. Je crains, pour ma part, que ces aménagements ne se traduisent par un désengagement financier de l'Europe. Comment, dès lors, la Communauté pourra-t-elle faire face aux conséquences budgétaires très lourdes de l'élargissement ?

Il y a là une interrogation pressante à laquelle il serait agréable aux membres de la délégation, et sans doute au Sénat, que vous puissiez apporter quelques précisions.

Incertitude quant à la nature de la Communauté européenne, incertitude quant à sa capacité de relever les déficits de l'heure.

Pour ce qui est des politiques communes, elles sont, actuellement, en pleine mutation ou encore dans les limbes.

Mutations en perspective pour la politique agricole commune. Nous avons entendu, avec satisfaction, M. le Président de la République estimer que certaines dépenses progressent trop

vite et que certains mécanismes ont vieilli. Une rénovation de la politique agricole s'impose et je pense, pour ma part, que notre pays a trop souvent, dans le passé, adopté une attitude défensive en la matière.

La délégation du Sénat pour les Communautés européennes n'a pas exclu la nécessité de certains aménagements au fonctionnement de l'Europe verte. Si le coût de la politique agricole commune ne peut être ramené à des proportions raisonnables, il existe, en effet, un réel danger que le système ne s'écroule sous son propre poids. Nous l'avons déjà fréquemment rappelé les uns et les autres de cette tribune.

Une adaptation de cette politique, conçue il y a plus de quinze ans, s'impose sur le plan communautaire au même titre que l'adoption de la loi d'orientation agricole s'est imposée au plan national. Ces deux volets de la politique agricole sont indissociables et doivent être rendus cohérents. Toutefois, cet aménagement doit être entrepris en agissant de telle sorte que tous les pays de la C. E. E. s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la politique agricole commune, notamment celui de la préférence communautaire.

Pour notre délégation, une telle révision devrait s'inspirer des principes suivants : recherche d'un meilleur équilibre entre les différentes productions, les divers types d'exploitation et les régions — je fais référence à votre déclaration de ce matin — développement des productions déficitaires, notamment dans les domaines des matières protéiques et des productions forestières ; prise en compte des actions à engager dans les régions méditerranéennes dans la perspective de l'élargissement de la Communauté ; mise en œuvre d'une politique de stockage et d'exportations agricoles fondée sur la conclusion de contrats de longue durée ; définition, enfin, d'une politique d'aide alimentaire à la mesure des moyens de la Communauté et tenant compte des besoins des peuples sous-alimentés.

Je ne saurais évoquer les problèmes de l'Europe verte sans mentionner, pour conclure, les propos tenus très récemment par le Chancelier Schmidt, qui s'est interrogé sur l'opportunité de maintenir un système de prix agricoles communs en raison des divergences entre taux d'inflation.

Mais l'abandon des prix communs ne signifierait-il pas la fin d'une politique commune de l'agriculture ? Malgré son caractère peut-être un peu outrancier, la réflexion du Chancelier fédéral a néanmoins le mérite de souligner un problème fondamental et lancinant : l'aggravation des distorsions économiques et monétaires entre partenaires.

Dans ces conditions, un des impératifs majeurs et prioritaires pour les mois et les années à venir me paraît être de renforcer la convergence des réalisations économiques des différents Etats membres.

Monsieur le ministre, nous aimerions savoir, à ce sujet, si, comme le communiqué du Conseil européen de Luxembourg le donne à penser, le passage à la deuxième phase du système monétaire européen reste bien un objectif primordial de la Communauté.

Le rapport de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes conclut en indiquant clairement que l'Europe se trouve à la croisée des chemins.

Trois voies principales s'ouvrent à elle : deux sont connues, la troisième ne l'est pas.

La première solution aurait consisté ou consisterait à façonner l'Europe conformément aux souhaits du Royaume-Uni : nous aurions à l'extérieur le libre-échange et à l'intérieur « le juste retour ».

La délégation a récusé, sans ambiguïté, une telle régression et nous savons que le Gouvernement s'y opposera avec toute la fermeté nécessaire.

La seconde solution, qui a la préférence de notre délégation, serait un retour aux traités, un plus grand respect des principes communautaires, qu'il s'agisse des procédures décisionnelles, des règles financières ou de gestion de l'Europe verte. Compte tenu de l'obstruction britannique, cette voie semble, provisoirement, abandonnée !

La troisième formule, sur laquelle les institutions communautaires vont être conduites à réfléchir, est celle d'une nouvelle politique agricole commune et d'une nouvelle solidarité financière.

Sur le premier point, nous avons marqué notre accord avec des correctifs de portée limitée, pourvu que ne soient pas remis en cause les principes fondamentaux.

Sur le second point — la solidarité financière limitée — je crains que nous ne fassions, consciemment ou inconsciemment, le jeu du Royaume-Uni. Je crains fort que cette méthode ne nous permette pas de progresser, mais encore qu'elle ne conduise pas à pas au démantèlement de la Communauté.

Pourtant, jamais peut-être l'Europe n'a eu autant besoin de renforcer son organisation et d'approfondir sa coopération.

La déclaration de Venise du 13 juin, si elle traduit une prise de conscience, doit exprimer une volonté permanente. Pour qu'elle reflète une réalité, j'espère que les prochains mois permettront de réaffirmer la finalité politique de la Communauté et de consolider ses principes de base, auxquels nous demeurons attachés, afin que l'Europe, dans le monde troublé où nous vivons, demeure, pour les peuples qui la composent, une vivante communauté de destins et non un terrain de marchandises permanentes. (*Applaudissements sur les travées du C. N. I. P., de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Boucheny.

**M. Serge Boucheny.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme nous l'avons déjà exprimé, un puissant mouvement de progrès et la paix se développe dans le monde.

Ce mouvement a, jusqu'ici, été suffisamment fort pour empêcher la guerre.

Mais l'affaiblissement de l'impérialisme, ses échecs en Asie, en Afrique, en Amérique latine et en Amérique centrale et en Europe même le rendent plus agressif et la vigilance des peuples est plus que jamais nécessaire. Notre responsabilité n'en est que plus grande.

D'autant que l'Europe reste l'un des lieux les plus dangereux du monde. La détente en Europe est un moyen important pour favoriser le règlement pacifique des litiges dans les autres parties du monde.

La détente en Europe est pourtant dangereusement menacée par les initiatives belliqueuses de l'O. T. A. N., dont la plus importante a été, il y a plus d'un an maintenant, d'installer en Europe des fusées *Pershing* et *Cruise*, rendant ainsi possible l'échange nucléaire en Europe et cherchant à sanctuariser le territoire américain.

La France, quoi qu'en dise le Gouvernement, est concernée. Il est vrai que les nouvelles fusées U. S. de l'O. T. A. N. sont une menace pour notre pays.

Comment imaginer un seul instant que les Français seraient à l'abri alors que l'O. T. A. N. aurait décidé l'emploi de ces engins.

Nous nous prononçons contre la décision de l'O. T. A. N., qui a envenimé la situation en Europe.

D'ailleurs, un large mouvement d'opposition s'est manifesté en Europe contre l'installation de ces fusées. Seulement trois pays ont accepté de voir ces engins de mort sur leur territoire. A l'initiative des communistes, de nombreuses manifestations ont eu lieu tant en France que dans les principaux pays européens.

L'Union soviétique a proposé d'ouvrir des discussions sur la présence des fusées de ce type dans toute l'Europe. C'est une contribution positive.

Quelle est la position de la France ?

Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait de soutenir ces propositions et d'engager des discussions ?

Pour justifier à l'Ouest un surarmement qui prend des dimensions considérables, il faut recourir à la vieille recette de la menace soviétique. Déjà, en mai 1949, James Forrestal, ministre de la défense américain, se jetait du quinzième étage en s'écriant : « A secours, voilà les Russes ! ». Plus sérieux et hors folie furieuse, le directeur du S. P. I. R. I., Franck Barnaby, peut écrire, en septembre 1979, dans le *Bulletin of Atomic Scientists* de Chicago : « Les groupes qui veulent faire augmenter les budgets militaires de l'Ouest ont tendance à présenter un tableau aussi noir que possible de l'équilibre des forces Est-Ouest pour justifier leurs demandes ».

Les dépenses militaires dans le monde atteignent aujourd'hui 400 milliards de dollars par an, soit pratiquement 1 million de dollars par minute. Pendant les dix minutes de mon intervention, 10 millions de dollars auront été dépensés en pure perte, alors que des millions de gens souffrent de malnutrition. Plus de la moitié des physiciens et des ingénieurs dans le monde ne travaillent que pour les besoins de la défense. Cela sans doute ne suffit pas, puisque l'O. T. A. N. a pris la décision, en 1978, d'accroître les budgets militaires de 3 p. 100 par an.

Ainsi, un stockage d'armes de plus en plus hallucinant se fait de par le monde et sous les mers. L'article cité tout à l'heure fait état du fait suivant : « Depuis 1960, le nombre de sous-marins à propulsion nucléaire est passé de 0 à 278... Il y a aujourd'hui davantage de réacteurs nucléaires sous les mers que de réacteurs civils sur terre produisant de l'électricité à des fins pacifiques ». Si vous me le permettez, je voudrais ouvrir une parenthèse et dire que ce serait un beau sujet de méditation pour certains écologistes soi-disant apolitiques.

Nous devons donc constater et dénoncer la duplicité des pays de l'O. T. A. N. qui, au même moment où ils votent les résolutions de l'O. N. U. sur le désarmement, se jettent dans la course folle du surarmement.

La France giscardienne est passée maître dans l'art de ce double jeu. Toute la politique extérieure et militaire de la France n'est qu'une violation des décisions de l'O. N. U. sur le désarmement, tant en ce qui concerne le commerce des armes que les budgets militaires, ou les armes nouvelles, bombes à neutrons, ou chimique binaire.

Nous voulons que le désarmement soit l'axe majeur de la politique extérieure française. Cela ne signifie pas le désarmement unilatéral, cela s'oppose même au désarmement unilatéral et à l'abandon de notre défense nationale incluant la force de dissuasion.

Le pouvoir utilise l'aspiration des Français à la paix et au désarmement pour obtenir un consensus à l'ensemble de sa politique. Vous cultivez, monsieur le ministre — vous nous en avez encore fait la démonstration ce matin — l'inquiétude pour obtenir l'inaction. Les communistes appellent à la lutte. Le désarmement, c'est un combat contre la politique giscardienne qui, par exemple, a placé notre pays au troisième rang des exportateurs d'armes et introduit la bombe à neutrons en Europe.

Oui, plus dangereuse encore est la campagne sur l'arme à neutrons qui est orchestrée à partir de l'Élysée.

A la suite d'un mouvement européen de protestations de très grande ampleur, les ennemis de la détente ont dû renoncer à introduire l'arme à neutrons en Europe. Avec sa bombe, c'est la France qui prendrait le relais de Carter. Avec le développement de l'arme atomique tactique, la bombe à neutrons est l'expression d'un changement de la politique extérieure de la France. Paraphrasant Clausewitz, nous avons raison de dire que la stratégie n'est, en définitive, que l'expression de la politique étrangère.

Ce sont sur ces faits que nous nous appuyons pour dénoncer la politique extérieure de la France qui ne s'engage pas pleinement sur la voie de la détente.

Dans quatre mois, le 11 novembre, doit s'ouvrir la conférence de Madrid qui entre dans le cadre de la continuation du processus engagé par la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — la C. S. C. E. — à la conférence d'Helsinki.

Le 9 septembre doit se tenir une réunion préparatoire, la France doit y faire entendre sa propre voix.

Monsieur le ministre, quelles seront les propositions de la France pour aller dans la voie de la détente ?

Qu'est-ce qui peut avancer à Madrid, malgré le relatif échec de la conférence de Montreux auquel la France n'a pas voulu apporter sa contribution positive ?

Tout d'abord, ce sont les aspects militaires de la détente : il s'agit du désarmement, de la sécurité en Europe. L'U.R.S.S. a proposé de discuter sur les fusées — je m'en faisais l'écho voilà un instant — d'autres parlent de moratoire. Disons qu'ils y sont obligés par la pression des peuples. C'est tant mieux ! Il est donc possible, à condition d'en avoir la volonté politique de progresser dans ce domaine particulièrement difficile !

Ensuite, peuvent être prises des mesures de confiance. Depuis Helsinki, les manœuvres militaires de grande ampleur doivent être notifiées, et elles le sont. Des propositions sont faites pour aller plus loin encore dans ce domaine ; il faut donc les prendre en considération.

Enfin, Madrid devrait décider d'une conférence européenne du désarmement.

La Suède — dont le roi est venu récemment en visite en France — a fait des propositions qui vont dans ce sens ; la Pologne, la Yougoslavie ont fait de même.

Il est donc possible de donner une impulsion nouvelle aux négociations M.B.F.R. et d'aller vers une zone dénucléarisée en Europe. De la même façon, nous attachons une grande importance

à la sécurité en Méditerranée. La conférence de La Valette aura ou moins eu le mérite de poser la question et là encore la France n'a pas brillé par des propositions constructives.

Alors que les boutefeux enterraient la détente, les communistes et les peuples européens agissaient pour la paix. Madrid peut être une étape importante sur le chemin de la résolution pacifique des différends.

La deuxième corbeille de la C.S.C.E., la coopération, peut être d'une grande richesse. Malgré les entraves et le désir de boycottage, la conférence scientifique de Hambourg, décidée à Belgrade, a été un succès ; c'est un encouragement.

Quelles sont en cette période de crise économique dans les pays capitalistes les propositions françaises ? On nous dit qu'au quai d'Orsay des propositions particulières sur cette deuxième corbeille sont élaborées. J'espère que M. le ministre nous donnera des éléments sur ce travail.

L'O.N.U. a décidé une semaine pour le désarmement du 20 au 26 octobre. Que fera le Gouvernement français, avant Madrid, pour faire de cette semaine un temps fort de la détente ?

D'après nous, il ne peut s'agir de propagande destinée à ramasser des voix, mais de propositions concrètes et constructives.

La décision enfin dévoilée par le Président de la République de faire de la bombe à neutrons un des piliers de la défense occidentale n'est pas un élément susceptible de favoriser la paix et la détente.

Après que nous l'ayons dénoncée, le Président de la République confirme que la France s'engage dans la course aux armements. Ce sont là des faits qui entrent en contradiction avec les propos du Gouvernement sur sa prétendue volonté de participer à la réduction des tensions en Europe.

Le voile du secret et du silence s'est levé. Avec la bombe à neutrons, le Gouvernement français complique et cherche à annuler les efforts qui sont faits pour stopper la course aux armements en Europe. C'est là un pas très concret vers la rupture du réel équilibre des forces en Europe.

Dans la deuxième partie de cet exposé, je voudrais dire quelques mots d'un aspect de la politique africaine de la France.

Le Gouvernement français et M. Lecanuet et ses amis sont très prolixes lorsqu'ils parlent des droits de l'homme. Leur indignation devient véhémement lorsqu'ils parlent des pays socialistes. Il y a là-bas des problèmes, et ce n'est pas nous qui le dissimulerons. Mais quel silence sur les crimes actuels commis par milliers avec des armes françaises en Afrique australe !

C'est tout de même bien le Gouvernement français qui a vendu les hélicoptères *Puma* et les autos-mitrailleuses Panhard qui ont, selon la presse, lancé « des opérations d'une ampleur sans précédent » contre les Namibiens réfugiés en Angola et contre les Noirs et les métis qui manifestent par centaines de milliers dans toutes les villes de la République Sud-africaine.

La situation est particulièrement tendue en Afrique du Sud où la population commémore le quatrième anniversaire de la révolte de Soweto qui s'est traduite par la mort de plus de six cents Noirs en 1976.

La résistance s'affirme en Afrique du Sud contre l'inhumain apartheid : grèves, boycott des transports et de certains commerces, annulation de toutes les compétitions sportives.

James Mange, le patriote sud-africain, est menacé de mort. Nelson Mandela, dirigeant de l'African national congress, est en prison. Ils le sont avec des dizaines de milliers de patriotes, et cela depuis des années. Pendant ce temps, le Gouvernement français encourage les entreprises à « faire des affaires » en Afrique du Sud. Des sociétés nationales participent au pillage de l'Afrique du Sud. En fait, ces entreprises françaises renforcent la position des racistes. Où sont les droits de l'homme lorsqu'il s'agit de profit pour les grandes banques et pour les actionnaires ?

La radio et la télévision françaises sont bien discrètes sur les crimes commis par les tenants du pouvoir blanc. Les réfugiés politiques sud-africains n'ont malheureusement jamais l'occasion de s'exprimer sur les ondes ou sur le petit écran. Quel étrange hasard ! Les communistes français sont solidaires des victimes de l'apartheid. Nous ne pratiquons pas la sélection des victimes et nous sommes d'autant plus actifs que le Gouvernement de la France est concerné, car notre responsabilité est engagée.

M. Raymond Dumont. Très bien !

**M. Serge Boucheny.** J'ai, monsieur le ministre, déposé une question orale sans débat sur la Namibie, qui n'a pu venir à l'ordre du jour au cours de cette session. Le Gouvernement français serait-il gêné de traiter cette question devant le Parlement ?

C'est, d'ailleurs, par une étrange complaisance que M. Dirk Mudge, promu Premier ministre de Namibie par les soins du Gouvernement sud-africain, a été reçu au quai d'Orsay par le directeur des affaires africaines et malgache.

Que signifie cette rencontre officielle ? Le Gouvernement français reconnaît-il les marionnettes en écartant la S. W. A. P. O., véritable représentant du peuple namibien ?

Cet étrange président du pseudo-gouvernement namibien, vous le savez, voyage sous couvert d'un passeport sud-africain.

Pour quelles raisons inavouables ce fantôme a-t-il tenu à faire l'éloge de « l'attitude indépendante des autorités françaises » dans l'affaire namibienne ?

« Attitude indépendante », pourquoi ne pas dire : complaisance, complaisance dont Paris fait état à l'égard des racistes de l'Afrique du Sud ? Et cela au mépris et en violation des décisions des Nations unies contre l'apartheid.

Nous sommes loin des décisions de l'O. N. U. qui préconisent des élections libres auxquelles participerait la S. W. A. P. O. Le Gouvernement français fait des déclarations favorables à l'indépendance des peuples et à l'égalité entre les hommes. Mais par ses actes, il se retrouve avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne pour soutenir le gouvernement raciste de Pretoria qui prétend maintenir sous le joug le peuple namibien.

Là encore, la présence des racistes blancs constitue un danger pour la paix en Afrique. C'est là qu'est le danger. L'Angola est perpétuellement l'objet d'attaques de la part des soldats du racisme. Le Gouvernement français, en n'intervenant pas énergiquement et positivement, porte sa part de responsabilité dans l'insécurité qui règne dans cette région.

Il faut en finir avec l'oppression sud-africaine sur la Namibie. L'O. N. U. a dégagé des solutions positives, la France doit appliquer ces résolutions et œuvrer dans le sens des intérêts des peuples africains.

Il en est de même pour le peuple sahraoui. Ce peuple lutte maintenant depuis des années pour sa liberté. Face à lui, il trouve les armes françaises. Ces armes tuent indifféremment des combattants, des femmes et des enfants. Là encore, les faux vertueux défenseurs des droits de l'homme sont étrangement silencieux.

La juste lutte du peuple sahraoui voit sa légitimité de plus en plus largement reconnue au plan international, comme l'ont montré les conférences de Monrovia de l'Organisation de l'unité africaine et des non-alignés à la Havane.

Là encore, que fait le Gouvernement français ? Il s'obstine à soutenir le roi du Maroc, qui porte ruines et désolation sur le territoire qu'il occupe illégalement.

En favorisant ce foyer de guerre au mépris du droit d'un peuple à son autodétermination, le Gouvernement français apporte un élément de trouble en Afrique du Nord et en Méditerranée, au mépris des intérêts des peuples de la région, y compris, bien sûr, du peuple marocain.

En ne reconnaissant pas le droit à l'existence du peuple sahraoui et le front Polisario, le Gouvernement français joue le jeu du colonialisme, de l'impérialisme pour qui le Maroc est une base militaire et stratégique contre les peuples africains qui luttent pour leur liberté. Peut-être ceci explique-t-il cela ?

Là encore, la France officielle est du côté de ceux qui bafouent les droits de l'homme, du côté de l'impérialisme qui bafoue l'indépendance nationale des peuples.

Nous avons, monsieur le ministre, écouté avec beaucoup d'attention vos propos. Nous y avons relevé des contradictions entre les paroles et les actes — j'ai essayé d'en donner quelques exemples — et des évolutions, au moins dans l'expression : affirmation de l'indépendance nationale, pas d'élargissement du Marché commun, l'O. L. P. n'est plus une bande d'assassins, critiques de la politique américaine, nécessité de nouvelles relations avec le tiers monde, et j'en passe...

Ce changement de vocabulaire n'est pas le fait, pensons-nous, du hasard. Il est le reflet de l'état des luttes actuelles auxquelles le parti communiste français appelle le peuple français.

En effet, la lutte est aussi, comme dans le domaine intérieur pour de meilleures conditions de vie, un élément majeur pour une politique de paix et d'indépendance nationale.

C'est l'action animée par les communistes qui vous a contraint à des reculs dans le domaine de la supranationalité.

C'est la lutte animée par les communistes qui fait du désarmement et de la détente une grande question politique.

Sous la pression, vous avez progressé en ce qui concerne la solution au Moyen-Orient. Alors, c'est en continuant la lutte que nous vous ferons prendre position pour que les maires cisjordaniens expulsés par les militaires israéliens soient rétablis dans leurs droits. Belle occasion de défendre les droits de l'homme !

Nous devons regretter, à ce sujet, qu'alors que Georges Marchais recevait les maires jordaniens, le Gouvernement français ne les ait fait recevoir que par un fonctionnaire du quai d'Orsay.

Les différences de ton et de langage entre Giscard, Schmidt, Thatcher et Carter ne sont pas le fait de désaccords ni même de nuances, mais de l'existence en France d'un parti communiste actif, influent, qui appelle à la lutte pour la défense des intérêts nationaux.

Notre collègue M. Marcellin, évoquant Munich, a cité Gabriel Peri. J'ajoute que seuls les communistes en tant que parti avaient vu clair et appelé à l'action contre la guerre et le fascisme.

**M. Henri Caillavet.** C'est tout de même excessif !

**M. Serge Boucheny.** Nous trouvons là des raisons supplémentaires d'espérer et surtout d'entreprendre des actions pour la paix, le désarmement, la coopération, l'indépendance nationale. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Larché.

**M. Jacques Larché.** Monsieur le président, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, il est un moment particulièrement difficile à saisir dans l'histoire des peuples. C'est l'instant où, dans l'espace de temps plus ou moins long qui sépare deux conflits, on passe de cette époque paisible qui caractérise une après-guerre à celle qui s'éclaire d'une lumière plus tragique parce qu'elle n'est plus que le temps de la préparation à la guerre qui vient. De ce point de vue, où se situent, où situera-t-on les années que nous vivons ? Il est difficile de le dire.

Il est certain, toutefois, qu'en fonction du jugement que nous portons sur le stade auquel est parvenue l'évolution de notre histoire, notre politique étrangère doit revêtir des formes fort différentes. Parce que nous pouvons craindre la guerre, nous ne devons pas renoncer à consolider la paix, c'est-à-dire faire savoir à ceux qui nous apparaissent comme des fauteurs de troubles que nous n'accepterons pas certains de leurs comportements, faire comprendre aussi à tous ceux auxquels nous lient des solidarités profondes que le moment est venu d'agir dans la perspective d'actions communes.

Pour savoir où nous en sommes, nous disposons d'un certain nombre de points de repère.

Personnellement, je crains que bien des signes dans le ciel ne soient mauvais, et qu'en les interrogeant, les augures n'aient pas envie de rire.

Seule subsiste, comme raison profonde d'espérer, cette volonté qui nous anime de croire en la raison des hommes et qu'il est possible de trouver encore, pas à pas, parmi les obstacles et les conflits, le cheminement qui peut conduire vers l'approfondissement de la paix.

Dans l'état actuel des choses, deux points me paraissent fondamentaux.

D'abord, la détermination soviétique et, face à cette détermination, ce qu'il faut bien appeler une certaine faiblesse de l'Occident. La détermination soviétique se traduit par des actions dont, pour user d'un langage compris de ses dirigeants, la superstructure est idéologique et l'infrastructure territoriale.

La détente n'a jamais eu, pour le camp soviétique, qu'une signification limitée. Elle n'a jamais impliqué, en aucune manière, la renonciation à ce qui est à ses yeux l'expression de la lutte des classes à l'échelon du monde. Il existe un devoir d'interventionnisme socialiste que l'on proclame et auquel on ne manque pas d'obéir chaque fois que l'occasion se présente.

A cette attitude offensive de l'idéologie correspond l'infrastructure territoriale du progrès soviétique. Il n'est que de

regarder la carte pour s'en rendre compte. Les jalons qui marquent ce progrès ont nom : Tchécoslovaquie, corne de l'Afrique, Angola, Afghanistan.

Les grandes idéologies conquérantes ont ce mérite d'être toujours d'une franchise absolue. Il faut les croire lorsqu'elles annoncent leurs desseins parce qu'elles ont pour elles le temps, sinon l'éternité. Il faut bien comprendre que tout en annonçant son désir de paix — et c'est là sa contradiction à laquelle nous devons faire face — l'U. R. S. S. ne peut pas renoncer à cette attitude, sauf pour elle à accepter l'inacceptable, c'est-à-dire la négation d'un système qui est la base même de son organisation interne et le fondement de ses relations avec les pays qualifiés de socialistes.

Mais pourquoi ne pas le reconnaître ? Par la nature des choses et en fonction des données de la géo-politique, notre relation avec l'Union soviétique est nécessairement ambiguë et complexe. Certains songent à la « riposte ».

Nous devons reconnaître en même temps que nous avons, avec le peuple soviétique, un certain nombre d'intérêts communs, dans l'immédiat et à un terme qui n'est pas tellement éloigné. Dans l'immédiat, l'équilibre de l'Europe tel qu'il résulte du second conflit mondial a, pour la France, certains aspects positifs, et nous devons être particulièrement vigilants à l'égard de toutes démarches, de toutes initiatives qui pourraient conduire à sa remise en cause. A terme, les grands conflits de demain se feront peut-être suivant des lignes de force que les données du monde actuel obscurcissent encore.

D'ailleurs, puisque politique de défense et politique étrangère sont inséparables, ce qui a été dit hier par le Président de la République sur l'intérêt que nous portons à la sécurité des autres pays européens et, bien sûr, à celle de notre voisin le plus immédiat doit être approuvé, comme doit être approuvé ce qui a été dit sur les moyens nucléaires ou nouveaux dont nous entendons nous doter.

Cette appréciation de ce qui découle, dans notre relation avec l'Union soviétique, de notre situation particulière ne doit pas nous empêcher de dire, avec toute la netteté nécessaire, ce que nous ne pouvons accepter.

Nous sommes naturellement profondément inquiets de ce qui se passe en Afghanistan et, nous ne devons pas nous tromper de vocabulaire. Ce que les Soviétiques ont accompli, cela s'appelle une invasion. Le combat du peuple afghan, cela s'appelle de la résistance et non pas de la rébellion.

Le sentiment que nous éprouvons à l'égard de ce qui se passe là-bas doit nous conduire à une condamnation sans détours, condamnation qui aurait dû nous dicter une attitude plus ferme dans cette affaire symbolique des jeux Olympiques. N'oublions pas que le peuple soviétique, qui défile à longueur de journée devant les mausolées où il enferme ses idoles, est particulièrement sensible aux symboles.

A Moscou, qu'on le veuille ou non, dans quelques jours, ce sera la fête. A cette fête, nous serons présents. A défaut de ces médailles que nous ne remportons que bien rarement, je ne suis pas sûr que nous y gagnions beaucoup de considération.

Il faut que l'U. R. S. S. comprenne que cette brusque invasion d'un Etat indépendant qui nous a pris au dépourvu et contre laquelle nous ne disposons d'aucun moyen de représailles efficaces à effet immédiat est tenue par nous pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un acte qui met gravement en péril la paix internationale.

Accompagné trop souvent d'une incompréhension affectée ou sincère, le Président de la République a senti qu'il était nécessaire d'aller le dire aux autorités soviétiques. A-t-on assez souligné qu'il était le seul homme d'Etat de l'Occident à pouvoir le faire de sa propre initiative en tant que chef d'un pays dont la force militaire demeure un élément non négligeable de l'équilibre mondial ?

Si nous devons à la fois comprendre l'U. R. S. S. et lui résister, pouvons-nous, dans le même temps, conforter l'Occident ou, tout au moins, aider à son renforcement ?

Nous avons su faire — on a trop tendance à l'oublier dans des circonstances précises — ce que nous sommes capables de faire seuls, mais nous ne pouvons pas tout faire et il n'est pas certain que nous ayons montré suffisamment d'audace et suffisamment d'invention pour tout ce qui ne dépend que pour partie de nous et repose néanmoins pour partie sur notre capacité de proposition.

Explorons-nous suffisamment toutes les voies qui conduisent à ce qui est indispensable, c'est-à-dire la survie économique de l'Occident et la reprise de son progrès ?

Il n'est pas d'ensemble cohérent sans ordre imposé ou accepté.

L'inflation, le désordre monétaire international, les récessions qui se répercutent en chaîne, notre dépendance à l'égard des sources d'énergie constituent autant de données qui affaiblissent notre capacité commune de résistance.

La prospérité du monde libre pour environ un quart de siècle s'est orientée autour du système de Bretton-Woods et, en définitive, autour de ce qui alors était rare et manquait cruellement à la reconstruction des économies occidentales, c'est-à-dire la devise américaine.

Ce qui manque de nos jours, c'est le pétrole.

Nous devons encourager les efforts encore terriblement incertains, il est vrai, qui sont faits par certains pays producteurs pour établir dans l'anarchie actuelle une certaine règle du jeu. Toute relation qui s'établirait entre le prix de l'or noir, le rythme de notre inflation, les taux de notre croissance industrielle, les capacités de production et de consommation réciproques tendrait à l'affermissement de cet ordre à partir duquel un autre problème pourrait commencer à être résolu, celui de l'utilisation commune des ressources financières de certains pays producteurs et de la technologie de l'Occident pour le développement de ceux qui sont les plus déshérités de par ce monde, c'est-à-dire les pays sous-développés, dépourvus de ressources énergétiques.

Nous devons, là aussi, comprendre les difficultés des pays de l'O. P. E. P. En réalité, leurs préoccupations sont extrêmement différentes. Quoi de commun, en effet, entre les intérêts fondamentaux de l'Indonésie, de l'Algérie ou du Nigeria et ceux des Emirats ? Pour les uns, qui doivent répondre aux besoins croissants d'une population très nombreuse, le prix du pétrole est un élément clé de leur développement. Pour les autres, les moyens qu'ils tirent de leur production dépassent singulièrement le montant de leurs besoins. Une tendance naturelle les oriente vers une réduction de la production, sauf à les convaincre, mais c'est là une tâche de longue haleine, que leur intérêt à long terme consiste dans une participation à des investissements dans les pays dépourvus de plus en plus en marge du progrès.

Il est certain que tout effort cherchant à rétablir une paix définitive au Moyen-Orient ne peut qu'aider à l'établissement de cet ordre souhaitable. A cet égard, les déclarations du Président de la République qui ont amené la prise de position commune des Neuf vont dans le bon sens, ne serait-ce que parce qu'elles ont répété l'offre à l'Etat d'Israël de garanties que celui-ci peut légitimement exiger, alors que les dirigeants de ce pays savent bien que le temps ne travaille pas pour lui.

La dimension internationale était, pour l'essentiel, jusqu'à ce jour, sinon absente, tout au moins peu présente dans les motifs de notre décision collective.

Je pense que l'une des caractéristiques de notre temps, de ces années 1980 que nous vivons, est précisément que les Français intègrent désormais bien davantage cette préoccupation dans le champ de leurs préoccupations immédiates.

Il ne faut pas se contenter de leur décrire le monde avec ses tensions, ses dangers et ses espoirs. Nous attendons de vous, monsieur le ministre, dont nous apprécions la très grande compétence, du Gouvernement que nous soutenons et d'un Président aux côtés duquel nous serons dans les luttes à venir, le langage ferme et cette attitude inventive qui sont les meilleurs moyens de servir les intérêts de la France et de la paix, d'une paix qui ne doit pas être autre chose, selon les propos éternels de saint Augustin, que la sécurité dans l'ordre. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Machefer.

**M. Philippe Machefer.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui permet au Sénat d'aborder l'étude des grands problèmes internationaux actuels. Il me fournit l'occasion, puisque s'y trouvent jointes des questions orales que j'avais posées, d'attirer l'attention du Gouvernement et d'exprimer ma

position sur des aspects plus particuliers de la situation internationale : la question de Chypre, la politique africaine de la France, la situation en Asie du Sud-Est et extrême-orientale.

J'ai évoqué d'autres points dans le cadre de questions écrites auxquelles vos services, monsieur le ministre, ont toujours répondu avec précision et diligence, ce dont je tiens ici à les remercier.

En ce qui concerne la politique étrangère menée par le Gouvernement, ce matin, mon collègue M. Robert Pontillon et d'autres que moi en dehors de cette enceinte ont exprimé les critiques que formule le groupe auquel j'appartiens.

Je me bornerai à observer — observation que l'on voudra bien imputer à une déformation professionnelle — que si l'historien peut facilement vingt ans, cinquante ans plus tard, connaissant ses résultats, prononcer un jugement d'ensemble sur une politique étrangère et dire ce qui a réussi et ce qui a échoué, les hommes politiques n'auront pas à attendre aussi longtemps.

J'en viens donc directement aux questions précises que je voulais traiter.

La République de Chypre, créée par les accords de Zurich et de Londres en 1959, pouvait devenir, comme le déclara Mgr Makarios au lendemain de leur signature, un lien solide entre la Grèce et la Turquie. Les difficultés, les erreurs partagées, les déceptions conduisirent, entre 1963 et 1967, aux émeutes, aux bombardements de l'île par l'aviation turque, au recours du Conseil de sécurité, à l'envoi des forces des Nations unies. Une partie de la population chypriote turque se retira dans des enclaves gardées par sa propre milice, mais elle en sortait et elle y rentrait librement. Le coup d'Etat du 15 juillet 1974 fomenté par les autorités alors au pouvoir en Grèce, fut en définitive un échec, mais les dirigeants éphémères de l'île eux-mêmes avaient affirmé que Chypre resterait un Etat indépendant, que sa politique de non-alignement serait maintenue et que seraient respectés les droits de la minorité turque.

La Turquie intervint cependant et l'attaque décisive qui conduisit à l'occupation de 40 p. 100 de l'île et porta à 6 000 le nombre des morts, à 2 000 celui des disparus, à 200 000 celui des réfugiés, eut lieu en même temps le rétablissement de la démocratie en Grèce et dans l'île.

Aujourd'hui, la perpétuation de l'occupation turque risque de provoquer une explosion à Chypre et au Proche-Orient.

Les initiatives de M. Kurt Waldheim ont échoué car elles se sont heurtées aux exigences d'Ankara, précisément au moment où cette capitale sollicite une aide européenne importante pour sauver le pays d'un chaos économique dont le coût d'entretien des troupes d'occupation à Chypre est une cause essentielle.

Je mesure très bien la complexité de la situation. Nul doute que la Turquie ne représente, dans l'heure présente, un élément politique et stratégique puissant, indispensable ; nul doute aussi que nous disposions d'arguments solides pour persuader, dans le cadre d'une contribution européenne au rétablissement des négociations à Chypre, le gouvernement turc que l'intérêt de la paix au Proche-Orient, le respect des décisions de l'O. N. U. et la survie d'un peuple sont liés. Cela est en partie entre nos mains, je le dis après mes collègues, MM. Palmero et Marcihacy.

Carrefour ouvert aux vents du large où, dès l'aube de l'Histoire, se sont croisés et interpénétrés les courants culturels et civilisateurs venus de l'Orient et de l'Occident, Chypre, l'île bienheureuse, souvent envahie, jamais conquise, a su garder intact, des siècles durant, son patrimoine. Le peuple de Chypre, qui a tant de fois donné des preuves irréfutables de sa vitalité et de son courage, n'aurait-il pas le droit de disposer de son propre destin ?

La politique africaine de la France a été souvent critiquée à cette tribune et par moi-même, dans certaines de ses manifestations. Je ne reviendrai pas sur ces critiques, d'abord parce que certaines d'entre elles n'ont plus de raison d'être, ensuite parce que je voudrais me situer sur un plan différent, celui d'une réflexion plus générale, pourtant moins dépendante d'épisodes malheureux, de notre action.

Dans ce sens, comme l'ont montré les débats récents sur Lomé II notamment, la politique africaine menée par la France et par l'Europe, à laquelle la France a su la faire partager, a comporté d'incontestables aspects positifs.

C'est une politique ancienne qui remonte à plus d'une vingtaine d'années et dont nul ne pourrait accaparer seul le mérite.

Nous songeons à cette coopération qui permet à l'Afrique d'écouler sans entraves la quasi-totalité de ses produits agricoles manufacturés et de recevoir, grâce au Fonds européen de développement et à la Banque européenne d'investissements, 32 500 millions de francs pour les cinq prochaines années.

Nous songeons au système de stabilisation des recettes d'exportation qui met partiellement l'Afrique noire à l'abri des convulsions dangereuses des cours mondiaux des matières premières.

Les socialistes reconnaissent là, sinon l'ensemble de la politique qu'ils préconisent, du moins certains de ses éléments. C'est pourquoi ils ont voté les textes soumis, ces derniers jours, à la ratification du Parlement.

Les nouvelles tensions mondiales ont paru reléguer l'Afrique au second plan. Les Américains, ne considérant pas qu'ils y détenaient des intérêts vitaux, paraissent y observer une sorte de neutralité face aux récents événements d'Afrique sud-orientale.

Une redistribution des cartes leur permettait de renouer avec l'Égypte et la Somalie, tandis que les Soviétiques s'installaient en Éthiopie et obtenaient des facilités dans l'océan Indien devenu pôle stratégique du globe.

La France a tenté de réagir pour sauvegarder ses positions. Elle l'a fait militairement et au profit de régimes tellement discrédités qu'ont été compromis les intérêts mêmes que l'on prétendait sauvegarder.

Elle l'a fait politiquement : le Gouvernement a eu une politique centrafricaine, une politique zaïroise, une politique guinéenne.

Dans ce dernier cas, il a essayé de remédier à une situation qui est devenue absurde mais dont, hélas ! les conséquences subsistent encore pour le peuple guinéen et pour les relations franco-guinéennes.

Mais le Gouvernement a-t-il vraiment une politique africaine ? A-t-il pris la mesure des développements de la situation de l'Afrique australe ? A-t-il perçu les implications de l'extension du réveil islamique au continent noir ?

Qui nierait pourtant qu'une solidarité ne se soit établie, que des intérêts communs ne se soient multipliés et que tout cela n'aille dans le sens des intérêts de la France dans cette région du globe ?

Ces résultats seraient vains si nous continuions à voir dans les nations africaines des instruments de puissance et à penser, comme je viens moi-même de le faire, en fonction des seuls intérêts nationaux. Une telle démarche peut être celle des deux grands Etats mondiaux affrontés. Ce ne peut être celle de la France.

Elle a fourni des capitaux, des techniques, des compétences. Des centaines de milliers de Français accomplissent là-bas, dans des conditions parfois difficiles qu'il nous appartient d'améliorer, un travail considérable.

Elle a fait, sur le plan économique, beaucoup de choses. La politique d'un pays qui veut rester grand ne saurait néanmoins continuer de s'appuyer sur des considérations de pure rentabilité.

Des nations sont sacrifiées, qui connaissent la pire misère parce que peu intéressantes du point de vue économique et du point de vue de l'exploitation économique.

L'augmentation de l'effort en faveur de ce que l'on appelle le quart monde est la dimension nécessaire d'une politique française. C'est aussi sur le plan culturel qu'il conviendrait d'agir davantage, pour les progrès de notre langue, certes — ce qui se passe en Afrique anglophone et les résultats obtenus récemment sont très encourageants — mais aussi pour aider à la résurrection des cultures nationales africaines face aux flots culturels de l'Occident et de l'Islam.

Les chercheurs français qui travaillent dans ce sens, qui ont assuré la sauvegarde des patrimoines culturels africains, qui ont donné un exemple en formant des chercheurs africains, qui, exhumant le passé du grand continent, lui fournissent les éléments de son indépendance, méritent davantage que des encouragements verbaux.

Enfin, il faut aider les Africains à conquérir la capacité d'accéder eux-mêmes à la connaissance scientifique et technique sans laquelle il ne peut y avoir de progrès et de véritable indépendance, de même qu'il faut les aider à engendrer leurs propres technologies.

Mon collègue, M. Garcia, a parlé ce matin de la situation en Corée du Sud. Les récents événements de Kwanju ont révélé à nouveau la tragique réalité du régime sud-coréen, sur laquelle on fermait les yeux parce que l'on ne voulait voir que l'extraordinaire rapidité du développement économique. Mais, les temps du « miracle coréen » étant révolus, semble-t-il, les contradictions politiques et sociales de la société sud-coréenne apparaissent désormais au grand jour.

Sur le plan financier, les grandes sociétés françaises qui ont largement investi en Corée du Sud vont connaître une diminution du chiffre d'affaires qu'elles effectuent dans ce pays, ce qui conduit nos responsables du commerce extérieur à mettre en avant nos petites et moyennes industries.

Ne devrions-nous pas également envisager de plus près, à l'exemple du Japon, les possibilités commerciales qui peuvent s'offrir avec l'autre Corée, dès lors que les règlements des dettes de cet Etat à l'extérieur sont en cours et que son gouvernement affirme sa volonté de négocier sur les bases habituelles aux entreprises occidentales et, d'une façon plus générale, ne devrions-nous pas intensifier nos relations avec la République démocratique de Corée ?

C'était, avant-hier, le trentième anniversaire du déclenchement de la guerre de Corée, événement qui, coïncidant avec la visite d'un ministre sud-coréen à Paris, a été presque totalement passé sous silence. Mais trente ans après, la Corée meurtrie reste toujours divisée ; dix millions de Coréens dont les familles sont séparées n'ont jamais reçu de nouvelles des leurs durant ce temps.

La formule « à l'allemande », voulue par le régime de Séoul, c'est-à-dire la consolidation du *statu quo* par l'établissement de relations diplomatiques croisées et l'entrée simultanée des deux Etats à l'O. N. U. n'a pas abouti.

C'est qu'un tel scénario ignore les particularités du contexte historique, moral et géopolitique du problème de la Corée, pays d'un même peuple, avec les mêmes traditions historiques deux fois millénaires.

Je me suis déjà exprimé à cet égard, le désengagement véritable des grandes Puissances dans cette région du globe étant réalisé, le processus de réunification doit être le fait des Coréens eux-mêmes. Les événements de la Corée du Sud ne peuvent pourtant nous laisser indifférents. Sa démocratisation et une meilleure répartition des richesses y constitueraient sans doute les éléments nécessaires à l'établissement d'un dialogue entre deux systèmes sociaux différents. Je regrette que l'attitude du Gouvernement français, ces derniers temps, n'aille pas dans ce sens.

L'expansion militaire du Viet-Nam au Laos et au Cambodge, l'occupation de l'Afghanistan indépendant par les Soviétiques ont fait de cette région le point névralgique du globe.

Cette région évoque, dans un monde infiniment plus dangereux en raison de l'accumulation colossale d'armements qui s'y est réalisée, la situation des Balkans d'avant 1914.

La conséquence dramatique immédiate a été l'afflux de centaines de milliers de réfugiés. Aujourd'hui encore, ce problème doit être au cœur de nos préoccupations.

Allons-nous admettre que ces réfugiés, parqués dans le *no man's land* qui sépare la Thaïlande du Cambodge, telles ces « bouches inutiles » que le Moyen Age jetait dans les fossés de nos citadelles, continuent d'être les victimes des affrontements des uns et des autres ?

Une mission du Sénat s'est rendue récemment en Asie du Sud-Est. Dans la suite de ce débat, M. Claude Mont, qui la dirigeait, interviendra sans doute sur ce problème des réfugiés. Cette mission s'est préoccupée du sort des réfugiés.

Des membres du Sénat viennent d'écrire au secrétaire général de l'O. N. U. pour exprimer leur inquiétude devant certains aspects de la politique menée par le haut-commissariat aux réfugiés.

Notre pays, qui a des responsabilités particulières à l'égard des réfugiés provenant des trois pays de l'ancienne Indochine, a déjà fait beaucoup de choses dans ce domaine, c'est vrai, mais il devrait prendre un certain nombre d'initiatives supplémentaires, et notamment tenter de concrétiser celles qui figurent dans la déclaration politique des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique européenne et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est du 7 mars 1980.

Il conviendrait de demander à l'O. N. U. d'assurer une plus grande présence internationale à la frontière de la Thaïlande et du Cambodge, d'aider à la mise en place des observateurs de l'O. N. U. et d'augmenter les quotas français et européens.

Ces vies exigent que nous agissions. Elles ne peuvent être pour nous quantité négligeable dans le formidable conflit qui commence là-bas pour l'hégémonie sur la région Asie-Pacifique, avec, d'un côté, les Etats-Unis, leur flotte du Pacifique et de l'Océan Indien, qui réalise la plus grande accumulation de puissance qui ait jamais existé et, de l'autre, l'Union soviétique, sa politique de descente vers le Sud, ses progrès navals dans l'Océan Indien, les bases qu'elle y entretient du Viet-Nam au Mozambique.

Entre les deux, se trouve la Chine, dont parlait notre collègue, M. Marcellin, aujourd'hui élément d'équilibre, mais force d'avenir considérable que peuvent appuyer les moyens économiques dont disposent les Chinois dans l'Asie du Sud-Est et la puissance industrielle propre dont ses dirigeants entendent rapidement doter leur pays.

Mais avant, pour les Russes, c'est l'immense tentation de la guerre préventive, à moins que, plus vraisemblablement, ils ne pensent régler avec les Etats-Unis, pour quelques décennies, les problèmes dans un super-Yalta asiatique.

Face à une telle situation, l'Europe, la France ne sont pas restées inactives. Les nations de l'Asie du Sud-Est, regroupées dans l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, craignant de faire les frais, comme d'autres avant elles, des variations de la politique américaine et sceptiques quant à l'efficacité réelle du soutien verbal que Pékin leur prodigue, se tournent vers l'Europe.

Je n'envisagerai ici que les aspects économiques. Je le ferai très brièvement parce que j'arrive au terme de mon intervention et parce que le prochain débat de ratification de l'accord C. E. E. - A. N. S. E. A. me permettra de m'exprimer plus longuement sur ce point.

Je me réjouirai de la conclusion de cet accord. Je ferai pourtant observer que la prépondérance des intérêts anglo-saxons et japonais dans le Sud-Est asiatique laisse très loin en arrière l'influence de notre pays, qui, malgré des efforts récents, reste très marginale : le montant de nos échanges avec la Thaïlande nous situe très en deça du Japon, des Etats-Unis, mais aussi de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni ; l'Indonésie, cinquième pays du monde par sa population, devrait, par ses énormes ressources en pétrole et en métaux, intéresser davantage notre politique extérieure au sens large.

Telles sont, monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, les observations et questions que je voulais formuler à l'occasion de ce débat ; dans le monde dangereux où nous sommes entrés, elles témoignent du souci qui est le nôtre que notre politique soit une politique indépendante, qu'elle soit une politique ferme, qu'elle soit une politique efficace, qu'elle soit une politique générale. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cantegrit.

**M. Jean-Pierre Cantegrit.** Sénateur représentant les Français établis hors de France, plus particulièrement ceux d'Afrique noire, de Madagascar et de l'île Maurice, je souhaite vous entretenir, monsieur le ministre, de la politique africaine de la France dans ces pays.

Plus de 300 000 Français vivent en Afrique, plus de 200 000 vivent dans les pays qui se trouvent au-dessous du Sahara. Leurs représentants, comme les représentants de ceux du reste du monde, sont d'ailleurs actuellement réunis à Paris pour l'Assemblée annuelle du conseil supérieur des Français de l'étranger, assemblée qui fait elle-même suite à l'Assemblée de l'union des Français de l'étranger. Les sénateurs représentant les Français de l'étranger, qui sont particulièrement intéressés par ce débat, monsieur le ministre, auraient souhaité être plus présents à cette séance. Ils l'ont été ce matin. Mon collègue M. Pierre Croze vous témoigne, par sa présence, l'intérêt qu'il porte à ce débat.

Le Président de la République a reçu hier ces Français de l'étranger ; vous étiez là, monsieur le ministre, vous qui avez souhaité être aussi le ministre des Français de l'étranger.

Le continent africain, si proche de la France, traverse une crise d'une ampleur exceptionnelle. L'examen, un par un, de ces pays ne peut que nous laisser inquiets.

Il faut tout d'abord réaffirmer l'interdépendance de l'Afrique et de l'Europe. Indépendamment des liens anciens, affectifs, culturels, économiques qui lient les Européens aux Africains, reprenant une idée qui est chère au président de la Côte-d'Ivoire, M. Houphouët-Boigny, l'avenir politique et économique de l'Europe dépend de l'Afrique. Si un jour l'Europe était coupée de l'Afrique, ce serait très grave pour son approvisionnement en matières premières et cela ne manquerait pas d'entraîner une désastreuse crise économique avec certainement des conséquences politiques.

Je limiterai plus particulièrement mon propos, monsieur le ministre, aux pays d'Afrique francophone, où notre implantation est la plus importante en hommes et en investissements.

Je serai tenté de vous dire que les choses vont plutôt mieux dans les pays qui étaient autrefois sous tutelle britannique ou même portugaise. Certes, des nuages subsistent, mais la remarquable négociation sur la Rhodésie et son issue heureuse constituent un élément positif.

La situation en Afrique du Sud est préoccupante, mais un voyage récent me laisse penser que, contrairement aux avis les plus pessimistes, une évolution libérale finira bien, à court ou à long terme, par avoir lieu.

Quant aux anciennes colonies portugaises — Mozambique et peut-être Angola — elles semblent vouloir secouer l'emprise totalitaire, et nous ne pouvons que saluer ces timides entreprises.

Alors, qu'en est-il des pays où existent encore une présence française importante, de nombreux intérêts et où se perpétue une certaine influence ?

Eh bien, monsieur le ministre, si j'avais dressé, voilà un peu plus de deux ans, devant M. Barre, notre Premier ministre, un tableau positif de notre politique africaine, je serai plus réservé aujourd'hui. Je n'oublie pas, pourtant, les acquis positifs dus à l'action de M. le Président de la République et de vous-même, monsieur le ministre. Cette action a permis, en 1977, d'éviter une déstabilisation de la Mauritanie où vivent près de 3 000 Français. Je n'oublie pas l'action courageuse menée à Kolwezi, qui a permis de sauver des vies de Français, de Belges et d'autres Occidentaux. Cette action a aussi évité à ce pays de tomber dans le camp totalitaire, à la suite de l'intervention de mercenaires, de Cubains agissant pour le compte des Soviétiques.

Je me félicite aussi d'avoir vu disparaître de la scène internationale M. Bokossa, tyran alcoolique qui a causé tant de souffrances à son peuple. Avec le président Dacko, le calme est revenu et les 3 000 Français qui vivent en Centrafrique ont repris espoir.

Je serai beaucoup plus réservé en ce qui concerne notre politique au Tchad. Certes, ceux qui connaissent les conditions dans lesquelles ce pays a été créé, la différence des ethnies, savent que, depuis le début du siècle, l'Oubangui-Chari puis le Tchad ne sont qu'une construction artificielle. Mais, monsieur le ministre, depuis plus de quinze ans, sous le général de Gaulle, d'abord, puis sous le président Pompidou, nous nous sommes engagés au Tchad. Alors, comment justifier ce désengagement brutal ?

En 1978, plus de 4 000 Français vivaient au Tchad. Nous avions dans ce pays des intérêts économiques et culturels importants. Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? Quelques centaines de Français, qui vivent dans le Sud, dans la région de Moundou.

Je pense, monsieur le ministre, que les peuples doivent disposer d'eux-mêmes comme ils l'entendent et que le respect de l'indépendance des Etats d'Afrique doit être une règle sacrée. Mais cela ne veut pas dire que nous devons abandonner les Français qui vivent au Tchad, leurs biens et tout ce patrimoine que nous avons accumulé au cours des ans. En laissant la place libre, nous faisons le lit de la Libye — et on connaît les ambitions territoriales de ce pays ! Cet abandon est regrettable et ne peut qu'inquiéter les amis de la France en Afrique, et principalement les pays voisins.

En Mauritanie, de nouveau, la situation se dégrade et la présence culturelle et économique de la France décline. Près de 3 000 Français y vivent pourtant et, là aussi, la Libye et l'Algérie tirent les ficelles.

La crise économique qui frappe le monde touche d'autres pays africains francophones, je pense en particulier au Sénégal, au Mali, à la Haute-Volta — et je pourrais en citer d'autres.

Il est du devoir de la France de les aider dans ces moments difficiles. Ces pays sont nos amis, et quelles que soient nos propres difficultés, le devoir de solidarité s'impose. Faute de quoi, il est à craindre que, là aussi, des bouleversements politiques viennent modifier l'équilibre actuel et remettre en cause les liens privilégiés que nous avons créés voilà maintenant bien longtemps.

Quant aux Français d'Afrique noire, de Madagascar et de l'île Maurice, que mon collègue M. Pierre Croze, présent parmi nous, et moi-même représentons, vous imaginez leur inquiétude devant de telles perspectives.

Au Zaïre et au Tchad, vous avez su veiller à leur sécurité et à leur évacuation ; il faut aussi penser à l'indemnisation de leurs biens. Les lois actuelles, vous le savez, ne permettent pas cette indemnisation. Il faut donc penser à un système nouveau d'assurance, système auquel l'Etat pourrait donner sa caution et qui permettrait aux Français qui désirent investir dans ces pays, pour le plus grand bien de notre économie, d'être couverts après paiement d'une prime volontaire.

Vous devez, monsieur le ministre, vous qui êtes le ministre des Français à l'étranger, réaliser cette entreprise. Un système privé existe en Suisse ; il peut nous servir d'exemple pour bâtir ensemble un système cohérent, assurant une protection nécessaire aux investissements.

Car, vous le savez, il n'y aura pas de politique africaine de la France sans Français de l'étranger en Afrique.

A travers vous, monsieur le ministre, je m'adresse au Président de la République. Je connais l'intérêt qu'il porte à l'Afrique. N'écoutez pas les critiques stériles qui vilipendent toutes les actions de la France sur le continent africain. Maintenons notre présence en Afrique partout où cela est nécessaire. Conservons avec les pays francophones, qui sont nos amis, des liens privilégiés et aidons ces pays s'ils sont en difficulté.

Le président Houphouët-Boigny, le président Senghor et bien d'autres sont des amis fidèles. Ne les négligeons pas. Ils ont su, eux, à diverses reprises, marquer leur attachement à notre pays.

Monsieur le ministre, vous qui côtoyez les chefs d'Etat de la Communauté économique européenne, vos homologues ministres des affaires étrangères, expliquez leur l'importance vitale que représente l'Afrique pour l'Europe. Je suis frappé par le relatif désintéressement de nos partenaires européens pour les problèmes africains. A plusieurs reprises, dans des colloques européens, j'ai été étonné par une certaine naïveté de nos partenaires européens.

Nos partenaires allemands de l'Ouest, néerlandais, danois et d'autres soutiennent les mouvements d'indépendance de pays qui sont encore sous une tutelle quelquefois anciennement coloniale ou autre. Cela est généreux, et j'approuve leur entreprise. Mais je suis très étonné de voir combien nos voisins européens sont peu clairvoyants quant au plan concerté, à l'entreprise systématique de déstabilisation que l'Union soviétique ou ses satellites cubains, allemands de l'Est, ont engagé en Afrique.

Monsieur le ministre, expliquez leur qu'il ne faut pas que les démocrates servent de marchepied aux entreprises totalitaires.

Nous constatons ensemble que les Etats-Unis d'Amérique ont baissé les bras en Afrique. La France a pris le relais pour le monde libre. Mais nos moyens financiers, militaires sont limités. Il faut obtenir de l'Europe un soutien indispensable.

Le passé de la France en Afrique l'a rendue clairvoyante et déterminée. Qu'elle ne tombe pas dans l'erreur, qu'elle ne se replie pas sur elle-même. Quelle que soit la période que nous vivons, quelles que soient les difficultés économiques, les échéances électorales, notre vocation est d'être présents en Afrique, et, ne nous y trompons pas, c'est le vœu de la majorité des Français. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du C. N. I. P., de l'U. C. D. P., de la gauche démocratique et sur certaines travées socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mont.

**M. Claude Mont.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, jusqu'à ce jour, à travers tensions et crises, nous étions habitués aux progrès de l'Europe communautaire. Il y avait une foi, il y avait une volonté politique, il y avait une construction solidaire.

La conférence décisive, réunie les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1969 à La Haye à l'initiative du président Pompidou, soutenait l'entreprise.

Puis-je rappeler les paragraphes 8 et 13 du communiqué final ?

Paragraphe 8 : « Les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé leur volonté de faire progresser plus rapidement le développement ultérieur nécessaire au renforcement de la Communauté et à son développement en une union économique. Ils sont d'avis que le processus d'intégration doit aboutir à une communauté de stabilité et de croissance. »

Paragraphe 13 : « Pour autant que les Etats candidats acceptent les traités et leur finalité politique, les décisions intervenues depuis l'entrée en vigueur des traités et les options prises dans le domaine du développement, les chefs d'Etat et de gouvernement ont marqué leur accord pour l'ouverture d'une négociation entre la Communauté, d'une part, et les Etats candidats, d'autre part. »

Cette négociation avec les Etats candidats, Grande-Bretagne en tête, est conclue le 22 janvier 1972 à Bruxelles. Le 1<sup>er</sup> janvier 1973, l'Europe des Six devient officiellement et effectivement l'Europe des Neuf. Aujourd'hui, vendredi 26 juin 1980, où s'affirment la foi, la volonté, le progrès européen, l'espérance d'un regroupement solidaire, donc plus fort, dans notre monde surchargé de difficultés et de menaces ?

Par double nécessité, j'ai approuvé l'accord intervenu le vendredi 30 mai à Bruxelles entre les ministres des affaires étrangères des Neuf sur la réduction de la contribution britannique au budget de la C. E. E. Mais je ne m'y résigne pas !

La France vend, en valeur, les deux tiers de ses exportations agricoles à ses partenaires européens, à des prix sensiblement supérieurs aux cours mondiaux, mais son solde positif au budget communautaire est faible. Il était donc raisonnable de maintenir ce commerce, même à prix fort.

Quelle aurait donc été la conséquence de s'y refuser ? D'abord, une « facture » de garantie des prix agricoles beaucoup plus lourde — vous l'avez précisé ce matin, monsieur le ministre — que la surcharge de notre contribution au budget communautaire ; ensuite, la constitution d'un marché national agricole, première et significative incitation au démantèlement de la politique agricole commune.

Voilà les faits, soustraits aux commentaires partisans. Mais je ne m'en accommode pas.

Quelle est votre politique pour demain et au-delà, monsieur le ministre, notamment en ce qui concerne les trois principes fondamentaux retenus à La Haye ?

La décision sur les prix a préservé l'unité des marchés communautaires. Vous avez opportunément jugé bon de faire prendre un engagement précis à la Grande-Bretagne sur ce point pour 1980. Etait-il impossible de prévoir à plus longue échéance ?

En ira-t-il mieux avec la préférence communautaire ? Sous réserve, naturellement, d'une aide temporaire au maximum du possible à tout partenaire en situation difficile, admettez-vous peu à peu l'approvisionnement de l'un puis de l'autre, à son gré, sans souci ni de la cohésion ni du développement du marché prétendument commun hors des frontières de l'Europe des Neuf ?

Quelle soit à une ou à plusieurs vitesses, pour parler le savant langage du jour, s'agirait-il de revenir à cette association de libre-échange que la Grande-Bretagne avait vainement tenté de dresser, en décembre 1958, contre la construction d'une Europe solidaire ? Dans l'affirmative, n'en doutez pas, les mêmes causes conduiraient aux mêmes échecs.

Enfin, plus malmenée encore que les deux précédentes, la solidarité financière : d'évidence, la réduction de la contribution britannique nette au budget de la Communauté est incompatible avec le fonctionnement normal des règles financières. Même sans cet avatar, une sérieuse réflexion s'impose à ce sujet.

Le poids de la politique agricole commune devenait insupportable, mais est-ce la bonne occasion de la réapprécier ? Les six pays membres victimes de l'écrêtement de leurs bénéfices nets expriment leurs fermes protestations. En République fédérale d'Allemagne, les controverses vont bon train et la campagne se développe contre « l'Europe trop chère ».

Qui sait jusqu'où irait cette révision des traités, car c'est bien de cela qu'il s'agit ? Le Gouvernement de Londres n'en restera pas à son incroyable succès du 30 mai ; il demandera davantage. Son opposition travailliste ne lui a-t-elle pas déjà reproché, le 2 juin, de n'avoir pas obtenu « l'équilibre global » entre contributions et recettes européennes ?

Je vous adjure, monsieur le ministre, de ne pas vous prêter à un ravantage quelconque de la charge commune. Ce n'est pas la C. E. E. qui a adhéré à la Grande-Bretagne ; c'est la Grande-Bretagne qui a adhéré à la C. E. E.

Nous voulons des solutions soigneusement élaborées, solidaires et durables, c'est-à-dire propres à stimuler de nouveau le progrès économique et social de l'Europe libre.

Dans le présent état de fait, monsieur le ministre, votre fervent plaidoyer du 15 décembre 1978 pour l'admission de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne, pour la démocratie, le rééquilibre vers le sud d'une Europe trop nordique, l'expansion vers l'Amérique latine, n'a rien perdu de sa force de démonstration et de persuasion. Il faut l'affronter aux réalités et non point congédier les candidats naguère accueillis.

Or, les réalités sont très redoutables.

A défaut d'une politique globale des matières grasses, la commission européenne a fait connaître le 20 mars que l'adhésion de l'Espagne entraînerait, pour la Communauté économique européenne, une dépense de 1,5 milliard d'E.C.U., soit quelque 8,7 milliards de nos francs, pour le soutien du marché espagnol de l'huile d'olive, sans compter, entre autres, les délicats problèmes de contingentement des importations de fruits et légumes chez les Neuf.

Comment ajouter cette charge à la surcharge britannique ? Il est de l'intérêt de tous de rendre sa pleine force de progrès à la Communauté économique européenne et, donc, de se garder d'une témérité et d'une timidité également dangereuses.

Mais la Communauté doit prochainement publier un document qui présentera la « position d'ensemble », dans ses détails et sa complexité, des parties en présence. Qu'elles en jugent objectivement, sans passion, dans le souci de consolider la construction européenne et les économies des Neuf ou des Douze.

Consciente de ses responsabilités mondiales, la Communauté européenne ne pouvait pas rester indifférente à l'invasion de l'Afghanistan par l'U. R. S. S. Le 27 décembre 1979, le président de la République, Hafizullah Amin, a été tué dans le palais présidentiel. La première nouvelle des événements a été diffusée par radio, sur des fréquences de Radio-Kaboul qui continuait à émettre normalement et indépendamment de son côté.

Les faits sont bien connus. La résistance afghane, avec de pauvres moyens, s'est extraordinairement organisée. Dans la *Pravda* du dimanche 13 janvier, M. Brejnev déclare que « l'impérialisme a déclenché une guerre non déclarée à l'Afghanistan révolutionnaire » et que l'armée rouge a dû intervenir. Il assure, en conclusion — je regrette que les documents d'actualité internationale publiés sous les auspices du ministère des affaires étrangères aient supprimé cette conclusion dans leur numéro du 24 mars — que les intérêts vitaux des peuples de l'Europe sont « indéfectiblement liés à la détente », qu'il persévéra « dans l'application de la politique de paix et d'amitié entre les peuples » et considère, toujours à l'usage des Européens, que « la détente a toutes les chances de demeurer la tendance déterminante dans les relations entre les Etats ».

L'U. R. S. S., qui combat en Ethiopie, en Erythrée, au Cambodge, en Afghanistan, se veut pacifique en Europe.

L'aventure militaire soviétique a été universellement condamnée à l'O. N. U. : par l'Europe des Neuf, par le vigoureux communiqué franco-allemand du 5 février, par la conférence islamique, etc.

Nombre de pays estiment que leurs athlètes ne pourront pas tranquillement participer aux Jeux olympiques de Moscou durant l'été tandis que ce pays viole la souveraineté et impose sa tyrannie en Afghanistan. Le Parlement européen soutient cette politique. Etrangement, le Gouvernement français, intraitable envers une équipe de rugby d'Afrique du Sud insuffisamment ouverte aux Noirs, laisse aux fédérations sportives le soin de prendre leurs décisions...

Jusqu'à quelle distance de nos frontières conserverez-vous ce superbe détachement à l'égard de l'agression ? Oh ! il ne s'agissait là que d'un avertissement, d'un témoignage de nécessaire défiance offert par les circonstances. Mais il convenait tout à la fois de démontrer la solidarité concertée, jamais imposée, du monde libre en face d'une invasion et de contraindre l'envahisseur au retrait de ses troupes et des ses occupants par tous moyens pacifiques délibérés en commun. La doctrine du communiqué franco-allemand du 5 février était la bonne.

Nous n'avons de permission à demander à personne pour faire connaître notre indignation et notre résolution à M. Brejnev. M. Helmut Schmidt non plus. Mais sans être le porte-parole d'une communauté plus ou moins largement atlantique, il n'a pas entouré son voyage de secret. Il pourra faire puissamment entendre l'écho des sentiments révoltés des peuples libres devant la guerre d'Afghanistan.

Que notre règle de conduite soit autant de maîtriser les ardeurs irréflechies ou téméraires que de ne pas laisser croire à de dangereux particularismes de division.

Durant le dernier week-end, l'U.R.S.S. a refusé de participer à la réunion organisée dans la station vaudoise de Mont-Pélerin par le « comité pour la paix en Afghanistan », créé le 22 mai par la Conférence islamique très conciliante.

Les négociations pour la paix ne sont pas des pièges. Elles sont des appels de la conscience humaine. Dans une constante et lucide solidarité, ne l'oublions pas.

J'aurais enfin aimé évoquer les problèmes de défense. Je serai bref.

Evidemment, je n'exclus pas les convoitises soviétiques, à travers l'Afghanistan, sur les champs de pétrole du golfe Persique. Je n'exclus pas non plus son projet d'obtenir de puissantes bases navales sur l'océan Indien pour sa marine si active dans cette partie du monde.

Mais il faudrait savoir si une certaine stratégie du retrait de quelques troupes, ou même de toutes les troupes soviétiques d'Afghanistan, ne devrait pas inciter les Européens à un certain désarmement, à la confiance, sur notre continent.

Et pourtant M. Pym, secrétaire britannique à la défense, ne vient-il pas de rappeler que l'U.R.S.S., qui n'a pas démantelé ses anciens systèmes euro-stratégiques, dispose aujourd'hui de 930 engins à moyenne portée, soit d'un avantage de quatre à un sur l'O.T.A.N. ? Même la mise en place de 572 fusées Pershing 2 et missiles de croisière américains officiellement prévue ne suffira pas à rétablir la supériorité numérique de l'Occident. Cela se passe de commentaire.

En revanche, que signifie le projet de M. Poniatowski de « désotaniser » l'Europe — je le cite — et « de disposer d'une force de dissuasion nucléaire proprement européenne » ?

Devons-nous nous dégager systématiquement, définitivement, et nos partenaires européens avec nous, de l'Alliance atlantique ? Quelques évaluations budgétaires en ont-elles été déjà approximativement imaginées ?

Sans doute M. Poniatowski n'est-il plus membre du Gouvernement, mais il est un conseiller écouté. *L'Expansion* du 25 janvier le comparait au cardinal de Bernis auprès de Louis XV et le présentait comme « un diplomate hors statut et hors série, cherchant discrètement un chemin pour la France entre les Russes débordés par leur complexe militaro-industriel et les Américains impuissants à contrôler la dégradation de leurs positions aux frontières de l'empire ».

Si vous ne nous donniez pas votre avis sur les appréciations de M. Pym et les conceptions de M. Poniatowski, sachez, monsieur le ministre, que votre silence ne manquerait pas de signification. Mais vous préférez peut-être ne pas laisser place aux interprétations.

Une Europe communautaire équitablement solidaire et durablement sûre de sa vocation, de son destin, intelligemment accueillante aux démocraties de sa périphérie, irréductiblement attachée à la paix indivisible, fermement attentive à une défense sans provocation, voilà les grandes orientations de politique étrangère que je me permets de recommander à votre réflexion. Elles paraissent conformes aux intérêts les plus respectables de la France, mais aussi à son génie. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., du C.N.I.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Le Pors.

**M. Anicet Le Pors.** Monsieur le président, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur les questions qui ont été évoquées par mes amis Jean Garcia et Serge Boucheny, dont je partage, bien évidemment, toutes les analyses.

Ce monde change, en effet — ils vous l'ont dit — et il change dans le bon sens. C'est la donnée centrale de notre analyse que la réalité, de notre point de vue, confirme pleinement.

Les tenants du vieux monde — et en dépit de certaines apparences circonstancielles, je vous tiens monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, pour tenants de ce vieux monde — disent les nations dépassées alors que leur nombre a triplé depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Ils disent la science menaçante alors que nous disposons de connaissances dix fois, cent fois supérieures à celles des générations qui nous ont précédés et qui donnent à l'homme les moyens d'une maîtrise sans précédent. Ils disent que le socialisme, c'est le goulag, alors qu'il se construit sur de nombreux continents, dans une diversité de formes et une richesse de contenu croissantes, jetant ainsi les bases d'une réelle démocratie.

Ce qui est vrai, c'est que l'on se rend bien compte que les choses ne peuvent plus aller, dorénavant, comme elles allaient jusque-là, tandis que le capitalisme régnait sans partage ou gardait une position dominante sur le monde.

Ce qui est vrai, c'est que l'ordre capitaliste devient de plus en plus inacceptable aux hommes de notre temps et qu'il faut un nouvel ordre mondial. C'est cela qui git fondamentalement au cœur de la crise que connaissent aujourd'hui les pays capitalistes, crise qui a ses raisons dans chacun des pays capitalistes mais qui possède aussi des dimensions internationales incontestables et importantes.

La notion de nouvel ordre mondial est certes très générale, et c'est pourquoi elle fait l'objet de bien des récupérations, y compris de ceux qui défendent l'état de fait existant, parce qu'il est bien difficile aujourd'hui de prendre franchement le parti du système actuel, système historiquement dépassé. C'est ce qu'on peut relever, notamment, dans les travaux préparatoires du VIII<sup>e</sup> Plan.

Je note, cependant, que le Président de la République, hier, dans sa conférence de presse, a totalement ignoré cette question du nouvel ordre mondial. C'est pourquoi je voudrais, au nom du groupe communiste, sommairement formuler des propositions constitutives, à nos yeux, du nouvel ordre économique et politique international qu'il est urgent d'instaurer aujourd'hui.

Instaurer un nouvel ordre international, c'est, d'abord, répondre aux grands problèmes du monde : la misère, la faim, la maladie. Il y a, on le sait, 400 à 500 millions d'enfants sous-alimentés dans le monde, un milliard de « pauvres absolus » selon l'Unicef, quinze millions de nourrissons qui meurent chaque année de malnutrition. Selon certains experts de l'O. C. D. E., la suppression d'ici à l'an 2000 des aspects les plus graves de la pauvreté absolue dans le monde aurait pour conséquence, chaque année, dix millions de morts en moins et aussi quinze à vingt millions de naissances en moins, ce qui indique bien la liaison existant entre misère et démographie à l'échelle mondiale.

Pour parvenir à la solution du problème de la faim, la F. A. O. estime qu'il faudrait tripler la production agricole mondiale d'ici à la fin du siècle. Ce n'est pas là seulement, ni même à mon avis essentiellement, un problème technique. Ce que l'on a pu appeler la « révolution verte » a bien montré que la condition pour résoudre cet immense problème réside avant tout dans la mise en valeur directe des pays concernés à partir de leurs propres moyens et en faisant obstacle aux agissements des sociétés multinationales et des puissances impérialistes qui les soutiennent.

Mais devant l'ampleur de ces problèmes, et en tenant compte du fait qu'ils se présentent souvent comme des séquelles du système colonialiste, il est normal que l'aide internationale vienne à l'appui de la solution de ces problèmes, à commencer, bien entendu, par l'aide des anciennes puissances coloniales.

Par ailleurs, je considère que la France, qui dispose de grandes potentialités agricoles et alimentaires, pourrait trouver à ce sujet un champ d'initiatives très important.

Plus généralement, les grands problèmes du monde sont des problèmes de développement, et en particulier de développement industriel. On sait que les études disponibles montrent que nos relations extérieures avec les pays du tiers monde sont créatrices nettes d'emplois pour la France et que les concurrence sauvages, souvent incriminées pour justifier l'austérité en France, ne sont rien d'autre, le plus souvent, que celles des multinationales — certaines à base française — implantées dans ces pays et dont la prétendue compétitivité n'est, en fait, que la contrepartie inadmissible de la surexploitation et du pillage qui caractérisent leur action dans ces pays.

Le laisser-faire, voire l'encouragement du Gouvernement français à ce redéploiement, tourne le dos à un nouvel ordre mondial.

C'est son attitude, qui rejoint celle des autres pays capitalistes, qui est cause de cette division internationale du travail qui entraîne, aujourd'hui, 300 millions de chômeurs dans le monde et le travail forcé de 100 millions d'enfants, selon le recensement du bureau international du travail. J'attends d'ailleurs en vain les protestations de ces soi-disant défenseurs des droits de l'homme au sujet de ces 100 millions d'enfants en travaux forcés.

Je voudrais souligner aussi la responsabilité de ceux qui, du Président de la République à François Mitterrand... (*Sourires sur les travées socialistes et les travées de l'U.C.D.P.*)... rivalisent de surenchère dans la relance de la course aux armements.

Le combat pour la paix, c'est-à-dire, concrètement, contre l'installation de nouveaux missiles américains en Europe et contre la bombe à neutrons, est en effet intimement lié aux problèmes les plus angoissants du développement.

Des études de l'O. N. U. considèrent en effet qu'environ 1 700 milliards de francs sont dépensés annuellement à des fins militaires. Cela représente deux fois et demie plus que les dépenses mondiales de santé et une fois et demie les dépenses d'éducation. Leur transfert pour le développement d'autres secteurs augmenterait le taux de croissance de la production mondiale de un à deux points et développerait l'emploi dans des proportions qui seraient sans commune mesure avec celles qui correspondent aujourd'hui aux fabrications de guerre.

Ainsi, la solution des grandes questions du monde ne répond à aucune fatalité et ne saurait être réduite à ses éléments techniques. Elle implique une lutte acharnée contre les pillards et les agresseurs des peuples, y compris lorsqu'ils osent s'affubler du masque usurpé de la défense des droits de l'homme alors que ce sont eux qui, précisément, les mettent en cause de façon aussi massive et impudente !

**M. Serge Boucheny.** Très bien !

**M. Anicet Le Pors.** Instaurer un nouvel ordre, c'est établir progressivement une nouvelle division internationale du travail. Je limiterai mon propos à trois aspects : le commerce, la production et la monnaie.

A propos du commerce international, M. Giscard d'Estaing s'était prononcé, au sommet de Londres, en 1977, en faveur de ce que nous avons appelé le « libéralisme organisé ». On comprend mieux aujourd'hui ce qu'il en est, notamment après l'achèvement du Tokyo round, il y a un peu plus d'un an, où, je le rappelle, la France ne pouvait s'exprimer par elle-même, mais par l'intermédiaire du seul représentant de la C. E. E., le social-démocrate Haferkamp. Le Tokyo round a révélé en particulier que, si les thèses protectionnistes viennent en leitmotiv dans les organismes internationaux, ce sont surtout les obstacles tarifaires et non tarifaires dont se sont bardés les Etats-Unis et le Japon qui constituent un obstacle essentiel au développement équilibré des échanges ainsi que les grandes inégalités de développement qui existent entre pays. C'est d'ailleurs pourquoi seuls vingt-trois pays sur les quatre-vingt-dix-neuf qui étaient concernés au Tokyo round ont accepté les conclusions de celui-ci, qui sont cependant, en toute démocratie sans doute, imposées à l'ensemble des peuples.

L'assainissement du commerce international passe donc fondamentalement par la réduction des inégalités entre pays et la suppression des rapports de domination. Pour la France, elle suppose la levée de la contrainte germano-américaine, concernant notamment notre dépendance à leur égard en matière de biens d'équipement et plus précisément de biens d'équipement professionnel. Dans les pays en développement, qui jouent aujourd'hui — la remarque vaut d'être faite — un rôle d'entraînement dans l'ensemble du commerce mondial, l'action internationale doit porter sur les causes liées de leurs difficultés : valorisation insuffisante des produits exportés, le plus souvent des matières premières, diversification insuffisante des productions et, partant, des produits exportés, bases de production insuffisantes pour le marché intérieur avec comme conséquence un endettement croissant et l'instabilité des revenus nationaux.

Le débat n'est donc pas entre le libéralisme, fût-il organisé, et le protectionnisme, mais entre, d'une part, le maintien de la domination des sociétés multinationales et des Etats capitalistes les plus puissants et, d'autre part, la lutte pour supprimer les positions hégémoniques qui ont des effets cumulatifs graves sur le développement.

En ce qui concerne la production elle-même, les solutions impérialistes visent à obtenir un transfert d'activités tradition-

nelles des pays développés vers les pays en développement avec comme conséquence, d'une part, l'abandon des capacités de production chez les premiers — les pays développés — et, d'autre part, une ultra-spécialisation chez les seconds. Elle tend par là même à opposer entre eux les peuples et les travailleurs de ces pays afin d'accroître dans les deux cas leur exploitation au nom d'une compétitivité étroitement définie par le type d'organisation capitaliste recherché.

En réalité, la réduction des inégalités entre pays ne peut être espérée dans le cadre de redéploiements, de restructurations, d'accumulations, de gâchis encore plus importants que ceux que nous observons aujourd'hui, aussi bien dans les pays développés que dans les pays sous-développés, soutenus par des transferts financiers du Nord vers le Sud. Cette conception qui est commune aux forces de droite et aux sociaux-démocrates ne peut déboucher que sur une exploitation accrue, des inégalités accentuées et une crise aggravée.

En réalité, ce qu'il faut, c'est inverser ce processus et avancer d'un même mouvement vers de nouveaux types de développement économes en capital, recourant à des technologies adaptées et créateurs d'emplois, et vers un nouvel ordre économique et politique international.

C'est pourquoi je trouve navrant d'entendre un ministre français qualifier, après le président Carter, d'« irresponsables » les décisions prises récemment par les pays producteurs de pétrole de l'O. P. E. P. de réajuster leurs prix, ce qui correspond, d'une part, à la nécessité de défendre leur pouvoir d'achat en longue période et, d'autre part, à l'exigence d'assurer des conditions d'exploitation à long terme des ressources énergétiques. Ce n'est pas par l'invective, ce n'est pas par de telles attitudes, mais par la négociation et le sérieux de la réflexion que l'on peut résoudre ces problèmes.

Il faut, en outre, contraindre les sociétés multinationales à respecter les intérêts des pays dans lesquels elles s'implantent. Différentes actions peuvent être envisagées, telles que l'obligation de réinvestissement sur place des profits réalisés, sauf à situer leurs opérations dans le cadre d'une coopération plus vaste, le rejet de toute exigence de garantie exorbitante, notamment celle de non-nationalisation des actifs situés en territoire étranger, le contrôle des prix entre sociétés mères et filiales, etc. L'action des entreprises publiques doit, en revanche, à notre avis, être privilégiée dans les relations internationales.

L'assainissement des mécanismes monétaires et financiers ne peut s'accommoder de la domination actuelle du dollar sur ces mécanismes. J'ai été vraiment étonné par l'indigence du discours présidentiel d'hier à ce sujet, alors que la situation est à cet égard particulièrement préoccupante. Le rôle joué par le dollar dans l'organisation impérialiste est à l'origine d'un pillage de grande ampleur des peuples. Cela fonde de leur part un droit à compensation sous forme d'une action internationale pour le développement.

Fondamentalement, l'assainissement de la situation monétaire internationale passe par un rapprochement plus strict entre les monnaies et les données réelles de la vie économique nationales et internationales. La complexité de la vie internationale ne permet pas d'espérer qu'un simple retour de la référence à l'or ou à d'autres biens marchands soit susceptible d'aboutir à un système stable. C'est à partir de l'état réel des échanges et des actions de développement menées en concertation et des montages financiers leur correspondant que peuvent être fondées des parités monétaires stables. Je pense aussi qu'il serait bon que le pouvoir des Nations unies soit renforcé en matière monétaire et financière.

Enfin, instaurer un nouvel ordre économique et politique international, c'est démocratiser les grandes institutions internationales. Celles-ci telles que le F. M. I., le Fonds monétaire international, la Banque mondiale ou le G. A. T. T., l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, sont, en fait, des instruments qui participent à la tentative des forces impérialistes de mettre sur pied des superstructures de coordination de leur domination et de l'action des multinationales dans le monde. Il convient donc de les remettre en cause pour les mettre au service de la paix, du développement et de l'harmonisation des relations entre Etats.

Nous sommes favorables à la création d'un fonds de développement de 300 milliards de dollars sur dix ans, demandée par Fidel Castro à la fin de l'année dernière aux Nations unies en sa qualité de président en exercice du mouvement des non-alignés. De même, il conviendrait de respecter dans les meilleurs délais la demande des Nations unies datant de 1971 que soient

portées à 0,7 p. 100 de leur produit intérieur brut les aides publiques au développement de chaque pays industriel, étant bien entendu — ceci s'adresse à M. Lecanuet et, éventuellement, à d'autres — qu'on ne saurait adresser des exigences symétriques à ceux qui ont fait régner pendant des décennies l'ordre colonial sur une grande partie du monde et à ceux qui ont les premiers brisé les chaînes de l'impérialisme et créé les conditions pour que, précisément, ces pays en voie de développement existent effectivement en tant que nations.

Si nous souhaitons voir l'O.N.U. jouer le plus grand rôle dans les relations internationales, c'est pour une raison simple : ce n'est que là que chaque pays compte pour une voix, quelle que soit sa taille.

Nous sommes favorables également, vous le savez, à la dissolution progressive et simultanée des blocs, ce qui devrait entraîner en définitive la disparition des organisations militaires, telles que celles de l'O. T. A. N. et du Pacte de Varsovie.

Tout cela revient en fait à affirmer les identités nationales dont l'intégrité devrait pouvoir se trouver garantie par la communauté des peuples et les actions de sécurité collective.

L'affirmation de la nation ne signifie donc pas l'autonomie, au sens le plus étroit, ni le repli sur soi. L'indépendance nationale doit être au contraire fondée sur le renforcement des différentes personnalités nationales ayant entre elles des relations nombreuses dans le cadre d'une coopération respectueuse des intérêts des différents pays. Pour chaque peuple, elle est ainsi la résultante des différentes actions menées pour se doter de bases économiques solides et cohérentes, nécessairement ouvertes à une coopération internationale correspondant au développement des forces productives à notre époque. A l'opposé du repli sur soi, elle est faite, au contraire, pour chaque pays, de sa solidité intérieure et de la diversité de relations extérieures maîtrisées.

Avancer sur la base de ces propositions pourrait être une chance pour la France. Celle-ci est bien placée pour progresser dans la voie d'un non-alignement effectif. Elle en a les moyens matériels et humains.

La France est un pays de longue histoire, marquée notamment par de puissantes luttes pour l'émancipation humaine, ce que nos grandes révolutions ont spectaculairement exprimé.

La France est un pays exceptionnellement doté, au confluent de civilisations dont elle a synthétisé les riches apports spécifiques. Elle dispose d'atouts matériels remarquables sur son sol, dans son sous-sol, par son climat, son irrigation, son environnement maritime.

La France dispose d'une population active, capable, avec une qualification parmi les meilleures du monde.

C'est donc une contre-vérité totale, qui ne résiste pas à un examen même rapide, que de pleurer sur tout ce qui manquerait à la France pour peser dans le monde plus que le 1 p. 100 dont parle sans cesse le Président de la République.

En réalité, le Président de la République cherche ainsi à masquer l'orientation fondamentale de sa politique, dure aux pauvres, douce aux riches et qui vise à intégrer notre pays dans un grand ensemble atlantique et européen, dans lequel se dissoudrait la personnalité française. C'est une stratégie que nous avons caractérisée comme stratégie du déclin.

Certes, M. Giscard d'Estaing s'efforce de donner le change. Le cas échéant, il prend appui sur les contradictions d'intérêt qui peuvent exister entre forces impérialistes et nous ne manquons pas, éventuellement, de noter tel ou tel point positif.

Il révèle, ce faisant, les atouts réels que la France pourrait utiliser pour jouer un grand rôle dans le monde. Mais, pour autant, l'essentiel de sa démarche n'est pas cela ; c'est la poursuite d'une politique d'intégration supranationale, contraire à la libre détermination de la France dans le monde, politique qui n'est digne ni de l'histoire, ni de la géographie, ni de la sociologie, ni de la culture française.

Cela, le parti communiste français ne peut l'accepter. Il continuera de combattre cette politique qui vassalise la France. Il saisira aussi toutes les occasions pour manifester que la représentation que donne M. Giscard d'Estaing de la France n'est qu'une expression partielle et réductrice de ce qu'est fondamentalement notre pays, qui mérite un autre avenir que celui que vous lui préparez. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Salvi.

**M. Pierre Salvi.** Je vous ai écouté ce matin, monsieur le ministre des affaires étrangères, avec une particulière attention. Cette attention était d'autant plus vive que vous avez évoqué la situation en Afghanistan. Cette situation est pour beaucoup d'entre nous, dans cette enceinte et hors de cette enceinte, pour l'immédiat et pour l'avenir, un sujet de préoccupation majeur.

Les événements tragiques et d'une exceptionnelle gravité qui se déroulent en Afghanistan, tragiques pour l'homme frappé dans sa chair, dans son âme et dans sa liberté, et extrêmement graves pour l'avenir de la démocratie, devraient être pour nous, pour la France, pour l'Europe et pour le monde libre en général, à la fois un révélateur et un rappel.

Un révélateur ? Celui d'une stratégie globale de l'Union soviétique. Cette stratégie qui pourtant n'est pas nouvelle, l'U. R. S. S. la poursuit avec une inlassable persévérance depuis la révolution d'octobre 1917, quitte à faire quelquefois, pour un public crédule ou mal informé, lorsque cela s'avère nécessaire, un pas en arrière après en avoir fait deux ou trois en avant.

Cette stratégie a conservé des liens solides même, s'ils n'apparaissent pas à première vue, avec ce qui fut la politique impérialiste d'une irréversible expansion vers l'Orient et le continent asiatique des anciens tsars de Russie. Elle vise aujourd'hui, au nom du marxisme-léninisme et du bonheur systématique des peuples qui est censé en découler, un autre champ géographique et économique d'investigation et d'action.

Il y a longtemps que Lénine a fait savoir, même si nous l'avons oublié, qu'il fallait bien se garder d'affronter l'Europe de manière directe, mais que la bonne stratégie en la matière consistait, en y consacrant tout le temps nécessaire et toute la patience voulue, à la contourner par l'Afrique.

Les pions divers de cette stratégie se sont depuis longtemps mis en place devant une Europe, tantôt inconsciente, tantôt stupéfaite, tantôt incrédule, tantôt résignée. Ces pions se sont bel et bien mis en marche et ils poursuivent, avec une vigueur implacable, soit d'une manière feutrée, imperceptible et souterraine, soit par un coup d'éclat ou par un coup de force, leur objectif final.

Si nous regardons, en prenant bien soin d'ouvrir les yeux, cela va de soi, une carte de l'Afrique et de cette partie de l'Asie qui, à l'Est des Etats du Golfe et de la péninsule asiatique, lui fait face, les tragiques événements d'Afghanistan apparaissent dans une singulière lumière et prennent une singulière signification.

Cette signification n'est pas du tout celle qui résulte de l'analyse anesthésiante que font certains stratèges et qui conduit à dire qu'il s'agit là d'une affaire locale, laquelle ressortit du domaine du glacis d'influence et de présence que l'Union soviétique entend établir, maintenir et consolider à ses frontières.

Cette signification s'insère parfaitement bien, au contraire, dans cette stratégie globale que notre politique étrangère, monsieur le ministre, ne peut ni nier, ni négliger, même si elle est sollicitée par des problèmes plus immédiats.

Cette stratégie a pour objet de couper le continent africain en deux. Elle vise, ensuite, à le neutraliser de part et d'autre pour en faire, sans coup férir, l'un des deux mors qui enserreront l'Europe dans une étreinte dont elle ne pourra plus jamais se dégager.

Le premier mors de cette étreinte, singulier et magnifique cadeau fait par les Occidentaux à l'U. R. S. S. lors des accords de Yalta, est en place aux frontières mêmes de la République fédérale d'Allemagne et de l'Autriche depuis longtemps. N'oublions pas, mes chers collègues, monsieur le ministre, que les chars soviétiques sont alignés et veillent à 200 kilomètres de Strasbourg.

Sur le continent africain, l'Angola, l'ex-Congo Brazzaville, aujourd'hui République populaire du Congo, tous deux ouverts sur l'océan Atlantique, et l'Ethiopie, qui s'ouvre elle-même sur la mer Rouge et le golfe d'Aden, contrôlés tous trois par l'Union soviétique constituent les trois maillons d'une chaîne dont l'Afghanistan se révèle être le quatrième maillon aux portes mêmes de l'Union soviétique.

Si vous voulez bien vous souvenir un instant, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, des situations incertaines qui sont celles du Tchad, de la République centrafricaine et de l'Ouganda, vous comprendrez aisément l'importance que revêtent les événements et la situation de l'Afghanistan.

L'Union soviétique sait parfaitement quel est l'objectif qu'elle poursuit dans ce malheureux pays. Nous serions bien naïfs de

croire qu'elle va y renoncer en retirant une division et une centaine de chars du territoire qu'elle a envahi et où elle fait du napalm et de ses chars d'assaut les seuls éléments de sa volonté de concertation et de négociation avec le peuple afghan.

Si elle réussit, en partant de Kaboul pour aller jusqu'à Pointe-Noire, à séparer l'Afrique en deux parties par son milieu, en coupant au passage, tant pour le continent africain que pour l'Europe, la route du pétrole, toutes les richesses minérales et naturelles de l'Afrique australe, de l'Afrique du Sud et de la Namibie seront à sa portée. Le solide point d'appui qu'elle a su se créer au Mozambique lui facilitera alors opportunément les choses.

Voilà, monsieur le ministre, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, ce que représente aux yeux de beaucoup d'entre nous, au-delà même des souffrances insupportables et imméritées qui sont celles de son peuple, l'enjeu de l'Afghanistan.

En avons-nous bien conscience ? Une vision claire des choses et de la situation dans le monde nous conduit à voir qu'entre le géant soviétique et le géant américain l'accomplissement du destin de la France et de l'Europe, dans la liberté, est lié au devenir du continent africain.

Si ce continent basculait dans le camp du marxisme et du collectivisme, la tenaille que l'U. R. S. S., avec une infinie patience, tente de resserrer sur l'Europe libre se refermerait sans merci.

Il n'est pas tout à fait irréaliste de penser que les Etats-Unis, en proie depuis un certain nombre d'années aux difficultés économiques et politiques que l'on sait, seraient alors tentés de se replier sur le continent américain. Cela les conduirait un peu par lassitude, un peu par la force des choses à renoncer à leurs alliances et à leurs amitiés traditionnelles.

Que ferions-nous alors et que deviendrions-nous ? A quoi servirait dans ces circonstances et dans cette situation notre armement atomique ?

La France a développé et continue de développer sur le continent africain un effort technique et culturel considérable. Vous disiez, ce matin, à cette tribune même, monsieur le ministre, et à juste titre, que l'Union soviétique, pour sa part, refusait de s'associer à l'effort commun conduit par les démocraties et les pays industrialisés pour combattre la pauvreté dans le monde, préférant orienter son effort vers la vente d'armes à bas prix dans un certain nombre de directions dont l'Afrique, loin de là, n'est pas exclue.

Alors, je me pose la question, je vous la pose, de savoir pourquoi l'U. R. S. S. prend pied chaque jour un peu plus sur le continent africain, alors que nous-mêmes et nos alliés européens y perdons progressivement du terrain. Cette préoccupation, cette situation, mon collègue, M. Cantegrit, en faisait état avant mon intervention.

Votre politique étrangère, monsieur le ministre, est-elle élaborée en prenant bien en compte cette stratégie calculée et tenace de l'U. R. S. S. ? La France, l'Europe et leurs alliés naturels, conscients de cette situation, sont-ils bien en mesure de concevoir une stratégie qui leur serait propre, en même temps que susceptible de stopper le péril qui menace l'Afrique et tout ce qu'elle représente, et par voie de conséquence la France et l'Europe ? Je vous pose la question, je vous la pose avec une inquiétude certaine.

Et c'est ici que je voudrais vous dire, monsieur le ministre des affaires étrangères, que la tragédie que connaît et subit le peuple afghan prend valeur à nos yeux en ce moment d'un pathétique rappel.

Dans la tension que connaît à l'heure actuelle notre monde difficile, on reparaît beaucoup en France des événements de 1940. Les souvenirs remontent dans les mémoires, ils nous assaillent, ils nous talonnent. Puissent-ils nous réveiller les uns et les autres !

Que d'incertitudes, que d'illusions, que d'irrésolutions ont marqué les années qui se sont écoulées de 1930 à 1940.

Proclamée, confirmée dans les traités, la solidarité européenne volait en éclats au mépris de la parole donnée. La vaillante, la courageuse Belgique, qui devait tant en souffrir, proclamait en 1936 sa neutralité ; l'Angleterre, tentée de nouveau aujourd'hui par les mêmes démons, préférait derrière les illusions de l'Entente cordiale faire cavalier seul ; l'Amérique cédaît une fois de plus aux délices et aux poisons de l'isolation-

nisme et, pour notre part, nous abandonnions, malgré les cris d'alarme de certains de nos concitoyens, la Tchécoslovaquie à son tragique destin sans plus lui laisser jamais la possibilité, sinon l'espérance, de s'en évader.

Pendant ce temps Adolphe Hitler poursuivait la mise en place, l'un après l'autre, dans l'arrogance et la fureur, de tous les pions de sa criminelle stratégie.

Tout donne à penser que si la solidarité des peuples libres s'était alors manifestée dans le courage, la résolution et la réalité, la face des choses aurait peut-être changé. Peut-être aurions-nous pu alors faire l'économie d'un conflit dont le prix et les conséquences furent incalculables.

Le Président de la République vient d'accomplir à Varsovie un voyage sur lequel divers jugements, peut-être prématurés, d'ailleurs, ont été portés. Je me garderai, pour ma part, d'en faire autant. Seul le chef de l'Etat est en mesure, sans doute, de savoir si ce geste et ces entretiens sont de nature à faire progresser les choses dans le sens de la consolidation de la paix dans le monde au service de la liberté.

La seule question que je me pose personnellement est la suivante : est-il réaliste, est-il raisonnable de prêter crédit aux engagements de l'U. R. S. S. quand on sait comment ils ont été tenus dans le passé ?

En se souvenant de Budapest, du « Printemps » de Prague, du Viet-Nam, du Cambodge, du chiffon de papier que sont devenus, aussitôt signés, les accords d'Helsinki sur la libre circulation des idées et des hommes, ne peut-on tout au moins être incités à la prudence en la matière ?

C'est à la fois cette prudence, en même temps que la résolution de la France face aux agressions répétées contre la liberté et que sa fidélité aux alliances traditionnelles du monde libre qui sont les nôtres, que je voudrais voir apparaître sans équivoque, monsieur le ministre, dans la définition et la conduite de votre politique étrangère.

Cette prudence, d'une part, cette résolution et cette fidélité, d'autre part, ne sont pas à mes yeux incompatibles avec la conduite d'une politique étrangère indépendante pour notre pays, à laquelle vous faisiez allusion dans votre intervention qui introduisait ce matin même notre débat.

Par-dessus tous les dangers et tous les sujets d'inquiétude auxquels vous avez fait allusion dans vos propos, monsieur le ministre, l'invasion de l'Afghanistan constitue, par toutes les conséquences qu'elle comporte et que j'ai tenté d'analyser devant vous, la plus grave menace qui pèse à l'heure actuelle sur le monde libre.

Elle forme l'un des volets de la politique expansionniste de l'Union soviétique qui se traduit par le renforcement permanent de sa puissance militaire et par ses atteintes répétées et croissantes au respect des droits de l'homme. Je regrette pour ma part qu'en un tel moment la France ait jugé bon d'être présente aux jeux Olympiques de Moscou qui seront marqués par de « grandes absences ». Je ne sais quelles raisons profondes, en fin de compte, nous ont fait fermer notre porte à l'équipe de rugby d'Afrique du Sud, invitée par la fédération française de rugby l'année dernière, et nous conduisent cette année à nous rendre aux Jeux de Moscou.

Je ne ferai pas l'injure au Gouvernement auquel j'apporte mon suffrage de croire que c'est parce qu'il condamne l'apartheid sans pour autant condamner les goulags qui sévissent à l'Est de nos frontières. Et puis, cette contradiction peut-elle être à la rigueur considérée par certains comme une péripétie face aux périls si réels et si graves qui menacent le monde libre ?

Je vous ai posé deux questions, monsieur le ministre ; je me permets respectueusement de vous les rappeler.

Premièrement, face à la stratégie de l'U. R. S. S. que j'ai dénoncée, notre pays, dans le cadre de ses alliances, peut-il réellement en opposer une autre, réaliste et concertée, qui soit en mesure de faire réfléchir l'Union soviétique en l'incitant enfin résolument à stopper sa politique d'expansion, notamment en Afrique, et à mettre un terme à ses atteintes répétées à l'indépendance des autres nations ?

Deuxièmement, est-il bien entendu que, sans qu'il soit porté atteinte à la politique indépendante que nous entendons conduire, la fidélité à nos alliances et à nos engagements demeure l'un des impératifs de notre politique étrangère ?

Voilà l'essentiel de ce que je voulais exprimer à cette tribune, monsieur le ministre, à l'occasion de ce débat de politique étrangère.

Je ne vous ai parlé ni des prix agricoles ni du prix du pétrole. Il ne s'agit pas là d'un oubli. Je l'ai fait sciemment et si je l'ai fait, c'est parce qu'à travers mon analyse et mes propos, je ne voulais, en fin de compte, vous parler que de notre liberté, que de la liberté qui, elle, n'a pas de prix. C'est un bien inestimable que nous avons reçu de nos pères en héritage. Nous avons l'impérieux devoir de le transmettre intact à nos enfants. Notre politique étrangère peut à long terme le sauver ou le perdre. Notre mission ne peut être, à mes yeux, que de tout mettre en œuvre pour le préserver. Si nous devons y faillir, nos enfants seraient en droit de nous demander un jour des comptes et de nous juger. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bonnefous.

**M. Edouard Bonnefous.** Mes chers collègues, le Président de la République, dans sa conférence de presse d'hier, a déclaré, je cite : « Toute attaque nucléaire sur le sol de la France appellerait automatiquement une riposte nucléaire ».

Cette déclaration est d'une très grande importance pour de nombreuses raisons. Je veux seulement, étant donné l'heure, en souligner deux. La première, c'est son caractère de novation.

Jusqu'à présent, les autorités de notre pays n'avaient jamais déclaré que l'emploi de notre force nucléaire ne viendrait qu'après une attaque nucléaire. Le principe de la doctrine de dissuasion était de persuader un agresseur qu'une action militaire majeure de sa part risquerait de déclencher des représailles nucléaires au cœur même de son propre territoire et d'y provoquer des dégâts matériels et des pertes de vies humaines hors de proportion avec le bénéfice escompté.

Si nous devons attendre une attaque nucléaire sur notre sol, cela pose l'immense question de la protection de la population civile sur notre territoire. Or, ainsi que M. Raymond Marcellin et moi-même l'avons fait apparaître dans un rapport d'information récent, notre protection est pratiquement nulle.

Si une de nos grandes villes — notamment Paris — devait subir une attaque nucléaire, à quoi pourrait servir une riposte nucléaire de notre part ?

Si la population civile de notre pays pense qu'elle est vouée à un véritable holocauste, notre défense se trouve privée du facteur moral essentiel à sa crédibilité : n'apparaît-il pas, en effet, que l'arme nucléaire pourrait alors être neutralisée sans coup férir par l'épouvante et la panique qui ne manqueraient pas de s'emparer de la population au cours de la phase de menace ?

Alors, monsieur le ministre, je vous pose quelques questions.

Quelle va être la répercussion de la déclaration très importante du Président de la République ?

Quelles décisions allez-vous prendre en ce qui concerne la répartition de nos crédits militaires de défense ?

Je voudrais que vous nous fassiez savoir ce soir si, à la suite de cette déclaration profondément novatrice, le Gouvernement va — ce qui serait logique — s'engager dans une véritable politique de la protection civile et y consacrer enfin les crédits nécessaires.

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, au moment où s'achève ce débat, je voudrais demander à votre Haute Assemblée la permission de remercier le président et le bureau d'avoir bien voulu organiser cette journée. En cette fin de session, où je sais que votre ordre du jour est particulièrement chargé, je me félicite que le Sénat, qui est à l'écoute des préoccupations de l'opinion, ait tenu que vienne ce débat sur les problèmes de politique étrangère. Car, ne nous y trompons pas, ces problèmes ne sont pas perçus comme érotiques, éloignés de la réalité, ou comme l'affaire des seuls spécialistes. Ils affectent désormais la vie quotidienne de chacun.

Mes remerciements vont aussi au président et à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Je voudrais dire ici à M. Lecanuet ma reconnaissance

pour les conditions dans lesquelles se sont établies entre lui-même, la commission qu'il préside et mon ministère, des relations de dialogue suivi, confiant, utile, fécond pour le ministre des affaires étrangères.

Je voudrais lui dire aussi combien, ce matin, j'ai apprécié le talent, la compétence, l'éloquence et l'élévation de vue qui ont caractérisé son très grand discours.

Au terme de ce débat, je voudrais d'abord formuler une ou deux observations d'ordre général, pour répondre ensuite aux questions qui m'ont été posées.

Ma première observation — c'est par là que j'ai commencé mon intervention ce matin — tient à l'existence d'une grave inquiétude dont votre assemblée s'est fait l'interprète. Il n'est pas d'intervention, y compris celle de M. le président Bonnefous, qui, d'une façon ou d'une autre, le plus souvent directement, n'ait traduit cette préoccupation.

Il est normal qu'il en soit ainsi puisque — nous le voyons bien — des menaces pèsent sur la paix, sur l'économie mondiale et, par là même, sur notre sécurité et sur notre emploi.

M. le sénateur Marciilhacy a dit que ces menaces, cette crise, cette tension, avaient un nom : l'état de guerre. Il ne m'en voudra pas de ne pas le suivre jusque dans le choix des mots. Mais pour ce qui concerne la gravité de la situation, et surtout la gravité avec laquelle il convient de l'aborder, de l'étudier, d'y répondre, j'ai puisé dans ses propos une résolution et un sens des réalités profondes auxquels j'ai été très attentif. Je voulais le lui dire.

Inquiétude donc.

Ma deuxième observation a trait à la politique du Gouvernement. Elle suscite de la part de certains des membres de la Haute Assemblée des remarques et même des critiques. Elle rencontre aussi toute une série d'approbations. Il ne s'est pas trouvé, je crois, d'intervention, fût-elle parmi les plus critiques, qui n'ait comporté des éléments positifs.

Parmi les critiques qui ont été adressées, il en est que leurs auteurs me permettront de juger peu convaincantes.

Monsieur Le Pors, je ne suis pas convaincu par votre plaidoyer pour un nouvel ordre économique international, non pas que le Gouvernement n'ait, de longue date, fait de la construction d'un tel ordre l'un des éléments principaux de sa politique, mais vous assignez à l'économie libérale la responsabilité de la situation. Lorsque je vous entends citer des chiffres, qui sont, hélas ! vrais, sur la pauvreté et sur la misère dans le monde, je suis surpris que vous ne soyez pas plus attentif à ce fait, que j'ai évoqué ce matin : l'aide, insuffisante certes, que nous consacrons à soulager cette pauvreté provient exclusivement de ces mêmes pays à économie libérale.

Je voudrais à mon tour donner quelques chiffres. L'aide de l'ensemble du monde communiste est de 700 millions de dollars ; celle de l'ensemble des pays de l'O. C. D. E. de 20 milliards de dollars, l'aide de la France étant, à elle seule, de 3 200 millions de francs.

**M. Jean Lecanuet, président de la commission.** Très bien !

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Je comprends que le colonialisme soit un alibi commode. Pendant combien de décennies, messieurs Le Pors, allez-vous vous en servir ?

J'aurais été plus sensible aux observations qui ont été faites sur l'indépendance de la France par M. Garcia et par vous aussi, monsieur Le Pors, si ce souci vigilant que vous avez pour la France ne se trouvait tout à coup oblitéré quand il s'agit de l'Afghanistan ou du Cambodge.

**M. Amicet Le Pors.** Il n'a rien compris !

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Si telle est votre conception de l'indépendance, ce n'est assurément pas celle du Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

Je dirai aussi à M. Pontillon que sa démarche et un certain nombre de ses critiques m'ont parfois laissé rêveur.

J'ai été surpris de voir qu'il reproche au Gouvernement de s'être inspiré, dans ses propositions pour le désarmement, des idées du parti socialiste et, dans le même temps, de ne pas avoir de politique de désarmement.

J'ai été surpris de l'entendre indiquer que le Gouvernement avait presque tort de regarder avec attention les conditions dans lesquelles s'opérera l'adhésion des nouveaux pays candidats au Marché commun, car j'ai encore dans l'esprit les critiques inverses qui m'ont été adressées ici même, voilà près d'un an et, voilà quelques mois encore, par ses amis à l'Assemblée nationale.

Je sais que l'opposition a ses contraintes et sa logique. Je la laisse à ses problèmes et, en particulier, à celui-ci : si des objections, des reproches, des critiques sont formulés, il ne s'en dégage pas une politique étrangère de remplacement.

La politique du Gouvernement évolue dans un contexte difficile, c'est vrai ; elle n'obtient pas toujours les résultats et n'atteint pas toujours les objectifs qu'elle s'était assignés ; mais elle a l'immense mérite de refléter la sensibilité de la grande majorité des Français ; elle est conforme aux intérêts du pays et conforme, je crois, à l'exigence de paix que chaque Français porte en lui.

Un certain nombre de problèmes ont été évoqués que je n'avais pas abordés dans mon exposé. Je demande à ceux qui les ont traités de m'en excuser. Je ne pourrai ici exposer en détail la position du Gouvernement sur chacun d'entre eux. Je le regrette. Le désarmement, d'abord, a été évoqué à la fois par M. Pontillon et par plusieurs sénateurs du groupe communiste.

Le Gouvernement a une politique en matière de désarmement. Il la poursuit avec persévérance et avec succès, notamment dans le cadre de la conférence pour le désarmement en Europe ; tous nos partenaires du pacte atlantique l'ont reprise à leur compte ; elle constitue désormais la proposition de l'Occident ; elle fait l'objet, avec l'ensemble des pays socialistes de l'Est de l'Europe, d'un dialogue approfondi dont on ne peut encore prévoir aujourd'hui quel sera l'aboutissement.

Il en va de même des projets concernant l'Agence internationale de contrôle des satellites ou de l'Institut de recherche sur le désarmement, projets qui suivent leur cours aux Nations unies avec l'attention vigilante et active des représentants de la France.

Je voudrais maintenant parler de l'Afrique. C'est un des grands thèmes de notre politique étrangère, un des grands terrains où nous déployons notre action. Je n'ai pas pu en traiter ce matin et je prie le Sénat de m'en excuser. J'aborderai ce point en ayant à l'esprit les interventions de MM. les sénateurs Cantegrit, Machefer, Boucheny, ainsi qu'une observation, que je vais reprendre dans un instant, de M. le sénateur Caillaudet.

M. Cantegrit nous a dit que l'Afrique était fragile ; c'est vrai. C'est l'une des constatations que nul ne saurait réfuter. C'est en particulier pour cette raison qu'une attention toute particulière doit être accordée aux relations privilégiées que la France entretient non seulement avec les pays auxquels la relie un passé historique que chacun a dans l'esprit, mais aussi avec le reste des pays africains qui regardent vers la France, qui comprennent et approuvent sa politique.

J'attire d'ailleurs votre attention sur le fait suivant : les réunions annuelles qui regroupent, autour du Président de la République française, un ensemble de pays africains, comportent de plus en plus de pays qui ne sont pas francophones. On en comptait six, cette année, à Nice.

Les principes de cette politique sont clairs. M. Boucheny se trompe, en adressant à la politique de la France en Afrique australe des critiques sans fondement. L'hostilité de la France à l'apartheid est sans équivoque. Le fait que notre pays ne livre pas d'armes à l'Afrique du Sud est également incontestable. On ne sert pas l'image de la France en feignant de croire qu'il en est autrement.

Les principes de notre politique africaine sont clairs : le développement est une priorité ; l'indépendance en est une autre ; la promotion de l'homme et de ses droits en est une troisième.

Principes clairs, action courageuse et généreuse. Généreuse, parce que par des voies bilatérales ou à travers ses contributions aux organisations européennes et internationales, la France est probablement le pays qui, compte tenu de ses moyens, aide le plus les pays africains. Or l'Afrique est le continent où il y a, proportionnellement, le plus de pauvreté dans le monde.

Action généreuse, action courageuse qui refuse tout à la fois l'ingérence et l'indifférence. Je voudrais ici répondre à M. Cantegrit qui m'a interrogé sur le Tchad. Ses questions donnaient à

penser que la France abandonnait ce pays. Il n'en est rien. La démarche du Gouvernement à l'égard de ce malheureux pays n'a pas varié. Elle a constamment consisté à aider les différentes familles politiques et ethniques tchadiennes à se rassembler pour tenter de sauver ce pays dont il faut bien dire qu'il est au bord du gouffre. La France l'a fait avec une patience, une générosité, un courage qui l'ont conduit à y envoyer, à la demande du Gouvernement tchadien, ses propres soldats.

Le moment est venu où ces soldats ont dû être retirés pour deux raisons : d'une part, le Gouvernement en place, reconnu par l'Afrique, l'a demandé ; d'autre part, la situation existant à N'Djamena était due non pas à des ingérences venues de l'extérieur, mais à la division des factions tchadiennes et à une situation de guerre civile qui eût, tôt ou tard, impliqué les troupes françaises. La décision de les retirer était donc parfaitement conforme à l'attitude que la France a prise en d'autres circonstances, dans plusieurs pays africains.

Non-ingérence dans les affaires intérieures, mais aussi non-abandon. Cela nous a conduit à effectuer dans certains pays africains des interventions, que chacun a dans l'esprit, limitées dans le temps, et dans les circonstances spécifiques que je viens de rappeler.

Elle nous a aussi amenés, monsieur Caillaudet, à ne pas rompre nos relations avec certains pays, contrairement à ce que l'on avait pu nous suggérer, et comme, rétrospectivement, vous paraissiez le reprocher, à propos de la Guinée équatoriale.

Du temps de Macias, disiez-vous, la France était un des trois ou quatre pays qui avaient conservé sur place un ambassadeur, alors que ce régime était, comme chacun sait, l'un des régimes totalitaires, les plus cruels que l'Afrique ait subi.

Je voudrais ici indiquer au Sénat — je crois que ceci n'a jamais été fait — qu'après la révolution le nouveau président Obiang a écrit au président de la République, le 4 août 1979, pour lui dire : « Notre sympathie tient à ce que la France a été l'unique pays occidental qui a maintenu à Malabo une représentation diplomatique et a vécu ainsi la réalité des souffrances du peuple guinéen pendant le pouvoir du « sanguinaire ».

Et il est vrai que notre action en Afrique, l'aide que nous lui apportons sont adressées non pas aux Gouvernements, mais aux peuples. C'est à eux que le Gouvernement pense, c'est en fonction de leur intérêt que notre politique est définie et mise en œuvre. De grâce, évitons des attitudes qui, prises pour le seul confort de l'esprit, ne tiennent pas compte des situations et des intérêts des populations et confinent à l'indifférence. Ce n'est pas la politique du Gouvernement.

Le sénateur Cantegrit a posé, en ce qui concerne le Tchad, le problème de l'indemnisation des Français qui s'y trouvaient. Je veux simplement lui répondre que c'est un problème que je connais et auquel, d'ailleurs, le Gouvernement tente de trouver une solution, peut-être dans la voie que suggérerait M. Cantegrit : celle d'une assurance organisée par les intéressés avec l'appui du Gouvernement.

Plusieurs sénateurs ont parlé de Chypre, je voudrais répondre rapidement, notamment à MM. Machefer et Palmero.

La France suit avec attention, mais aussi avec tristesse, les événements de Chypre. Elle considère qu'il n'y aura de solution que si les deux communautés renouent le dialogue, il n'y a pas d'autre issue. Elle n'a cessé de déployer des efforts pour qu'il en soit ainsi. Elle a soutenu ceux du secrétaire général des Nations Unies, qui étaient orientés dans cette direction. Etant à Ankara voilà quarante-huit heures, j'ai saisi l'occasion pour parler avec mon collègue turc de ce problème et pour lui manifester, avec autant de force et de conviction que possible, les sentiments que je viens d'exprimer au Sénat.

J'aborderai brièvement les problèmes des réfugiés du Sud-Est asiatique et ceux de la Corée.

Il n'est pas de pays, mesdames, messieurs les sénateurs, qui ait œuvré autant, pour des raisons à la fois historiques et humanitaires que la France, en faveur des réfugiés de la péninsule indochinoise. Elle l'a fait par l'aide matérielle ; elle l'a fait par l'accueil exemplaire que notre pays et son peuple ont réservé aux réfugiés venus de cette région du monde ; elle l'a fait par une action politique qui a permis la réunion de la conférence de Genève, l'an dernier, puis celle de la conférence sur le Cambodge, l'automne dernier, aux Nations unies ; ces conférences ont permis de dégager une aide sans laquelle le peuple cambodgien eût peut-être connu un drame bien pire encore que celui qu'il vit.

Que personne n'ait le moindre doute : le Gouvernement continuera à agir de façon désintéressée pour venir en aide à l'en-

semble des réfugiés de cette région dont la plupart ont, avec notre pays, des liens qui, s'ils ne sont pas ou ne sont plus toujours les liens de la culture, sont encore ceux du souvenir.

M. Machefer et M. Garcia ont parlé de la Corée. Qu'on ne dise pas que le Gouvernement français n'a pas de politique sur ce sujet. J'ai eu l'occasion, à l'Assemblée nationale, de rappeler que la France souhaite voir la Corée évoluer vers un régime démocratique.

Notre pays entretient avec la Corée — vous l'avez noté avec raison, monsieur Machefer — des relations économiques importantes, et — fait à noter — la balance de nos paiements avec ce pays est positive.

Je ne crois pas que la croissance coréenne soit arrêtée; j'ai le sentiment qu'elle marque un palier. La Corée est une des puissances industrielles nouvelles du monde. La France ne cesse d'agir pour que les deux Corées développent progressivement entre elles un système nouveau de relations.

Parmi les questions non abordées, il en est une que MM. Caillavet et Marcihacy ont évoquée l'un et l'autre dans des sens différents, et qui me permettra de faire une rapide mise au point: elle concerne le rôle du Président de la République dans la définition de la politique étrangère.

Ce rôle est en tous points conforme à la Constitution votée par le peuple français. Il a été maintes fois confirmé par le suffrage universel. Il n'altère en rien la pleine responsabilité du Gouvernement devant le Parlement — elle a, d'ailleurs, été mise en jeu plusieurs fois. C'est avec le sentiment de cette responsabilité que je comparais aujourd'hui devant vous.

Reste les sujets que j'avais moi-même évoqués et à propos desquels des questions complémentaires m'ont été posées. Je les aborde rapidement en commençant par ce qui, de l'avis de tous, constitue le problème central: les relations entre l'Est et l'Ouest dans le contexte des événements d'Afghanistan.

Je ne reprendrai pas l'ensemble de cette question. Je me bornerai, à la fois, à donner quelques réponses et à faire quelques observations, en commençant, s'il me le permet, par M. le président Lecanuet, pour lui dire à quel point mon analyse rejoint, pour l'essentiel, la sienne.

En particulier sur un point que je voudrais ici souligner et qui était l'un des thèmes centraux de son exposé de ce matin: l'équilibre des forces.

Personne n'a jamais dit ni pensé que la détente pouvait être fondée sur la faiblesse, ou qu'elle peut être une politique de démission et d'abandon. La détente postule l'équilibre, elle a toujours été une politique exigeante.

A ce sujet, je voudrais, si vous me le permettez, citer ce que disait le Président de la République, le 31 août 1975, au moment de la signature de l'acte final de la conférence d'Helsinki: « L'histoire nous enseigne que le maintien de l'équilibre est une des conditions nécessaires du progrès de la détente et de la paix ».

Vous avez donc à juste titre, monsieur Lecanuet, mis l'accent sur l'effort militaire de la France.

Il n'y a de détente que dans l'équilibre des forces; il n'y a d'équilibre des forces que dans l'effort de défense maintenu de la France; plus la menace s'accroît, plus l'effort de dialogue doit être grand, plus l'effort de détente doit être soutenu. Vous avez eu le mérite de le rappeler, monsieur Lecanuet, et je voulais souligner ici, mon accord.

M. Boucheny a évoqué la conférence de presse du Président de la République. Je dirai ceci: l'effort de défense de la France ne doit exclure aucune des armes susceptibles de rendre sa dissuasion moderne et efficace.

Personne ne se sent menacé dans le monde lorsque la France fait, pour sa défense, l'effort que chacun reconnaît comme nécessaire.

Il n'est personne qui ne sache que la politique de la France est fondamentalement défensive, orientée vers la paix et la construction d'un monde plus pacifique.

Monsieur le président Bonnefous, vous m'avez embarrassé avec votre question parce qu'elle vient « à chaud ». Elle rejoint une des préoccupations que je vous connais de longue date, et elle est une de celles qui me paraissent — c'est le citoyen qui s'exprime ici plus encore que le ministre — fondées.

Les investissements qu'une politique de défense civile impose à l'ère nucléaire sont considérables. Il n'en demeure pas moins

que vous avez raison de poser le problème. Vous comprendrez que je n'y réponde pas ici, pas plus que je ne répondrai sur ce que vous avez dit du caractère novateur des propos du Président de la République. C'est au ministre de la défense, plus qu'au ministre des affaires étrangères, qu'il appartient d'émettre sur ce point un avis, car vous avez formulé une observation de stratégie, avec la compétence que chacun vous reconnaît.

**M. Edouard Bonnefous.** Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

**M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** Volontiers !

**M. le président.** La parole est à M. Bonnefous, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Edouard Bonnefous.** Vous reconnaissez, mon cher ministre, que c'est quand même une novation.

**M. Jean-François-Poncet, ministre des affaires étrangères.** C'est heureux. Le Président de la République ne prend pas la parole pour se répéter; sinon j'en serais consterné ! (Sourires.)

M. Salvi m'a posé deux questions qui, à vrai dire, me semblent n'en faire qu'une: notre pays a-t-il une autre stratégie que l'Alliance? Sera-t-il fidèle à l'Alliance? J'ai déjà répondu sur ce point ce matin.

L'Alliance est un des éléments centraux de la politique de la France. Elle est conçue comme l'engagement volontaire d'un pays indépendant qui ressent, à l'égard de ses alliés, des solidarités qui vont, souvent, au-delà de l'Alliance proprement dite, tout en respectant scrupuleusement les obligations qui en découlent.

Il n'y a donc pas lieu de définir à cet égard de solution de remplacement mais peut-être faut-il réfléchir à de nouvelles formules de concertation.

L'Alliance ne bride pas notre politique étrangère, comme certains voudraient le faire croire.

Je ne voudrais pas revenir sur l'ensemble des aspects de l'attitude de la France à l'égard des événements d'Afghanistan si ce n'est pour dire une nouvelle fois à M. Caillavet que le Gouvernement français a immédiatement et sans hésitation pris position.

Les premiers avions soviétiques ont atterri le 24 décembre 1979 sur l'aérodrome de Kaboul; mais l'intervention n'a réellement commencé que le 27 décembre. C'est à cette date que, dans tous les pays du monde, les ambassadeurs de l'Union soviétique ont annoncé que leur pays « entreprenait une opération militaire en Afghanistan à la demande du gouvernement en place », gouvernement qui d'ailleurs, le soir même du 27, perdait son chef assassiné.

Le 28 décembre, un communiqué rédigé de ma main constituait la première prise de position du Gouvernement français.

Une légende s'est accréditée à ce sujet et je saisis l'occasion qui m'est offerte ce soir pour tenter de la dissiper.

M. Marcihacy a abordé la question des jeux Olympiques. Le Gouvernement ne s'est pas « défaussé » de ses responsabilités sur les sportifs. Il a, dans un communiqué du conseil des ministres, indiqué que le boycott lui paraissait un moyen peu approprié pour obtenir le retrait des forces soviétiques d'Afghanistan.

Ayant ainsi pris position sur le principe, il a laissé aux sportifs le soin de décider s'ils iraient ou non à Moscou. Le bien-fondé de cette décision me paraît confirmé par les événements.

Quand nous voyons le trouble que cette question a suscité dans l'opinion mondiale, quand nous constatons que les 85 pays qui vont participer aux jeux Olympiques sont, pour l'essentiel, des pays appartenant au tiers monde, nous devons en conclure que, par rapport au vote des Nations Unies où 104 pays se sont retrouvés, il y aura division.

Il n'est pas certain que la situation qui en résulte constitue un moyen approprié pour amener les Soviétiques à retirer leurs troupes d'Afghanistan.

Tel a été le jugement du Gouvernement. Il l'a exprimé, et prétendre qu'il laisserait aux sportifs « de façon un peu lâche » une décision difficile est inexact.

J'en viens maintenant au problème qui a suscité le plus grand nombre de questions, celui du Moyen-Orient. Il a été abordé par MM. Lecanuet, Palmero, Caillavet, Pontillon, Larché, et d'autres encore.

J'y répondrai rapidement, parce que je crois l'avoir fait par avance dans ma première intervention.

Je comprends la sensibilité que ce sujet éveille. Elle s'est exprimée très clairement dans les propos de M. Palmero, et le Gouvernement, qui garde en mémoire le martyre du peuple juif, est infiniment sensible à cette dimension humaine et historique sans laquelle on ne peut ni comprendre, ni traiter le problème du destin de l'Etat d'Israël.

Cependant, il est inexact de dire, comme l'a fait M. Palmero ou comme plusieurs autres sénateurs l'ont laissé entendre, que le Gouvernement a condamné les accords de Camp David. Il ne l'a jamais fait. Il a, au contraire, toujours rendu hommage à l'effort de ceux qui avaient eu l'imagination et le courage de signer ces accords. Il a toujours reconnu que, du point de vue des relations entre l'Etat d'Israël et l'Egypte, le retrait du Sinaï et le rétablissement des relations diplomatiques constituaient un pas en avant important, et qu'en particulier l'évacuation du Sinaï était une application parfaitement correcte de la résolution n° 242 des Nations unies.

En revanche, le Gouvernement ne s'est jamais prononcé sur le fait de savoir si les négociations ainsi engagées l'étaient dans un cadre et sur des bases permettant d'aboutir à la solution du problème palestinien, dont dépend la paix dans cette région du monde.

Cette question qu'il a toujours eue dans l'esprit, que j'ai d'ailleurs toujours formulée, l'a conduit à ne pas prendre position sur les accords de Camp David. L'évolution des événements, depuis lors, ne l'incite pas à penser qu'il a eu tort.

Sur le problème de l'autodétermination, M. Caillavet a posé plus particulièrement deux questions : l'autodétermination proprement dite et la déclaration des Neuf.

L'autodétermination, comment et pour conduire à quoi ? « Terme vague », disiez-vous, monsieur Caillavet. Et vous me demandiez le contenu que nous entendons lui donner.

L'autodétermination, c'est celle du peuple palestinien, dont une partie vit sur les territoires occupés par Israël et l'autre partie, chacun le sait, est réfugiée dans différents pays du Moyen-Orient. Les conditions de sa participation à cette autodétermination restent à préciser. Ce sera l'objet de la négociation dont il n'est pas question, ici, de préjuger les résultats.

Autodétermination sur un territoire : celui qui a été occupé par Israël en 1967 et dont la résolution n° 242, à laquelle la France n'a jamais cessé de souscrire, prescrit l'évacuation.

Enfin cette autodétermination implique que toutes les parties acceptent un accord global de paix. Il ne peut donc y avoir d'autodétermination sans qu'en même temps l'Etat d'Israël soit reconnu par toutes les parties à la négociation, y compris naturellement par les représentants du peuple palestinien, si, comme le pense la France, ceux-ci doivent être appelés à la table de négociation.

Des questions m'ont été posées quant au résultat de cette autodétermination. Celle-ci débouchera-t-elle sur un Etat ? Débouchera-t-elle sur une fédération avec la Jordanie ?

La France n'a jamais pris position sur ce point et vous ne trouverez dans les déclarations du Gouvernement de référence qu'à la notion de « patrie » pour le peuple palestinien.

C'est au peuple palestinien lui-même qu'il appartient de déterminer les structures qu'il entend donner, dans l'avenir, à l'entité palestinienne, et de dire s'il doit s'agir d'un Etat, d'une fédération ou d'une autre formule. Ce n'est pas à nous de trancher cette question.

On m'a interrogé sur les dispositions du souverain jordanien. Vous conviendrez qu'il ne m'appartient pas de répondre sur ce point. Mais, je puis le déclarer, le roi souscrit, lui aussi, au principe de l'autodétermination du peuple palestinien. C'est la seule façon de faire évoluer la situation vers une paix qui respecte cet impératif absolu qu'est la sécurité de l'Etat d'Israël.

A cet égard, plusieurs orateurs m'ont demandé pourquoi M. le Président de la République avait fait au Moyen-Orient ce voyage « malencontreux » à les entendre. Ce voyage n'était pas « malencontreux » ; il a été mal présenté, il n'était pas mal conçu. Il était tout à fait naturel — M. Palmero a tort d'en faire reproche à M. le Président de la République — que celui-ci ait fait son discours le plus complet à Amman.

Dans quel autre pays était-il à la fois plus nécessaire et plus approprié d'exposer l'ensemble de la position française qu'à l'issue du voyage et sur le lieu même où le problème se pose ? Ce n'était pas par hasard, ni par calcul, ni parce qu'« une odeur de pétrole flottait au-dessus du golfe Persique et qu'elle s'était dissipée à Amman », mais tout simplement parce que la raison et le bon-sens le commandaient.

D'autres questions m'ont été posées sur la déclaration des Neuf. J'ai dit ce matin son caractère positif. C'est très largement le Gouvernement français qui en a été l'initiateur. Mais que l'on ne dise pas qu'il existe entre les Neuf des divergences !

Cette déclaration a été rédigée sans difficulté par des responsables européens qui sont d'accord, pour l'essentiel, sur ce qu'il y a lieu de faire.

Quelle va être à partir de maintenant la démarche ? Quelles sont les initiatives diplomatiques concrètes que les pays européens vont décider de prendre en application de cette résolution ? Je ne peux pas vous le dire, cela doit être défini. La présidence du conseil des ministres aura, comme c'est normal dans nos institutions, à présenter aux neuf Etats membres des initiatives diplomatiques. Celles-ci comporteront sans doute toute une série de contacts, à la lumière desquels l'Europe verra quelles autres initiatives elle peut prendre pour appliquer les principes très clairs qui figurent dans sa déclaration, pour jouer, comme elle le doit, un rôle utile dans cette région dont dépend son avenir et pour ne pas donner à l'ensemble des pays concernés le sentiment qu'il n'y a de refuge qu'auprès de l'un ou l'autre des deux extrêmes qui s'affrontent dans le monde.

J'en viens maintenant à l'Europe. Plusieurs d'entre vous ont abordé le sujet, notamment M. le sénateur Genton, auquel je voudrais dire combien j'ai tout particulièrement apprécié l'exposé de spécialiste qu'il a fait. A vrai dire, je n'ai pas grand chose à ajouter à son analyse très fine et très judicieuse de ce qui s'est passé et à la présentation qu'il a faite des incertitudes qui demeurent, quant à l'avenir de la Communauté.

M. Mont — que je voudrais aussi remercier — a posé des questions qui rejoignent celles de M. Genton. Je voudrais tenter de répondre rapidement à tous deux.

Ces incertitudes existent, c'est vrai. Toutefois, ne les exagérons pas.

Elles ne portent pas sur l'essentiel, à savoir sur le caractère communautaire du Marché commun. Personne ne songe à faire du Marché commun une zone de libre-échange. Je sais qu'il est courant d'évoquer ce fantôme dans les conversations — moi-même il m'arrive de le faire.

Les négociations tarifaires que la Communauté économique européenne a conduites — avec quel acharnement et quel succès ! — avec — ou contre — les Etats-Unis montrent bien que l'évolution vers une zone de libre-échange n'est, dans un monde guetté par le protectionnisme, monsieur Genton, qu'une préoccupation du passé.

Préférence communautaire pour les produits agricoles ? C'est, naturellement, une des préoccupations, une des frontières sur lesquelles se situe, au sein de la Communauté, le combat quotidien.

La préférence communautaire n'est pas dans son principe, ni dans ses principales applications, mise en cause. Le problème est plutôt, comme je le disais ce matin, de savoir comment on peut la compléter. Ce problème a été évoqué par M. Caillavet, je crois, et par d'autres orateurs.

Concernant les oléagineux, par exemple, comment peut-on faire entrer dans la Communauté l'Espagne et l'huile d'olive — c'est, je crois, M. Claude Mont qui faisait allusion aux charges financières qui résulteraient de cette entrée — sans, en même temps, prévoir le régime des arachides importées dans la Communauté ?

Préférences à construire, oui. Préférences à démanteler, personne, à vrai dire, n'y songe.

Le système financier, qui est fondé sur la solidarité, n'est pas, lui non plus, mis en cause. Ce qui l'est — et c'est un problème qui a été abordé dans le détail par certains d'entre vous, j'y ai moi-même fait allusion — c'est la répartition des charges financières entre les pays de la Communauté. La question qui se pose est de savoir si, au nom du principe de la solidarité, affirmé et appliqué quoi qu'il arrive et quelles que soient les conséquences qui en découlent, on peut accepter durablement des déficits considérables. Il faut savoir que le déficit de la

Grande-Bretagne aurait, l'année prochaine, atteint 2,5 milliards d'unités de compte et que cela eût été probablement insupportable. La situation n'était pas à ce point grave quand, pour la première fois, Mme Thatcher a annoncé le déficit. Mais la courbe se développait de façon préoccupante.

D'un autre côté, était-il possible de tolérer l'existence de pays très riches, qui accumulent des excédents dans des conditions sur lesquelles on peut d'ailleurs se poser des questions ? Que faut-il penser, par exemple, des excédents de lait produit dans des étables hors sol, où le manioc sert à développer des élevages artificiels que l'on pourrait faire en Thaïlande d'où vient le manioc plutôt que dans le Nord de l'Europe ? Faut-il, au nom du sacro-saint principe de solidarité, — auquel je souscris comme vous, je m'empresse de le dire — tolérer que se développent des situations qui, à terme, sont condamnées ? N'est-il pas préférable d'ouvrir le dossier et de l'étudier ? C'est ce que le Gouvernement a pensé, et c'est ce qu'il a fait. Car ce n'est pas à la demande de la Grande-Bretagne, mais à la demande de la France — c'est le seul point inexact de votre exposé — que la commission va engager une étude ; elle le fera dans l'esprit du mandat qui lui est confié.

J'en viens au cadre géographique de la Communauté. La question de son élargissement m'a été posée par plusieurs d'entre vous, et notamment par M. Caillavet, dont je partage, comme il le sait, les préoccupations pour une région à laquelle nous sommes tous les deux attachés. J'ai été et je suis toujours l'ardent défenseur de l'élargissement pour une raison très simple : c'est qu'il n'est qu'une alternative à l'élargissement, c'est la division de l'Europe.

Faut-il que l'Europe telle qu'elle est actuellement constituée à neuf campe dans l'égoïsme et laisse à la porte les Européens de toujours que sont les Espagnols et les Portugais ? La réponse est sûrement : non. Faut-il que nos régions méridionales choisissent la politique de l'impasse, du cul-de-sac géographique, de la gare terminus, ou faut-il, au contraire, qu'elles s'ouvrent vers le sud ? Leur intérêt à long terme est clair, même si un certain nombre de problèmes se posent aujourd'hui.

Ces problèmes, monsieur Caillavet, je les connais comme vous et, comme vous, ils me préoccupent. Mais, de là à dire que cet élargissement ne doit pas se faire !

Deux séries de problèmes doivent être examinés.

Tout d'abord, il faut avoir conscience que les produits méditerranéens, jusqu'à présent, ont été très largement oubliés dans le Marché commun au profit des grandes productions du nord de l'Europe. L'heure de la Méditerranée doit enfin sonner dans le Marché commun !

**M. Henri Caillavet.** Je suis heureux de vous l'entendre dire !

**M. Jean François-Poncet,** *ministre des affaires étrangères.* Mais je ne suis pas le dernier à le dire, et ce n'est pas la première fois que je le dis !

**M. Henri Caillavet.** Et le Gouvernement ?

**M. Jean François-Poncet,** *ministre des affaires étrangères.* Le Gouvernement a, en cette matière, monsieur le sénateur, remporté toute une série de succès au cours des deux dernières années, succès qu'il ne faut pas passer sous silence. A l'heure actuelle, il n'existe pas, par exemple, de problème pour le vin, alors que la récolte figure parmi les plus importantes de ces dernières années.

Spécificité des produits méditerranéens donc, et la France a posé d'emblée comme première condition que cette spécificité soit reconnue.

Deuxième condition, les problèmes internes de la Communauté, que la Grande-Bretagne vient de poser avec vigueur et dans des termes nouveaux, retentissent à l'évidence sur la possibilité des adhésions nouvelles — non sur leur principe mais sur leurs modalités.

Comment ferons-nous pour répondre aux demandes de ces pays — et c'est là l'autre problème financier qu'évoquait M. Genton — quand il apparaîtra que la Communauté a épuisé les ressources propres qui lui sont affectées parce qu'elle aura atteint le plafond du 1 p. 100 de T.V.A. qui alimente son budget ? Que ferons-nous quand les caisses seront vides, quand nous ouvrirons le tiroir pour n'y rien trouver et que nos amis

Portugais, qui ont le niveau de vie le plus bas de la Communauté — ils sont, je crois, au douzième rang après la Grèce — nous demanderont, comme nos amis grecs : « Qu'a l'intention de faire l'Europe pour le développement du Portugal » ?

Comment, dans ces conditions, développer une négociation ?

Ce sont là des problèmes tout à fait concrets, que le Président de la République connaît bien et qu'il a rappelés à la première conférence de Venise. Ses propos étaient clairs. La preuve en est qu'aucun chef d'Etat ou de Gouvernement, aucun ministre des affaires étrangères et, probablement, aucun fonctionnaire n'en a demandé la signification.

Voilà ce que j'avais à dire. J'ai conscience de n'avoir pas répondu à toutes les questions...

**M. Serge Boucheny.** Et Madrid ?

**M. Jean François-Poncet,** *ministre des affaires étrangères.* Je ferai une exception pour vous, monsieur Boucheny, et je vous dirai que la France prépare la conférence de Madrid, chacun le sait. Elle la prépare plus utilement que beaucoup puisque le projet de conférence sur le désarmement en Europe constituera un des principaux sujets de discussion à Madrid.

La France a toujours indiqué que, pour que Madrid donne les résultats que les uns et les autres en attendent, il fallait que la confiance se rétablisse dans les relations entre l'Est et l'Ouest, que des initiatives positives soient prises à cet égard, notamment par l'Union soviétique et notamment à propos de l'Afghanistan.

**M. Jean Lecanuet,** *président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.* Très bien !

**M. Jean François-Poncet,** *ministre des affaires étrangères.* Voilà ce que j'avais à dire. Que l'on veuille bien m'excuser pour les interrogations qui resteront sans réponse.

Ce débat me paraît avoir rempli son objet, parce qu'il s'est concentré sur l'essentiel.

Que la Haute Assemblée permette au ministre des affaires étrangères de lui dire combien il a été impressionné par la tenue de ce débat, par la qualité des arguments, par la compétence qui, à chaque instant, s'y est manifestée.

A travers les différences de sensibilité ou d'accent, un sentiment s'est très largement dégagé, qui rejoint la politique menée par le Gouvernement.

Tous, à ma connaissance, vous avez souligné la nécessité, pour la France, de conduire une politique indépendante. Mais presque tous aussi vous avez admis qu'il nous fallait rester fidèles aux solidarités qui lient la France à ses partenaires et à ses alliés occidentaux.

Personne n'a contesté la nécessité de maintenir le dialogue avec l'Union soviétique. Mais l'immense majorité des intervenants a insisté sur l'importance de conserver dans ce dialogue une attitude de fermeté.

Indépendance et solidarité. Dialogue et fermeté. Sur ces idées essentielles, l'accord, m'a-t-il semblé, est très large, et je m'en félicite. En le manifestant, le Sénat donne un témoignage qui me paraît à la fois important et utile. Qu'on me permette de dire qu'il sera remarqué au-delà de nos frontières.

Laissez-moi encore — en terminant — vous remercier parce que ce sentiment qui s'est ainsi dégagé encourage le Gouvernement à poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée, non seulement au service des intérêts supérieurs de la France, mais aussi — ils se confondent — des intérêts supérieurs de la paix. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du C.N.I.P., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, nous pouvons, je crois, nous féliciter de la tenue de ce débat et de la qualité des interventions qui ont été présentées.

Je remercie particulièrement M. le ministre qui a répondu le plus complètement possible à nos questions.

Personne ne demande plus la parole ?..

Je constate que le débat est clos.

— 6 —

### NOMINATIONS A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** Je rappelle que la commission des affaires économiques et du Plan a présenté huit candidatures pour un organisme extraparlamentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, ces candidatures sont ratifiées et je proclame MM. Jacques Mossion, Gérard Ehlers, Pierre Jeambrun et Serge Mathieu membres titulaires de la commission nationale d'urbanisme commercial et MM. Richard Pouille, Pierre Perrin, Jacques Braconnier et Maurice Janetti membres suppléants.

(Article 33 de la loi n° 71-1193 du 27 décembre 1973 et décret n° 74-63 du 23 janvier 1974, modifié le 6 octobre 1975 et le 16 février 1978.)

Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux pour les reprendre à vingt-deux heures trente. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures quinze minutes, est reprise à vingt-trois heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Jacques Boyer-Andrivet.)

### PRESIDENCE DE M. JACQUES BOYER-ANDRIVET,

vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

— 7 —

### SAISINE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

**M. le président.** J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel la lettre suivante :

« Paris, le 27 juin 1980.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil constitutionnel a été saisi le 26 juin 1980, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, par plus de soixante députés, d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution de la loi sur la protection et le contrôle des matières nucléaires, telle qu'elle a été adoptée par le Parlement.

« Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, une copie de la lettre de saisine adressée au Conseil constitutionnel.

« Je vous prie d'agréer, monsieur le président, les assurances de ma haute considération.

« Signé : ROGER FREY. »

Cette communication, ainsi que le texte de la lettre de saisine du Conseil constitutionnel, seront transmis à tous nos collègues.

— 8 —

### MOTION D'ORDRE

**M. le président.** Mes chers collègues, l'Assemblée nationale n'a pas encore terminé l'examen des textes proposés par les commissions mixtes paritaires, d'une part, pour le projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales et, d'autre part, pour la proposition de loi relative à l'intéressement des travailleurs au capital, aux fruits de l'expansion et à la gestion des entreprises. Il ne saurait donc être question pour le Sénat de se prononcer ce soir sur ces textes.

Quant à la proposition de loi de M. Dailly tendant à faciliter le crédit aux entreprises, elle pourrait, si vous en étiez d'accord, être inscrite à la fin de l'ordre du jour de la prochaine séance. (*Assentiment.*)

En conséquence, nous allons interrompre maintenant nos travaux pour les reprendre demain, à dix heures.

— 9 —

### TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

**M. le président.** J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de l'accord entre la France et le Canada sur la sécurité sociale, ensemble un protocole annexe, signés le 9 février 1979, ainsi que l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec, signée le 12 février 1979.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 356, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 361, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'approbation de la convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Corée tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu, signée à Paris, le 19 juin 1979, et celle du protocole signé le même jour.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 360, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

— 10 —

### DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Paul Séramy, un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, relatif à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance [n° 476 (1978-1979) et n° 229, 354 (1979-1980)].

Le rapport sera imprimé sous le numéro 357 et distribué.

J'ai reçu de M. Adolphe Chauvin un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant validation d'actes administratifs (n° 336, 1979-1980).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 358 et distribué.

J'ai reçu de M. Michel Labèguerie un rapport fait au nom de la commission des affaires sociales sur le projet de loi rejeté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses [n° 269, 309 et 361 (1979-1980)].

Le rapport sera imprimé sous le numéro 362 et distribué.

J'ai reçu de M. Etienne Dailly, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 359 et distribué.

— 11 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 28 juin 1980, à dix heures, à quinze heures et le soir :

1. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, instituant l'agence pour la qualité de l'air et modifiant la loi

n° 61-842 du 2 août 1961 relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs. [N° 135, 211, 338 et 351 (1979-1980). — M. Jean-Marie Rausch, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.]

2. Discussion en deuxième lecture du projet de loi, rejeté par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant diverses dispositions en vue d'améliorer la situation des familles nombreuses. [N° 269, 309, 361 et 362 (1979-1980). — M. Michel Labèguerie, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

3. Discussion en deuxième lecture du projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale, tendant à instituer une assurance veuvage en faveur des conjoints survivants ayant ou ayant eu des charges de famille. [N° 203, 248, 329 et 353 (1979-1980). — M. André Rabineau, rapporteur de la commission des affaires sociales.]

4. Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, prorogant le mandat des conseillers généraux de Saint-Pierre-et-Miquelon. [N° 340 et 344 (1979-1980). — M. Pierre Salvi, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

5. Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence relatif au recrutement des membres des tribunaux administratifs. [N° 328 et 345 (1979-1980). — M. Pierre Schiélé, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.]

6. Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant validation d'actes administratifs. [N° 336 et 358 (1979-1980). — M. Adolphe Chauvin, rapporteur de la commission des affaires culturelles.]

7. Discussion des conclusions du rapport de M. Etienne Dailly fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur sa proposition de loi tendant à faciliter le crédit aux entreprises. [N° 205 et 324 (1979-1980).]

#### Délai limite pour le dépôt des amendements.

Conformément à la décision prise le jeudi 19 juin 1980 par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements à chacun des textes législatifs figurant à l'ordre du jour, à la seule exception des textes des commissions mixtes paritaires, à partir du mardi 24 juin 1980 jusqu'à la fin de la session, est fixé à la veille du jour où commence la discussion du texte, à dix-huit heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

*(La séance est levée à vingt-trois heures quarante minutes.)*

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOIS.

**Errata**

1° *Au compte rendu intégral de la séance du 9 juin 1980*

**INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS**

Page 2507, 2° colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 131 rectifié bis pour l'article 3, 3° alinéa, 6° ligne :

**Au lieu de :** « ...ou coupures d'actions ce supplément... »,

**Lire :** « ...ou coupures d'actions le supplément... »

2° *Au compte rendu intégral de la séance du 20 juin 1980*

**INTÉRESSEMENT DES TRAVAILLEURS**

Page 2922, 1° colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 59 rectifié pour l'article 6 bis, 3° alinéa, 7° ligne :

**Au lieu de :** « ... L. 442-17 et L. 442-17-1... »,

**Lire :** « ... L. 442-17 ou L. 442-17-1... ».

Page 2927, 2° colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 64 rectifié, pour l'article après l'article 8, 4° alinéa, 1° ligne :

**Au lieu de :** « La société doit disposer de réserves autres que la réserve... »,

**Lire :** « La société ne peut valablement voter avec des actions... ».

3° *Au compte rendu intégral de la séance du 24 juin 1980*

**ECONOMIES D'ÉNERGIE**

Page 3070, 2° colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 9 pour l'article 15 ter, 2° alinéa, 1° ligne :

**Au lieu de :** « ... présente loi s'appliquent à l'exécution... »,

**Lire :** « ... présente loi s'appliquent également à l'exécution... ».

**Nomination de rapporteurs.**

**COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**M. Adolphe Chauvin** a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 336 (1979-1980), adoptée par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant validation d'actes administratifs.

**Organismes extraparlimentaires.**

Dans sa séance du 27 juin 1980, le Sénat a désigné, pour représenter les élus locaux au sein de la commission nationale d'urbanisme commercial, comme membres titulaires MM. Jacques Mossion, Gérard Ehlers, Pierre Jeambrun et Serge Mathieu et comme membres suppléants MM. Richard Pouillé, Pierre Perrin, Jacques Braconnier et Maurice Janetti (art. 33 de la loi n° 71-1193 du 27 décembre 1973 ; décret n° 74-63 du 28 janvier 1974, modifié le 6 octobre 1975 et le 16 février 1978).

**QUESTIONS ECRITES**

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 27 JUIN 1980

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

**Formation des instituteurs : difficultés de préparation du diplôme d'études universitaires générales.**

**34732. — 27 juin 1980. — Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur l'insuffisance de moyens pour la préparation du D.E.U.G. (diplôme d'études universitaires générales) spécifique à la formation des instituteurs. Les expériences actuelles soulignent le manque d'heures et de personnel d'encadrement universitaire pour assurer cette formation. Certes, les heures effectuées au titre du D.E.U.G. instituteur peuvent être intégrées aux heures de service statutaire. Mais, dans la quasi-totalité des cas, elles deviennent des heures supplémentaires. En effet, le service statutaire des personnels titulaires des universités ne leur permet déjà pas de remplir complètement leurs obligations liées à la vie universitaire. S'il est nécessaire qu'une partie de la formation des instituteurs soit prise en charge par les universités, cela ne doit pas se faire au détriment de la spécificité des enseignants du supérieur qui sont des enseignants-chercheurs. D'autre part, la rémunération de ces heures de formation doit tenir compte du surcroît de travail qu'elle demande et du déplacement. De plus, le contenu de ce D.E.U.G. a été déterminé sans concertation avec les universités. Il ne permet pas de continuer des études (licence-maîtrise). Elle lui demande donc premièrement que le contenu de ce D.E.U.G. et son enseignement soient déterminés en concertation avec les universités, les différentes catégories de formateurs et leurs organisations représentatives, deuxièmement, de créer des emplois universitaires pour répondre à cette mission, troisièmement, que ce D.E.U.G. permette de poursuivre des études universitaires.

**Conséquences de la réforme des études médicales.**

**34733. — 27 juin 1980. — Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur les graves conséquences de la loi n° 79-565 du 6 juillet 1979 relative aux études médicales et pharmaceutiques pour le fonctionnement des services des hôpitaux non universitaires. De nombreux spécialistes s'en émeuvent. En effet, le manque d'internes entraverait, pour la population environnante, la vie de services aussi importants que : la pédiatrie, la réanimation, la cardiologie. La qualité et la continuité des soins donnés seraient remis en cause. Afin d'assurer à tous les malades les soins permanents et de qualité qu'ils sont en droit d'attendre, elle lui demande que les centres hospitaliers généraux soient réellement représentés dans les commissions régionales de spécialistes pour bénéficier d'un nombre suffisant de médecins hospitaliers garantissant le bon fonctionnement de leurs services et le droit à la santé des populations concernées.

**Enseignement de l'économie familiale et sociale en Seine-Saint-Denis.**

**34734. — 27 juin 1980. — Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur l'enseignement de l'économie familiale et sociale en Seine-Saint-Denis. M. le recteur lui-même reconnaît que pour l'académie le volume de professeurs titulaires n'est pas suffisant. De plus, le recrutement des maîtres auxiliaires dans cette discipline s'est avéré cette année particulièrement difficile. Une telle carence a pénalisé cet enseignement dans de nombreux lycées d'enseignement professionnel (L. E. P.), en particulier pour le L. E. P. Henri-Sellier, à Livry-Gargan. Sur les quatre postes budgétaires de ce L. E. P., il a manqué pour cette année scolaire un titulaire en première année de B. E. P. sanitaire et un professeur de troisième année de C. A. P. depuis le 4 janvier dernier. Cette situation a compromis fortement le succès des études des jeunes de ce L. E. P. et mobilisé à juste titre leurs parents. Les élèves des L. E. P. de Seine-Saint-Denis, dont le programme comporte un enseignement de l'économie familiale et sociale, doivent bénéficier de la totalité de la formation à laquelle ils ont droit. Elle lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour qu'à la rentrée prochaine, les jeunes de ce département puissent suivre un enseignement normal dans cette discipline.

*Situation du personnel de l'I. R. I. A. muté à l'A. D. A. I.*

34735. — 27 juin 1980. — **Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur les statuts des personnels de l'ex-I. R. I. A. (institut de recherches, d'information et d'automatique) mutés à l'A. D. A. I. (agence pour le développement des applications de l'informatique). **M. le ministre de l'industrie**, lors du dernier débat budgétaire, s'était engagé à ce que les personnels de l'I. R. I. A. affectés à la nouvelle agence conservent « en quelque sorte leurs avantages actuels ». (J. O. du 6 décembre 1979). Le conseil d'administration a approuvé les mesures de compensations salariales pour la perte des avantages acquis. En réalité, les propositions individuelles ne tiennent aucunement compte ni des affirmations, ni des décisions ministérielles officielles. Elle lui demande, afin que le Gouvernement mette en concordance ses promesses et ses actes, quelles dispositions il compte prendre pour conserver à ces personnels les avantages acquis.

*Titularisation d'un maître assistant de l'université de Lille-III (cas particulier).*

34736. — 27 juin 1980. — **Mme Danielle Bidard** attire l'attention de **Mme le ministre des universités** sur la situation d'un maître assistant de l'université de Lille-III. Ancien élève de l'école normale supérieure (rue d'Ulm), il enseigne depuis 1966 et a été chargé d'enseignement de 1969 à 1979. Il a soutenu sa thèse dans les délais pour être titularisé (9 octobre 1979), l'a obtenue avec la mention « très honorable ». Pendant cinq ans, il a été directeur d'U. E. R. (1970-1975). La commission de spécialistes de l'université s'est prononcée à l'unanimité pour sa titularisation. Le comité consultatif à Paris l'a refusée sans tenir compte ni de ses compétences scientifiques, ni de ses qualités pédagogiques (membre du jury du CAPES d'allemand de 1972 à 1975), ni de son dévouement au service public. Cette mesure a suscité un vif émoi dans le milieu universitaire. Au lieu d'être titularisé dans l'emploi qu'il occupait avec compétence, il a été rétrogradé au grade de maître-assistant depuis le 1<sup>er</sup> février 1980, ce qui a entraîné la perte de son emploi de professeur à l'université de Lille-III. Elle lui demande donc, par souci d'équité et pour assurer à Lille-III un bon fonctionnement, d'une part de le titulariser, avec le grade de professeur, d'autre part de créer un emploi de professeur à Lille-III.

*Exploitation en régie directe :  
extension à l'ensemble de la forêt française.*

34737. — 27 juin 1980. — **M. Guy Robert** demande à **M. le ministre de l'agriculture** de bien vouloir faire le bilan de l'exploitation en régie directe par l'office national des forêts en Alsace et en Moselle, et lui demande si, compte tenu des excellents résultats obtenus par cette politique d'exploitation, il ne lui paraît pas souhaitable de généraliser l'exploitation en régie directe à l'ensemble de la forêt française, dans la mesure où cette procédure augmente le rendement de la forêt sans surexploitation et est un facteur de progrès social et de la fixation de la population aux zones rurales.

*Chefs de centre des impôts : statut.*

34738. — 27 juin 1980. — **M. Jean Gravier** demande à **M. le ministre du budget** de bien vouloir lui préciser les perspectives et les échéances de publication du décret qui créera un statut pour les chefs de centre des impôts, dont la fonction a été précisée par le décret n° 68-1237 du 30 décembre 1968. Cette catégorie de fonctionnaires, malgré les nombreuses promesses qui ont été faites, attend toujours que ses fonctions soient harmonisées avec celles des receveurs principaux des impôts et s'étonne que son statut n'ait pas encore été arrêté et publié, alors que celui du corps des receveurs et chefs de centre des postes et télécommunications a, d'ores et déjà, fait l'objet d'un décret.

*Création d'un foyer de handicapés, à Villepreux (Yvelines).*

34739. — 27 juin 1980. — **M. Philippe Machefer** a l'honneur d'attirer l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur le problème suivant : l'association pour l'adaptation professionnelle des handicapés mentaux de la région de Versailles a projeté de créer un foyer de handicapés, à Villepreux (Yvelines). La municipalité de Villepreux a décidé de cautionner l'emprunt pour l'achat du terrain. **M. le préfet de la région Ile-de-France**

a autorisé la création du foyer. La caisse régionale d'assurance maladie consentait un prêt sans intérêt équivalent à 20 p. 100 du montant des travaux. Or, la circulaire n° 383 du 11 avril 1980, émise par le président du conseil d'administration de la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, précise que la destination sociale des foyers d'hébergement pour handicapés était dorénavant exclue du champ de compétence de l'assurance maladie. Une telle mesure représente une inadmissible discrimination à l'égard des foyers d'hébergement. Il lui demande, en conséquence, de donner des instructions pour la faire annuler.

*Examens : déroulement des épreuves sportives.*

34740. — 27 juin 1980. — **M. Jacques Bialski** attire l'attention de **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** sur les conditions dans lesquelles se déroulent les épreuves obligatoires d'éducation physique et sportive lors des examens du baccalauréat, certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles, etc. Il lui expose le cas de Dunkerque où quinze à vingt enseignants sont mobilisés pendant six semaines au sein d'un secrétariat et ceci pratiquement en permanence, à seule fin d'effectuer un travail purement administratif (préparation des fiches d'examen, calcul des résultats et des moyennes, examen des certificats d'assiduité, préparation et classement des fiches mécanographiques). Une telle situation entraîne dans la région dunkerquoise la suppression des cours d'éducation physique et sportive pour environ 2 000 élèves et ceci pendant six semaines. Par ailleurs, il apparaît que les feuilles de convocations aux examens destinés au jury et au secrétariat sont données, signées en blanc par l'autorité hiérarchique, au président du jury, en l'occurrence un enseignant, avec toute possibilité pour ce dernier de convoquer les professeurs qu'il choisit, parfois par téléphone, sans délai et sans obligation d'en avvertir préalablement la hiérarchie. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures il entend prendre, à la fois pour éviter une perte importante d'heures de cours et mettre en place une réglementation de l'utilisation de ces convocations signées en blanc.

*Professeurs des collèges et lycées : élaboration des emplois du temps.*

34741. — 27 juin 1980. — **M. Jacques Bialski** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur la manière dont sont élaborés les emplois du temps des professeurs des collèges et lycées. Il lui expose que dans certains établissements apparaissent, année après année, des droits différents entre enseignants. Dans bien des cas, des professeurs disposent, systématiquement, en accord avec le chef d'établissement, du plus grand nombre de demi-journées libres, en plus du samedi matin, ou d'horaires aménagés pendant que les autres doivent assurer les cours laissés libres. Par ailleurs, il peut arriver qu'un chef d'établissement demande, sans raison technique, une dérogation à la règle des six heures par jour, ceci à seule fin de permettre à un enseignant de ne travailler que du mardi matin au vendredi midi. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il entend prendre pour faire cesser de telles méthodes discriminatoires qui créent un climat difficile au sein du personnel et peuvent porter préjudice au bon fonctionnement des établissements.

*Situation des centres de vacances et des centres de loisirs.*

34742. — 27 juin 1980. — **M. Tony Larue** appelle l'attention de **M. le ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs** sur la situation des centres de vacances et des centres de loisirs pour enfants et adolescents. Alors que ces centres, qui offrent à la jeunesse des activités enrichissantes, répondent à une nécessité sociale profonde, à un besoin accru d'élargissement de la formation, ils se trouvent actuellement dans une situation difficile du fait de la hausse des coûts et de la baisse des aides publiques. Les charges croissantes qui pèsent sur les associations organisatrices risquent de compromettre leurs activités et le prix demandé aux familles, de plus en plus élevé, éloigne de ces centres de plus en plus de jeunes. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour aider les centres de vacances et les centres de loisirs à but non lucratif, afin que les jeunes puissent les fréquenter quel que soit leur situation familiale.

*Veuf ayant élevé un enfant du conjoint : situation fiscale.*

34743. — 27 juin 1980. — **M. Tony Larue** appelle l'attention de **M. le ministre du budget** sur la situation au regard de l'impôt sur le revenu des veufs ou veuves ayant élevé un enfant de leur conjoint. Il lui expose à ce propos le cas d'une veuve ayant à sa charge l'enfant, aujourd'hui majeur, de son conjoint décédé, à qui est refusé le bénéfice de la demi-part supplémentaire prévue par

le code général des impôts en faveur des « contribuables célibataires, divorcés ou veufs » qui « ont un ou plusieurs enfants majeurs ou faisant l'objet d'une imposition distincte », alors que cette personne a dû travailler pour aider son conjoint à élever et à faire instruire cet enfant, tout comme s'il était le sien. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour que cette disposition du code des impôts soit appliquée de la même manière, s'agissant des veufs ou veuves, que l'enfant soit ou non issu du mariage avec le conjoint décédé.

*Violation du domaine maritime français : sanctions.*

**34744.** — 27 juin 1980. — **M. Anicet Le Pors** demande à **M. le Ministre de la défense** de lui confirmer les informations selon lesquelles le patrouilleur de la marine de guerre espagnole *Cadorso* couvrirait la pêche sans licence de chalutiers espagnols dans la zone économique française de 200 milles du golfe de Gascogne en infraction également avec l'accord conclu au début de 1980 entre l'Espagne et la C. E. E. Il s'étonne que les pouvoirs publics n'aient pas cru devoir faire les mises au point nécessaires sur ces informations qui, si elles se trouvaient confirmées, revêteraient une extrême gravité. Le navire de guerre espagnol aurait pour tâche d'informer les bateaux de pêche espagnols en infraction sur les mouvements des vedettes françaises de surveillance et d'empêcher leur intervention. Il s'étonne que l'escorteur d'escadre lance-missiles *Kersaint* présent sur les lieux n'ait pas cru bon d'intervenir, y compris par la force des armes, pour préserver l'intégrité du domaine maritime national. C'est pourquoi il lui demande s'il n'envisage pas cette intervention dans les plus brefs délais au cas où le navire de guerre espagnol n'obtempérerait pas aux fermes injonctions qui devraient lui être faites immédiatement.

*Etablissements hospitaliers locaux :  
mise en recouvrement des créances non fiscales.*

**34745.** — 27 juin 1980. — **M. Robert Schwint** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur les difficultés rencontrées par certains établissements publics locaux, notamment hospitaliers, du fait du relèvement du seuil en-dessous duquel les créances non fiscales de ces établissements ne peuvent pas être mises en recouvrement. L'article 7 de la loi n° 77-574 du 7 juin 1977 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier a, en effet, aligné ce seuil sur celui fixé pour la liquidation des créances de l'Etat étrangères à l'impôt et au domaine, seuil porté à 30 francs par le décret n° 79-682 du 8 août 1979. Il s'ensuit que les établissements publics locaux ne peuvent désormais mettre en recouvrement les créances non fiscales, à l'exception des droits au comptant, inférieures à 30 francs. Or les établissements hospitaliers ont actuellement un tarif de consultations externes, coté par la lettre clé C, consultation par un médecin non spécialiste, s'élevant à 26,95 francs. Aussi, dans l'hypothèse où le patient ne réglerait pas la consultation au comptant, le titre de recettes ne pourrait pas être émis puisqu'il est inférieur au seuil de 30 francs. Les créances au titre de ces consultations externes pouvant représenter un montant substantiel pour les établissements hospitaliers en raison de leur accumulation, il lui demande si ces établissements, qui se trouvent souvent confrontés à de graves difficultés financières, ne pourraient pas bénéficier des mêmes dispositions que celles applicables aux créances de l'Etat aux termes desquelles l'ordonnateur est laissé juge de l'opportunité de la mise en recouvrement.

*Musique symphonique légère :  
diffusion sur les ondes de Radio-France.*

**34746.** — 27 juin 1980. — **M. Philippe de Bourgoing** appelle l'attention de **M. le ministre de la culture et de la communication** sur l'ostracisme dont paraissent être victimes de la part de la direction des services et programmes musicaux de Radio-France les œuvres françaises de musique symphonique légère, au bénéfice de productions étrangères d'ailleurs fréquemment de qualité médiocre. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour parvenir à un renversement de cette situation préjudiciable aux compositeurs et interprètes français d'une forme d'expression musicale appréciée des auditeurs.

*Pensions de retraite : base de calcul.*

**34747.** — 27 juin 1980. — **M. Philippe de Bourgoing** appelle l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur l'une des dispositions du décret n° 72-1229 du 29 décembre 1972, modifiant le décret du 29 décembre 1945, aux termes de laquelle le

point de départ de la période de recherche des dix meilleures années servant de base au calcul de la pension de retraite des travailleurs salariés est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 1948. Cette disposition, en effet, est de nature à porter préjudice à un certain nombre de personnes dont les meilleures années se sont, pour différentes raisons, situées en totalité ou en partie avant la date précitée du 1<sup>er</sup> janvier 1948, créant ainsi une injuste ségrégation entre assurés sociaux ayant été par ailleurs soumis aux mêmes obligations. Il lui demande s'il ne lui paraîtrait pas opportun de laisser en la matière aux commissions de recours gracieux de la sécurité sociale un pouvoir d'appréciation dans les cas où l'application stricte des dispositions susvisées conduirait à une situation inéquitable.

*Construction d'une crèche au Perreux-sur-Marne : subventions.*

**34748.** — 27 juin 1980. — **M. Michel Giraud** attire l'attention de **M. le ministre de la santé et de la sécurité sociale** sur les lenteurs anormales, et inexplicables, apportées par la caisse d'allocations familiales de la région parisienne et par la caisse nationale des allocations familiales, dans le règlement des subventions accordées par ces dernières pour la construction d'une crèche de soixante berceaux au Perreux-sur-Marne, pour laquelle la ville a rempli le rôle de maître d'œuvre en rétrocédant ensuite l'établissement au département du Val-de-Marne afin qu'il en assure la gestion. Le programme de construction a été lancé en septembre 1977 et terminé en octobre 1978, pour une ouverture effective en janvier 1979. La commune a financé l'ensemble de cette opération et, pour honorer les demandes de règlement des entreprises, a été obligée de faire des avances de trésorerie importantes. Le conseil d'administration de la C. A. F. avait, dans sa séance du 13 septembre 1978, accordé à la commune les subventions suivantes : travaux, 742 200 francs ; équipement, 74 930 francs ; total, 813 130 francs. La chronologie des faits permet de constater une lenteur incompréhensible dans le règlement de cette affaire, puisque aucune partie de subvention n'a été versée à ce jour. La réponse du président de la caisse d'allocations familiales de la région parisienne, à une demande d'explications faite en date du 14 mai 1980, ne permet de former aucun espoir sérieux quant aux dates de règlements. Dans ces conditions, il lui demande instamment de prendre des mesures pour remédier à cette situation qui, vu l'importance de la subvention accordée, oblige à des décalages de paiements de travaux en cours, et pénalise les entreprises adjudicataires.

*Travaux effectués par les Sivom : attitude de certains fonctionnaires.*

**34749.** — 27 juin 1980. — **M. Raymond Courrière** attire l'attention de **M. le ministre du budget** sur l'attitude de certains fonctionnaires des finances au regard de travaux effectués par les syndicats intercommunaux à vocation multiple pour le compte de communes membres. En effet, depuis quelques semaines tel receveur des finances refuse de payer à tel Sivom des travaux d'aménagement ; tel autre rejette systématiquement les demandes de règlement de travaux exceptionnels exécutés pour tel autre syndicat de communes pour le compte d'une commune membre. A l'appui de leur refus, ils exigent pour le déblocage des fonds la passation de conventions — véritables marchés — entre le Sivom et chaque commune membre lui confiant de tels travaux. Ils estiment que le financement étant réalisé directement par la commune, la maîtrise d'ouvrage n'appartient pas au Sivom et que, partant, ce dernier intervient à titre de prestataire de services comme le ferait une entreprise de droit privé. Cette interprétation des textes aux conséquences anodines en apparence puisqu'il suffirait d'accepter les suggestions administratives, cache un problème bien plus important puisque entraînant le risque de faire progressivement verser l'activité des syndicats intercommunaux à vocation multiple dans la notion commerciale, avec toutes ses implications administratives, comptables et financières. Cette attitude pour le moins curieuse et inattendue de l'administration des finances est en contradiction formelle avec la circulaire du 25 juillet 1974 de M. le ministre de l'intérieur à MM. les préfets, relative à l'application de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970, sur la gestion municipale et les libertés communales et les textes subséquents quant à leur application en matière de regroupement de communes, ainsi d'ailleurs qu'avec la circulaire du 12 août 1975 de M. le ministre de l'intérieur à MM. les préfets ayant trait à la nature juridique des travaux à réaliser par les syndicats intercommunaux sur le patrimoine des communes membres, faisant suite à un avis du Conseil d'Etat en date du 22 juillet 1975. Ainsi donc comme toute régie agit pour le compte exclusif de l'organe qui l'a créée, le syndicat de communes opère de la même façon à l'égard de chacune des communes membres et à plus forte raison lorsque régie intercommunale, simple service intercommunal et syndicat se confondent. En conséquence, une commune ne peut pas être son propre prestataire de services,

soit à travers sa régie sous quelque forme qu'elle soit érigée, soit à travers le syndicat dont elle est membre. La position actuelle de la tutelle et notamment celle des services du Trésor constitue une restriction importante à la liberté intercommunale d'exécuter en régie directe syndicale des travaux sans limitation de montant, liberté à laquelle les élus locaux sont très attachés. Pour toutes ces raisons, il lui demande une intervention mettant fin à la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les communes et leurs syndicats.

*Objets volants non identifiés : nature.*

**34750.** — 27 juin 1980. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'industrie**, comme suite à sa réponse devant le Sénat le 13 juin 1980, de vouloir bien préciser ses informations concernant les objets volants non identifiés.

*Législation funéraire : adaptation.*

**34751.** — 27 juin 1980. — **M. Francis Palmero** demande à **M. le ministre de l'intérieur** s'il ne trouve pas opportun d'adapter la législation funéraire aux mœurs actuelles.

*Contrat de travail à durée déterminée : application de la loi.*

**34752.** — 27 juin 1980. — **M. Max Lejeune** demande à **M. le ministre du travail et de la participation** de lui faire connaître si la loi n° 79-11 du 3 janvier 1979 relative au contrat de travail à durée déterminée peut, en ce que celle-ci concerne plus particulièrement l'article L. 122-1, alinéa dernier, s'appliquer indépendamment de la parution des décrets d'application y afférents. Il lui précise que, dans l'espèce qu'il soumet à son appréciation, le salarié avait conclu, postérieurement à la publication de ladite loi, un contrat d'une durée de trois ans et, concomitamment à celui-ci et sous forme de contre-lettre secrète, un deuxième contrat ramenant en sa durée le premier contrat, de trois ans à une année. Quelle est donc, en ce cas, la durée de la période d'essai du salarié.

#### Erratum

à la suite du compte rendu intégral de la séance du 25 juin 1980. (Journal officiel du 26 juin 1980, Débats parlementaires, Sénat.)

Page 133, 2<sup>e</sup> colonne, à la première ligne de la question écrite de M. Jean Colin à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications et à la télédiffusion, lire : « 34555. — 11 juin 1980. — M. Jean Colin expose... ».

#### ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone .....	Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39
<b>Assemblée nationale :</b>					
03	Débats .....	72	282	} Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39	
07	Documents .....	260	558		
<b>Sénat :</b>					
05	Débats .....	56	162	TELEX .....	201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents .....	260	540		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Le Numéro : 1 F